



Le message adressé par le Premier secrétaire à l'ensemble des Ittihadies et Ittihadis

Fidélité ittihadie, fidélité à la nation

Tous unis autour de notre pays pour faire face à la pandémie

Lire Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9153

Mercredi 28 Octobre 2020

Sprint final vers le vaccin salvateur

Le ministère de la Santé met en évidence la gravité de la situation et annonce l'avènement avant fin 2020 de l'antidote miracle



Lire page 4

Lors de la journée d'étude sur le PLF 2021 organisée par le Groupe socialiste à la Chambre des représentants

Driss Lachgar : *Il faut faire valoir les valeurs de la solidarité nationale pour venir en aide aux pauvres et aux démunis*



Page 2

Habib El Malki reçoit son homologue libyen

Aguila Saleh : *L'accord sur les postes de souveraineté est un pas important vers la réalisation de progrès sur les autres volets*



Page 3

Le rythme de croissance du PIB touristique ralentit en 2019

La part du secteur dans l'économie nationale a progressé de 7,1% au lieu de 6,9% un an auparavant



Page 14

Le message adressé par le Premier secrétaire à l'ensemble des Ittihadies et Ittihadis

Fidélité ittihadie, fidélité à la nation

Tous unis autour de notre pays pour faire face à la pandémie



Sœurs et frères ittihadis Vous vous apprêtez à célébrer, le 29 octobre, la Journée de Fidélité aux martyrs de l'Ittihad, du Maroc, du nationalisme et de la liberté. Cette Journée dont nous avons fait une étape de distinction et de créativité sur la voie du militantisme et du sacrifice pour l'édification de ce

Maroc qui fait la fierté de tous ses enfants coïncide, cette année, avec une conjoncture sanitaire difficile qui impacte négativement tant les domaines sociaux qu'économiques ou politiques.

Le nouveau défi lié à des challenges à grande importance qu'impose cette conjoncture exceptionnelle nous interpelle, en tant qu'ittihadies et Ittihadis, pour une adhésion consciente et responsable à l'effort national visant à faire face à la pandémie. En limiter l'impact appelle une volonté créative de formes et de systèmes de militantisme et ce en concordance avec les exigences de la présente conjoncture et, bien évidemment, allant de pair avec nos principes et nos valeurs ittihadis puisant dans la solidarité et le sacrifice.

La symbolique de la fidélité signifie particulièrement pour nous tous, Ittihadies et Ittihadis, la persévérance sur la voie tracée par tous les martyrs et les militants qui ont consenti tant d'efforts pour que vive la Nation et pour veiller à la préservation de sa force, à son évolution et à son immunité

Nous sommes aujourd'hui appelés

à faire de cette journée de la Fidélité ittihadie une occasion pour évoquer les sacrifices et les efforts nationaux déployés en vue de faire face à cette pandémie et de rendre par là même hommage à tous ceux, cadres médicaux infirmiers, agents d'autorité, forces de sécurité et protection civile, personnel de l'enseignement et tous qui ont été aux premières lignes pour contrer l'épidémie, sans omettre de saluer la mémoire de ceux qui en ont été victimes.

Seurs Ittihadies, frères Ittihadis

Nous vous invitons à faire de la Journée de la Fidélité une occasion pour le lancement de la créativité du militantisme ittihadie sous le thème « Unis autour de notre pays pour faire face à la pandémie ». Et ce, en partant de nos valeurs et principes, des sacrifices de nos martyrs et militants et militants qui n'ont ménagé aucun effort pour la gloire, la force et l'unité de notre pays.

Aujourd'hui, vous êtes tenus de contribuer de façon responsable à la sensibilisation aux dangers de cette pandémie et à vous porter volontaires pour y faire face dans le cadre de la solidarité sociale, chacun

selon sa position et ses moyens et en fonction de notre authentique conviction ittihadie, fondée sur le nationalisme sincère, le sacrifice entier et une union à même de faire face à tous les dangers qui menacent notre pays, et ce en plein respect des institutions nationales et de tous aspects du consensus national.

Nous sommes croyons pleinement à votre capacité de créativité et de militantisme sincère et dau fait que vous êtes capables de continuer à porter le flambeau du sacrifice et de la fidélité avec la même fidélité, la même impartialité, intégrité et sincérité pour la nation et le peuple marocain qui ont caractérisé nos martyrs et martyrs et nos militantes et militants. Le tout en parfaite symbiose avec les choix de notre pays, de ses institutions et de ses sacralités, visant à consolider les piliers d'un Etat fort et juste et d'une société moderne et solidaire et à instaurer les fondements d'un Maroc fort pluriel et diversifié, adoptant l'ensemble de ses citoyens.

Toujours fidèles au militantisme et à la nation.

Lors de la journée d'étude sur le PLF 2021 organisée par le Groupe socialiste à la Chambre des représentants

Driss Lachguar : Il faut faire valoir les valeurs de la solidarité nationale pour venir en aide aux pauvres et aux démunis

“

Nous n'accepterons aucune atteinte à nos croyances sacrées



« Nous n'accepterons aucune atteinte à nos croyances sacrées ». Telle est la position qui a été fermement défendue par le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, lors de l'ouverture de la journée d'étude organisée lundi 26 octobre par le Groupe socialiste à la Chambre des représentants et consacrée à l'examen du PLF 2021, des remarques et des recommandations du Groupe le concernant.

Le dirigeant socialiste a, en effet, rejeté toute offense envers le prophète Sidna Mohammed, considérant que toute atteinte envers lui est inacceptable au regard des valeurs de tolérance.

« Nous n'acceptons aucune atteinte aux croyances des autres et nous les respectons en tant que Marocains, il faut donc que les autres respectent nos croyances et nos constantes », a-t-il martelé dans son allocution en l'occasion.

Driss Lachguar a, par ailleurs, loué les projets visant à protéger les classes pauvres et défavorisées. « Alors que nous sommes confrontés à la dangereuse pandémie de Covid-19 qui a frappé tous les continents et les peuples, nous devons prioritairement protéger les pauvres et les démunis, car nous n'accepterons jamais que ceux qui ne sont pas morts du virus meurent de faim », a-t-il mis en exergue, ajoutant qu'il faut faire valoir les valeurs de solidarité nationale et que les riches

soutiennent la nation pour faire face à cette situation.

Le Premier secrétaire de l'USFP a également souligné que le Groupe socialiste ne doit accepter aucun rétropédalage ou retard dans la mise en œuvre du chantier concernant la couverture sociale et la généralisation des allocations familiales malgré son coût qui va dépasser les 13 milliards de dirhams étalés sur deux ans, affirmant que cela constitue la quintessence du programme politique de l'USFP visant à garantir la dignité et une vie décente pour tous, objectif pour lequel il a lutté et consenti des efforts énormes depuis des années.

Driss Lachguar a également exhorté les

membres du Groupe socialiste à défendre les ressources naturelles du pays, dont l'eau, et à présenter tous les amendements nécessaires visant à protéger les plus démunis, car nous sommes dans une crise qui s'installe dans la durée et personne ne sait quand elle prendra fin ni quand le pays et le reste du monde se remettront de celle-ci, rappelant que l'USFP a été clair dès le début en soulignant que nous sommes confrontés à une crise grave qui frappe de plein fouet le monde entier.

Lors de cette journée d'étude, la direction du Groupe socialiste a présenté des données chiffrées et techniques sur le PLF 2021 qui intervient dans une circonstance exceptionnelle.

T.M

Habib El Malki reçoit son homologue libyen

Aguila Saleh : L'accord sur les postes de souveraineté est un pas important vers la réalisation de progrès sur les autres volets

L'accord sur les postes de souveraineté en Libye représente un pas important en avant pour obtenir des progrès sur les autres volets, a affirmé dimanche le président de la Chambre des représentants libyenne, Aguila Saleh.

Lors d'une rencontre conjointe avec la presse à l'issue d'un entretien à Salé avec le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, le responsable libyen a souligné que "les frères libyens se sont rencontrés au Maroc et sont parvenus à des solutions, y compris un accord sur les postes de souveraineté qui constitue un pas significatif à même de faciliter les autres volets".

Il a également évoqué l'accord sur un cessez-le-feu permanent en Libye conclu il y a deux jours, de même que l'ouverture du trafic aérien.

Le président de la Chambre libyenne des représentants a, par la même occasion, exprimé sa profonde gratitude à S.M le Roi Mohammed VI pour son rôle et ses efforts en vue de parvenir à un règlement de la crise libyenne.

Habib El Malki a, de son côté, affirmé que le rapprochement des vues des parties libyennes a permis de réaliser un certain nombre d'acquis, relevant que "sans doute, de nouveaux rounds auront lieu pour traduire ces acquis dans les faits".

Il a rappelé la signature, au début de l'été, d'un mémorandum d'entente entre les Chambres des représentants du Maroc et de la Libye, une démarche révélatrice, selon lui,



"de la volonté politique et populaire pour engager un dialogue continue entre les frères libyens, mais aussi avec les députés marocains".

Ce mémorandum laisse grande ouverte la porte pour insuffler une nouvelle dynamique à la diplomatie parlementaire entre les deux pays, a-t-il dit.

Aguila Saleh avait eu, samedi, des entretiens avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Grand oral du ministre de la Santé à la Chambre des représentants

Khaled Ait Taleb : La pandémie de coronavirus a levé le voile sur une série de déséquilibres



Le ministre de la Santé, Khaled Ait Taleb a indiqué, lundi à Rabat, que son département plaide en faveur

d'une fonction publique de santé en mesure de résoudre les problématiques du système.

La pandémie de coronavirus a levé le voile sur une série de déséquilibres et montré la place primordiale du secteur de la santé dans le renforcement de la sécurité sanitaire des citoyens, a-t-il souligné au cours de la séance hebdomadaire des questions orales à la Chambre des représentants.

Il y a une prise de conscience collective de la nécessité de développer et d'améliorer les prestations et les activités de prévention et de prise en charge fournies par le secteur de la santé à tous les niveaux, à travers notamment la mise en place de plans destinés à renforcer la capacité de réaction du système sanitaire et à répondre aux besoins nationaux en cas d'urgence sanitaire, a relevé le ministre.

Soucieux d'interagir avec les initiatives ambitieuses, les chantiers lancés par S.M le Roi Mohammed VI et les Hautes directives Royales au gouvernement, notamment en matière de généralisation de la protection sociale et de réforme du système sanitaire, le ministre a noté que son département a œuvré pour la concrétisation d'un plan stratégique visant à

améliorer la qualité des soins sanitaires en coordination avec les divers intervenants.

Parmi les priorités à cet égard figurent, entre autres, le plaidoyer en faveur de l'adoption d'un système de la fonction publique de santé dans le sens de la résolution des problèmes liés au système de la santé, ainsi que la régularisation de la situation des différentes catégories des professionnels de la santé, outre l'amélioration des services sanitaires fournis aux citoyens et la garantie d'un accès juste et équitable aux soins, a-t-il précisé.

En application des Hautes instructions Royales, a-t-il poursuivi, le ministre se penche sur un chantier visant à remédier aux déséquilibres du système de l'assistance sanitaire en faveur des catégories démunies, et sur la réalisation du programme médical régional permettant de combler les lacunes constatées au niveau de l'offre des soins et de la carte sanitaire. L'accent est également mis sur l'accélération du chantier de généralisation de la couverture sanitaire selon le calendrier fixé par S.M le Roi pour 2021.

Sprint final vers le vaccin salvateur



Le ministre de la Santé a enfin daigné se rendre à l'évidence. Après s'être longtemps voilé la face en expliquant que la situation sanitaire dans le pays était maîtrisée, Khalid Ait Taleb a avoué qu'en fin de compte, elle ne l'était pas autant. Pis « la situation sanitaire est très préoccupante », a-t-il annoncé lors de la séance des questions orales à la Chambre des représentants. En même temps, ce n'est clairement pas le scoop du siècle. On est plutôt dans la catégorie « Doux euphémisme ». Plantons le décor.

Depuis des semaines, tout s'accélère à un rythme affolant, que ce soient les nouveaux cas recensés quotidiennement qui dépassent largement la barre des 3000, les cas en réanimation qui sont de l'ordre de 764 dont 56 sont sous intubation et 479 sous ventilation non invasive, ou encore le nombre de décès qui a malheureusement atteint les 3.373 disparitions. En somme, si la situation est préoccupante, ce constat ne date pas d'hier quand bien même Khalid Ait Taleb tente tant bien que mal de relativiser en expliquant que « la situation épidémiologique n'a pas atteint le stade de l'épuisement des efforts consentis sans relâche par toutes les équipes, en particulier celles de la santé et de la sécurité », il n'en reste pas moins que l'heure est grave.

Avec 199.745 cas depuis mars dernier, le Maroc est passé de la 65ème à la 32ème place en nombre de cas recensés à l'échelle mondiale. Pour le ministre de

tutelle, cette dégringolade est due « à l'émergence de nombreux foyers à caractère professionnel ou familial, dont le nombre total a atteint au 25 octobre 1.192 foyers actifs ». Les conséquences



Le ministère de la Santé met en évidence la gravité de la situation et annonce l'avènement avant fin 2020 de l'antidote miracle

ne se sont donc pas trop fait attendre et notamment avec une augmentation « spectaculaire des nouveaux cas, dépassant dix fois ce qui a été enregistré au cours des premières semaines et premiers mois de la pandémie », a expliqué le ministre de la Santé. La région Casablanca-Settat en est la parfaite illustration où le seuil de 1000 morts y a malheureusement été franchi.

L'ensemble de ces données ne font plus de doute. Il faut tirer la sonnette d'alarme. Et il ne faut surtout pas compter sur l'énième prolongation de l'état d'urgence sanitaire pour cela. Une mesure inefficace, dans la lignée de toutes celles qui ont été prises au moment du déconfinement. Et pour cause, quelques semaines après que la vie a repris son cours dans le pays, les lits de réanimation n'en finissent plus d'accueillir de nouveaux patients.

D'ailleurs, une fois n'est pas coutume, le ministère de la Santé ne s'y trompe pas : « Le taux d'occupation des lits dans les services de réanimation et des soins intensifs est passé de 5% au début de la pandémie à 31,3% aujourd'hui, suite au déconfinement ». Puis d'en préciser la source comme pour se délester de quelque responsabilité : « Le non-respect par quelques entreprises des mesures de précaution et le laisser-aller d'un certain nombre de citoyens indisciplinés ». Pourtant, le ministère de la Santé n'est pas exempt de tout reproche. Outre une gestion, par moments, catastrophique de la situation, il n'a pas su

protéger ses employés dont plusieurs ont été contaminés par le Sars-Cov2, en plus du suivi des cas contacts qui laisse à désirer.

A la lumière de ses éléments, la découverte d'un vaccin revêt un intérêt capital. Dans ce sens, le ministre de la Santé a confié que « des contacts intensifs et permanents sont menés pour obtenir un vaccin efficace ». Et plus important encore, le remède miracle serait prévu avant la fin de l'année. « Toutes les données disponibles confirment qu'il est prometteur après avoir atteint le dernier stade de développement », a annoncé Khalid Ait Taleb. Mais restons mesurés. Car, encore faut-il le rappeler, ce même ministre se réjouissait d'avoir totalement maîtrisé l'épidémie il y a quelques mois.

En tout cas, la course au vaccin fait rage aux quatre coins du monde. La société pharmaceutique Pfizer et la société de biotechnologies Moderna ont annoncé qu'elles pourraient être prêtes pour la fin du mois de novembre 2020. De son côté, l'Organisation mondiale de la santé a du mal à cacher son optimisme. Selon l'OMS, 40 vaccins candidats sont recensés à travers le monde. Une dizaine est entrée en phase 3 pour mesurer son efficacité à grande échelle. Le vaccin du laboratoire chinois « Sinopharm » en fait partie. Enfin une bonne nouvelle : Le Maroc participe aux essais cliniques et les premiers retours font état de réponses immunitaires robustes.

Chady Chaabi

Arrestation de plus de 624.543 contrevenants à l'obligation du port du masque



Le ministère de l'Intérieur veillera à l'instauration d'un protocole de suivi de la propagation du virus à travers l'analyse d'échantillons des eaux usées



Un total de 624.543 contrevenants à l'obligation du port du masque de protection ont été arrêtés par les services de sécurité et les autorités locales dans les marchés et les espaces publics entre le 25 juillet et le 23 octobre, a indiqué lundi à Rabat le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, Noureddine Boutayeb.

En réponse à une question centrale sur "La pandémie du coronavirus et ses incidences sur les collectivités territoriales, les diverses activités et professions" et "L'évaluation de la période d'état d'urgence sanitaire et les efforts de lutte contre la Covid-19" à la Chambre des représentants, M. Boutayeb a souligné que les autorités ont interpellé et infligé une amende aux personnes enfreignant la décision du port obligatoire du masque dans les espaces publics.

624.543 contrevenants ont été arrêtés dans la période allant du 25 juillet au 23 octobre, dont 98.000 personnes ont été déférées en justice, a-t-il précisé.

Les autorités publiques ont déployé de grands efforts pour accompagner les vastes campagnes de sensibilisation, organisées par les acteurs de la société civile, à travers le territoire national ainsi que pour distribuer gratuitement des masques et des désinfectants aux citoyens, a-t-il dit.

Après avoir constaté que certaines personnes ne se conformaient pas aux mesures de prévention, l'Exécutif a adopté un décret prévoyant le paiement immédiat des amendes forfaitaires par les contrevenants et l'établissement du procès verbal sur les lieux de la contravention, a-t-il poursuivi.

Sur un autre registre, le ministre délégué a indiqué qu'en soutien aux efforts visant à faire face à cette situation exceptionnelle, les autorités locales ont veillé à la distribu-

tion d'aides alimentaires dans l'ensemble des provinces et préfectures pour un montant total de 1,101 milliard dont ont bénéficié 4,155 millions de personnes jusqu'au 2 octobre.

Il a en outre rappelé que 421 unités hôtelières et centres d'hébergement ont été mis à disposition par les autorités locales pour une capacité d'accueil totale de 26.000 lits au profit des cadres de la santé, des cadres et agents de l'Etat ainsi qu'une partie des patients et leurs contacts.

Il a d'autre part affirmé que les services compétents veillent au contrôle du port obligatoire des masques par tous les ressortissants étrangers et Marocains au niveau des frontières aériennes, notant que ces derniers sont tenus de présenter une attestation prouvant qu'ils sont indemnes de la Covid-19.

Il s'agit aussi de fournir une autorisation exceptionnelle de voyage à l'étranger pour les Marocains pour des raisons professionnelles, d'études, de santé ou familiales, a-t-il ajouté.

A cet égard, un total de 62.569 attestations autorisant le voyage hors du territoire national ont été délivrés par les services concernés auprès des préfectures et provinces du Royaume.

Le ministre délégué a également affirmé que le département de l'Intérieur s'engage à adapter en permanence sa stratégie et son plan d'action avec l'évolution de la situation épidémiologique de Covid-19.

Dans le souci de garantir un encadrement optimal des mouvements des citoyens dans l'ensemble du territoire national, des indicateurs plus précis ont été adoptés pour la classification des préfectures et provinces selon les zones 1 ou 2, a-t-il souligné.

Les provinces et préfectures sont évaluées chaque semaine par les commissions

locales de pilotage pour le suivi de la situation épidémiologique, a-t-il précisé.

A la lumière des indicateurs, a-t-il poursuivi, des mesures préventives sont prises lorsque la moyenne de propagation du virus dépasse 50 cas pour 100.000 personnes.

Parmi ces mesures, le ministre délégué a cité l'interdiction de la circulation de et vers certaines provinces sauf pour les personnes qui présentent une autorisation exceptionnelle, en plus de la fermeture notamment des hammams publics, des salles de sport, des parcs et espaces publics très fréquentés, des centres commerciaux et des cafés.

Il s'agit aussi de réduire de 50% la capacité des moyens de transport et de contrôler de façon continue le port obligatoire du masque, et le respect de la distanciation physique dans les espaces publics, a-t-il poursuivi.

Au sujet des quartiers où ont été enregistrés des foyers de contamination, Noureddine Boutayeb a affirmé que ces zones sont totalement fermées compte tenu des indicateurs scientifiques et techniques bien définis.

Les mesures adoptées dans ce sens portent sur l'interdiction de la circulation de et vers les quartiers sauf pour des raisons professionnelles ou sanitaires après présentation d'une autorisation exceptionnelle à cet effet, ainsi que les centres commerciaux de proximité et les grandes surfaces à partir de 20H00.

D'autre part, il a assuré que le ministère de l'Intérieur a veillé à l'accompagnement de la nouvelle stratégie des autorités sanitaires en ce qui concerne le protocole des soins pour les cas symptomatiques qui nécessitent une hospitalisation.

"En dépit des difficultés et des

contraintes liées au virus et la longue durée de sa propagation, notre pays demeure capable de surmonter une telle situation, non seulement en œuvrant à contenir la crise et ses répercussions, mais en s'en servant comme une opportunité pour le décollage économique escompté et la consolidation de la cohésion sociale", a-t-il fait observer.

Le ministère, a-t-il dit, veillera à l'instauration d'un protocole de suivi de la propagation du virus dans plusieurs villes à travers l'analyse d'échantillons des eaux usées pour la recherche de l'ADN du virus, de sorte à permettre d'identifier les foyers actifs.

Noureddine Boutayeb a, dans ce contexte, affirmé que le Maroc comme les autres pays devront traverser une étape difficile dans la gestion de l'épidémie à l'approche de l'hiver, ce qui exige une plus grande mobilisation collective et une nouvelle dynamique dans la prévention et la lutte contre les risques que représente la pandémie.

Il est question, selon lui, de promouvoir la conscience collective et de sensibiliser l'opinion publique nationale à la nécessité de ne pas faire preuve d'irresponsabilité face aux mesures de prévention du coronavirus.

Il a de même insisté sur l'attention particulière accordée par l'Exécutif au Grand Casablanca au regard du nombre des cas d'infection et des décès enregistrés dans cette région, affirmant que la situation au niveau national reste sous contrôle même si elle suscite l'inquiétude.

Le gouvernement avait pris une série de mesures au niveau du Grand Casablanca et des provinces de Berrechid et de Benslimane à partir du dimanche 25 octobre à 21h00 pour quatre semaines pour faire face à la propagation du coronavirus.

Le Maroc plaide à l'ONU pour un système multilatéral renouvelé et plus équitable



Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a réitéré, lundi devant l'Assemblée générale de l'ONU, l'engagement du Maroc pour un système multilatéral renouvelé et plus équitable à même de renforcer la solidarité internationale qui doit guider le monde de l'après Covid-19.

Dans un message vidéo diffusé lors d'une cérémonie à New York pour marquer le 75ème anniversaire de la création des Nations unies, il a souligné que le monde "n'a pas besoin d'un système multilatéral de catégories, qui consacre le principe des groupements, mais a besoin d'une pluralité plus ouverte, pratique et pragmatique, loin de la logique des groupements".

"La création d'un système multilatéral, renouvelé et équitable, ne constitue pas un luxe comme le pensent certains, mais bien une nécessité pour garantir le renforcement de la solidarité internationale qui doit guider le monde de l'après Covid-19", a insisté le ministre devant les représentants des 193 Etats membres de l'ONU.

Et de rappeler que le Maroc a exprimé, à plusieurs reprises, la nécessité de repenser la finalité de l'action multilatérale qui connaît une véritable crise, nécessitant l'élaboration d'une approche novatrice et des concepts consensuels capables d'insuffler une nouvelle dynamique pour aborder les défis actuels et futurs, et renforcer l'efficacité des institutions internationales.

A cet égard, a poursuivi Nasser Bourita, le Maroc se félicite des efforts du Sec-

rétaire général de l'ONU et de l'esprit d'initiative et de persévérance dont il a fait preuve durant la période de la pandémie de Covid-19, saluant son appel à intensifier les efforts pour une organisation des Nations unies plus forte et une action multilatérale renouvelée.

Le ministre a également exprimé le soutien du Royaume du Maroc aux initiatives lancées par le chef de l'ONU à cet effet. Et de noter que la pandémie de coronavirus a constitué un amplificateur des dysfonctionnements qui entravent la réalisation de l'objectif suprême de l'agenda du développement durable, à savoir la lutte contre les inégalités économiques et sociales, sous le slogan de "ne laisser personne de côté".

"La communauté internationale n'a pas d'autre choix pour relever le défi de la Covid-19 que de renouveler son action commune et lancer une nouvelle coalition politique basée sur un système des Nations unies plus souple et réactif, qui promeut la solidarité et l'équité, ayant pour objectif l'action multilatérale, fondée sur les résultats et visant à réaliser les aspirations des peuples pour le développement durable", a déclaré Nasser Bourita.

Pour le ministre, si le Maroc a fait part de son appréciation du bilan de l'action des Nations unies, le Royaume, de par son attachement à la noble mission de cette organisation internationale, "appelle à plus d'efforts collectifs pour faire face aux défis auxquels nous faisons face et éviter leurs répercussions politique, économique, sociale et environnementale".

Il a rappelé, dans ce sens, le contenu

du discours adressé par S.M le Roi Mohammed VI à la 59ème session de l'Assemblée générale de l'ONU, dans lequel le Souverain a exprimé sa "conviction que l'Organisation des Nations unies qui a contribué au règlement de nombreuses crises, est parfaitement capable d'assurer une gestion pacifique et civilisée de la situation internationale, en dynamisant le système existant. Encore faut-il, pour y parvenir, redonner de la vigueur au processus de réforme et de revitalisation de l'ONU et de ses organes, y compris le Conseil de sécurité, et leur assurer les

moyens d'action adaptés aux nouveaux repères géopolitiques du 21ème siècle".

Le ministre a aussi relevé que le monde vit une période critique, en ce sens que "chacune de nos décisions aura un impact sur l'avenir des générations actuelles et futures".

"De ce fait, nous avons besoin d'une organisation forte et crédible. En contrepartie, notre organisation a besoin de notre volonté politique et notre innovation afin de lui permettre de jouer son rôle de tribune mondiale pour le dialogue et l'action conjointe", a-t-il conclu.

Le PNUE loue la réglementation marocaine d'importation des véhicules usagés

Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) a cité en exemple, lundi, la réglementation du Maroc en matière d'importation de véhicules, en soulignant que le Royaume autorise uniquement l'importation de véhicules de moins de cinq ans et de ceux qui répondent à la norme européenne d'émission "EURO4".

Le Maroc "ne reçoit d'Europe que des véhicules d'occasion relativement perfectionnés et propres", relève le PNUE dans un nouveau rapport intitulé "Les véhicules d'occasion et l'environnement - un aperçu global des véhicules utilitaires légers d'occasion: débit, échelle et réglementation".

Cette étude, la toute première du genre, fait valoir que lorsque les pays mettent en œuvre des mesures pour régir l'importation de véhicules d'occasion, notamment des normes d'ancienneté et d'émissions, celles-ci leur permettent d'accéder à des véhicules d'occasion de bonne qualité, y compris des voitures hybrides et électriques, à des prix abordables.

Le rapport montre qu'entre 2015 et 2018, quelque 14 millions de véhicules légers d'occasion ont été exportés dans le monde. Environ 80% de ces exportations ont été effectués vers des pays à faible et moyen revenu, dont plus de la moitié vers l'Afrique.

Le PNUE constate ainsi que les pays africains ont importé le plus grand nombre de véhicules d'occasion (40%) au cours de la période étudiée, suivis par les pays d'Europe de l'Est (24%), d'Asie-Pacifique (15%), du Moyen-Orient (12%) et d'Amérique latine (9%).

Pour l'agence onusienne, ces millions de voitures, fourgonnettes et minibus d'occasion, souvent de piètre qualité, contribuent de manière significative à la pollution atmosphérique et entravent les efforts visant à atténuer les effets du changement climatique dans le monde.

Signature de six accords de coopération entre le Maroc et le Tchad

Le Maroc et le Tchad ont signé, lundi à Rabat, six accords de coopération dans les domaines de la diplomatie, de l'agriculture, de l'énergie, de l'information et communication, de la culture et du tourisme visant à renforcer davantage les échanges d'expériences et d'expertises entre les deux pays.

Ces accords de coopération ont été signés par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et son homologue tchadien, Amine Abba Siddick, actuellement en visite de travail dans le Royaume, la première du genre depuis sa nomination en juillet dernier.

Le premier accord vise la suppression des visas pour les détenteurs des passeports diplomatiques, de service et spéciaux des deux pays.

Le deuxième texte est un accord-cadre de coopération qui a pour but d'établir le cadre général de la coopération dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage.

Le troisième accord-cadre de coopération vise le développement des secteurs de l'énergie et des mines, à travers l'échange d'expériences et d'expertise entre les deux parties.

Les deux parties ont aussi signé une convention de coopération en matière de formation dans les domaines de l'information, de la communication et des sciences de l'information documentaire.

Elles ont également signé un mémorandum d'entente et de coopération dans le domaine de la culture, ayant pour objectif de renforcer les échanges culturels par le rapprochement des institutions culturelles des deux pays et l'encouragement d'établissement de conventions de coopération entre elles.

Le Maroc et le Tchad ont signé, par la même occasion, un mémorandum d'entente de coopération dans le secteur touristique qui vise à renforcer l'échange d'expérience et d'expertise dans ce domaine.



La signature de ces accords traduit la volonté des deux pays frères et amis de renforcer davantage leur coopération, notamment dans les domaines économique et culturel, a souligné Amine Abba Siddick lors d'un point de presse tenu à l'issue de ses entretiens avec son homologue marocain.

Le chef de la diplomatie tchadienne a également rappelé que son pays n'a plus aucune relation avec la pseudo-RASD depuis que le gouvernement tchadien a décidé, en mars 2006, de retirer sa reconnaissance de cette entité fantôme.

Il a aussi souligné que son pays avait, face à ce différend qui empoisonnait les travaux de l'Union africaine, défendu le principe selon lequel le règlement du conflit autour du Sahara doit se faire exclusivement dans le cadre de l'ONU.

Aline Abba Siddick a réaffirmé, en effet, la position de son pays, exprimée par le président tchadien, Idriss Déby Itno devant l'Assemblée générale de l'ONU, en soulignant que ce conflit doit être résolu dans le cadre d'un processus politique exclusivement onusien.

Le ministre tchadien a également salué les positions impartiales du Maroc.

"Grâce à la détermination de S.M le Roi Mohammed VI et du Président Idriss Déby Itno, les deux pays frères et amis partagent des points de vue communs sur les questions de la sécurité en Afrique", a-t-il souligné.

Il a, par ailleurs, relevé que son pays "a pris note de la proposition marocaine d'autonomie et se félicite des efforts sérieux et crédibles du Maroc pour aller de l'avant vers un règlement de la question du Sahara".

La République du Tchad soutient les efforts "sérieux et crédibles" du Maroc pour aller de l'avant vers un règlement de la question du Sahara, a-t-il noté.

Pour sa part, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a déclaré que "le Maroc et le Tchad ont une appartenance commune au Sahel. Ils ont ainsi une responsabilité et une vision communes. Cette appartenance nous confère une attache symbiotique à la préservation de la paix et la promotion du développement dans notre sous-région".

Le Tchad joue un rôle important dans la région du Sahel, a-t-il souligné, estimant que l'apport militaire et sécuritaire de ce pays est fondamental pour la préservation de la stabilité dans cette région et la lutte contre la menace terroriste, notamment autour du lac Tchad.

Qualifiant la visite du ministre tchadien de "fructueuse et de bon augure" pour l'avenir des relations bilatérales, dans la mesure où elle a permis d'ajouter de "nouveaux jalons à un partenariat déjà solide entre les deux pays frères", Nasser Bourita a fait savoir que les deux parties ont pu échanger sur plusieurs questions d'intérêt commun et exprimer leur détermination à renforcer la coopération bilatérale.

Ces entretiens ont été aussi l'occasion de soulever la coordination entre les deux pays au sein de l'Union africaine (UA), le rôle important joué par le Tchad dans le processus du retour du Royaume à l'Union et la présence du Maroc au sein des instances de l'UA, a-t-il indiqué, notant que les deux parties ont convenu de renforcer cette coordination pendant les étapes à venir.

De même, les deux pays ont un cadre



Amine Abba Siddick

Nous soutenons les efforts sérieux et crédibles du Royaume pour aller de l'avant vers un règlement de la question du Sahara



Nasser Bourita

Nos deux pays ont une vision commune sur la préservation de la paix au Sahel

juridique très riche et la signature aujourd'hui de six accords de coopération dans plusieurs domaines vient consolider ce cadre, s'est félicité Nasser Bourita, faisant savoir qu'une mission multisectorielle devrait se rendre prochainement à N'Djaména, la capitale tchadienne, pour renforcer la coopération entre les deux pays, notamment dans le domaine de la formation professionnelle.

"Le Maroc suit avec un grand intérêt toutes les actions menées par le Président (tchadien, Ndlr) pour renforcer la stabilité du pays et l'inscrire sur la voie du développement dans le cadre du programme Tchad-2030", a-t-il relevé, soulignant que le Maroc, conformément aux instructions Royales, s'est engagé à accompagner le Tchad sur cette voie.

Cinq accords maroco-comoriens signés à Rabat

Etablissement d'un mécanisme de consultations politiques bilatérales



Le Maroc et l'Union des Comores ont signé, lundi à Rabat, cinq accords de coopération portant sur la formation diplomatique, la gestion des communautés établies à l'étranger et les domaines agricole et de santé, outre l'établissement d'un mécanisme de consultations politiques.

Ces accords ont été signés par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita et son homologue comorien Dhoahir Dhoulkamal, à l'issue de leurs entretiens bilatéraux.

Les deux parties ont ainsi signé un Mémoire d'entente pour l'établissement d'un mécanisme de consultations politiques, ayant pour but d'établir un mécanisme de consultations politiques entre les ministères des Affaires étrangères du Royaume du Maroc et de l'Union des Comores.

Un autre Mémoire d'entente dans le domaine de la formation diplomatique a aussi été signé entre les deux ministères.

Il prévoit la mise en place d'un partenariat entre les deux parties dans le domaine de la formation diplomatique, notamment en matière de formation des jeunes diplomates et en termes d'échange d'expériences et d'informations dans le domaine de la diplomatie et des relations internationales.

Le troisième Mémoire d'entente porte sur la gestion des communautés établies à l'étranger et les affaires

de la migration.

Il vise à mettre en place un cadre de coopération qui permettra le partage des acquis et des expériences entre les deux pays dans les domaines de la gestion des affaires des communautés résidant à l'étranger à travers l'accompagnement de ces communautés visant une meilleure intégration éducative, culturelle et sociale.

Un accord-cadre de coopération dans le domaine agricole a également été signé à cette occasion en vue d'établir le cadre général de la coopération dans ce domaine à travers plusieurs actions, dont la formation professionnelle agricole, l'adaptation de l'irrigation et la gestion de l'eau au changement climatique et le développement des chaînes de valeurs agricoles et agroalimentaires.

Il s'agit également de la promotion de la création d'exploitations agricoles et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et agricoles.

Par ailleurs, un protocole de coopération a été signé entre le Maroc et l'Union des Comores dans le domaine de la santé en vue d'instituer un programme de coopération sanitaire entre les deux pays pour l'amélioration de la santé de leurs populations respectives.

Il convient de rappeler que le ministre comorien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, chargé de la diaspora avait déclaré samedi à Casablanca que son pays souhaitait renforcer davantage ses relations économiques avec le Maroc et veut bénéficier de l'ap-

pui du secteur privé marocain pour promouvoir l'investissement dans les secteurs porteurs.

Lors d'une rencontre avec le président de la commission Afrique de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), Abdou Diop, il avait également sollicité l'appui du Royaume et de la Confédération pour promouvoir la formation entrepreneuriale dans son pays ainsi que la coopération entre les entreprises marocaines et comoriennes.

"C'est ma première visite officielle en tant que ministre des Affaires étrangères fraîchement nommé aux Comores", avait-il dit, relevant que cette visite "vise à montrer l'attachement des Comores aux relations historiques liant les deux pays".

"Nous croyons fortement au Maroc comme moteur de développement et de soutien. Nous croyons à la fraternité qui lie les deux pays", a noté le responsable. "Cette fraternité s'est manifestée à travers les grands efforts d'accompagnement du Royaume envers ses frères comoriens, en particulier la formation des cadres comoriens", avait-il soutenu.

De son côté, Abdou Diop avait indiqué que cette rencontre s'inscrit dans la continuité des échanges entre la Confédération et l'Union des Comores, qui ont eu lieu lors de la Conférence des partenaires au développement des Comores dédiée au financement du plan Comores Emergence 2030 (PCE), tenue à Paris en décembre 2019, et durant la-

quelle la CGEM a marqué son engagement à accompagner le PCE.

"Cette rencontre est l'occasion de renouveler ces échanges", avait-il dit, relevant qu'elle vise notamment à discuter autour d'un plan d'actions à mettre en place afin que les entreprises marocaines accompagnent le PCE, dans le cadre de relations très fortes liant le Maroc et l'Union des Comores.

Rappelons également que la CGEM et l'Union des Chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture des Comores (UCCIA) avaient signé, le 3 décembre 2019 à Paris, une convention de coopération ayant pour objectifs notamment le rapprochement des opérateurs économiques des deux pays en vue d'une meilleure coopération entre les entreprises comoriennes et marocaines pour une croissance économique mutuelle.

Elle porte également sur le renforcement, le partage et l'échange d'expériences entre les hommes d'affaires des deux pays, le partage d'informations pouvant faciliter les échanges de marchandises et les flux d'investissement entre les deux pays et l'encouragement à l'établissement des entreprises marocaines aux Comores et celui des entreprises comoriennes au Maroc.

Le plan Comores Emergence 2030 vise à parvenir à une transformation structurelle de l'économie comorienne à travers, notamment, des interventions soutenues et structurées en faveur du secteur privé.

Le Royaume d'Estwatinie ouvre une ambassade à Rabat



L'ambassade du Royaume d'Estwatinie au Maroc a été inaugurée lundi à Rabat sous la présidence du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et de la ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Royaume d'Estwatinie, Thulisile Dladla.

Plutôt dans la journée, le Maroc et l'Estwatinie ont signé un protocole de coopération industrielle et une déclaration commune d'intention sur la coopération dans le domaine de la santé. Ces deux accords ont été signés par M. Bourita et son

homologue estwatinienne, à l'issue de leurs entretiens.

Ces deux accords ont été signés par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita et la ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Royaume d'Estwatinie, Thulisile Dladla, à l'issue de leurs entretiens.

Le protocole de coopération industrielle a pour objectif de créer une approche mutuellement bénéfique entre les deux pays, permettant de développer un partenariat économique dans le but de promouvoir l'initiative privée et la croissance durable.

Il vise également à renforcer et élargir les partenariats existant entre les deux pays et à développer de nouveaux, en plus de favoriser l'échange d'expériences et d'expertise en matière de politique industrielle.

A travers la déclaration commune d'intention, les deux pays témoignent de leur volonté de renforcer leur coopération dans le domaine de la santé, et fixent les actions de coopération bilatérale à développer dans ce domaine, à savoir le renforcement des capacités des professionnels de la santé dans différents domaines et le partage d'expériences et d'expertise.

Le Conseil supérieur des oulémas dénonce toute forme d'atteinte à la sacralité des religions

Le Conseil supérieur des oulémas du Royaume du Maroc a affirmé qu'il "rejette et dénonce toute forme d'atteinte à la sacralité des religions, à leur tête les Prophètes qui ont transmis à l'humanité toute entière les valeurs d'amour, de fraternité et de solidarité entre les gens".

"En s'inspirant des valeurs transmises par ces Prophètes à l'humanité toute entière, sans distinction aucune entre eux, les sages parmi les politiques et les scientifiques s'élèvent aujourd'hui, à leurs côtés les milliards de disciples de ces Prophètes, contre la barbarie du terrorisme et de ses crimes", indique le Conseil supérieur des oulémas du Royaume dans un communiqué, soulignant qu'il "considère toute atteinte à un de ces Prophètes comme étant une offense envers eux et un déni de leurs valeurs idéales qui s'érigent contre toute forme de violence, de dépravation et de dégradation des mœurs".

Le Conseil "met en garde contre les grands dangers qui peuvent résulter de l'atteinte aux sentiments des croyants qui ne peuvent accepter l'utilisation de slogans de la démocratie et de la liberté d'expression comme prétextes d'outrage par la parole, l'image ou autres à ceux qu'ils considèrent comme sources de lumière et de sagesse dont ont besoin la paix et la quiétude dans le monde d'aujourd'hui, ce qui nécessite la mobilisation de tous".

Installation des membres de la CRDH de Rabat-Salé-Kénitra



Les membres de la Commission régionale des droits de l'Homme (CRDH) de Rabat-Salé-Kénitra ont été installés dans leurs fonctions, lundi à Rabat, en présence de la présidente du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Amina Bouayach.

La CRDH de Rabat-Salé-Kénitra, présidée par Houria Tazi Sadeq, est composée de 21 membres, dont des universitaires,

des médecins, des juges, des avocats, des oulémas, des journalistes professionnels et des représentants de l'Institution du Médiateur du Royaume, ainsi que d'un ensemble d'acteurs dans le domaine de la défense des droits de l'Homme.

S'exprimant à cette occasion, la présidente du CNDH a mis en avant l'importance du rôle que les CRDH sont appelées à jouer dans la protection et la promotion

des droits de l'Homme au Maroc, en ce sens qu'elles représentent un mécanisme de proximité qui veille à appuyer l'action du CNDH en vue de suivre et de contrôler toute forme de violation des droits de l'Homme et de protéger les victimes.

Amina Bouayach a souligné que ces commissions veilleront à assurer la protection au niveau de chaque région, en contrôlant les violations des droits de l'Homme, en vérifiant la véracité de ces violations et en intervenant en urgence pour fournir la protection nécessaire aux victimes et à leurs familles.

Elle a, en outre, indiqué que les compétences et l'expertise de ces commissions en feraient "une force de proposition importante pour que le CNDH s'acquitte de ses missions dans le domaine de la prévention, de la protection et de la promotion des droits de l'Homme".

Amina Bouayach a rappelé, à cette occasion, la stratégie du Conseil basée sur l'effectivité des droits de l'Homme, qui "se fonde sur une approche globale qui prend en compte, outre le facteur juridique, les facteurs sociaux, économiques, culturels et environnementaux, de façon à ce que le citoyen sente qu'il vit dans un espace qui préserve sa dignité et ses droits".

Pour sa part, Houria Tazi Sadeq a indiqué que la crise de Covid-19 a concrètement mis en lumière l'importance des questions sociales, économiques, culturelles et environnementales dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'Homme, notant que la Commission régionale de Rabat-Salé-Kénitra procédera selon un plan objectif basé sur l'extension de ces droits pour couvrir de nouveaux droits, en particulier ceux de la troisième génération.

Elle a souligné, dans ce sens, la détermination de la commission à œuvrer au soutien de la continuité du développement des droits de l'Homme au Maroc à travers la soumission de propositions et de recommandations pour atteindre cet objectif, conformément aux dispositions constitutionnelles et aux normes internationales.

Les CRDH ont pour missions notamment d'assurer le suivi et le contrôle de la situation des droits de l'Homme au niveau régional, de recevoir les plaintes relatives aux allégations de violations des droits de l'Homme qui leur sont adressées et de mettre en place le programme et les projets du CNDH dans le domaine de promotion des droits humains.



Face à la deuxième vague, l'Europe donne un tour de vis pour "sauver Noël"



Face à la résurgence de la pandémie, par endroits hors de contrôle, les pays européens imposent des mesures de plus en plus strictes, et envisagent le recours à de nouveaux confinements.

Répondant aux déclarations du chef de cabinet du président américain Donald Trump qui a laissé entendre dimanche que les Etats-Unis renonçaient à tenter de contrôler la maladie et pariaient plutôt sur des médicaments et des vaccins, le patron de l'OMS a estimé "dangereux de renoncer à contrôler" la pandémie. "Nous ne devons pas baisser les bras et c'est pour cela que nous disons que si nous sommes d'accord avec le chef de cabinet que protéger les plus vulnérables est important, renoncer à prendre le contrôle (de la pandémie) est dangereux", a déclaré Tedros Adhanom Ghebreyesus.

En Italie, de nouvelles mesures introduites face à la progression de l'épidémie de Covid-19 pour "sauver Noël" ont été accueillies avec colère et des milliers de personnes ont manifesté lundi soir contre la fermeture prématurée des restaurants et des bars. A Milan, capitale de la Lombardie (nord), région enregistrant le plus grand nombre de contaminations, plusieurs centaines de manifestants ont affronté lundi soir les policiers anti-émeute dans le centre lundi soir.

Des tramways ont été vandalisés, des poubelles incendiées, des deux-roues renversés et quelques vitrines caillassées, selon les images diffusées en direct par des mé-

dias italiens.

Dans la petite ville portuaire de Pesaro, non loin de San Marin (est), la police est intervenue dans un restaurant dont le propriétaire avait convié 90 personnes à dîner pour exprimer son refus de fermer à 18h. "Vous pouvez m'arrêter, je ne fermerai plus", a-t-il lancé. A Rome, le Vatican a fait savoir que le pape François officierait sans fidèles pour les messes de l'Avent et de Noël, comme il l'a fait à Pâques, selon l'agence spécialisée Catholic News Agency (CNA).

La maladie continue à s'étendre à travers l'Europe et l'Espagne a imposé un nouvel état d'urgence ainsi que des couvre-feux nocturnes.

La Catalogne (Nord-Est) réfléchit même à un confinement de la population à domicile le week-end et la région voisine d'Aragon a décidé de boucler son territoire.

En France, où un nouveau record quotidien avec plus de 52.000 cas supplémentaires de Covid-19 a été enregistré dimanche, la perspective d'un nouveau confinement prend corps. Une deuxième vague "brutale" pourrait même être "plus forte que la première", s'est alarmé Jean-François Delfraissy, le président du Conseil scientifique qui guide le gouvernement.

Le nombre des nouveaux cas positifs est retombé à plus de 26.000 lundi, mais plus de 2.700 malades du Covid-19 sont désormais hospitalisés en réanimation, 357 nouveaux cas graves ayant été admis dans ces services au cours des dernières 24 heures, un chiffre qui n'avait plus été atteint depuis

avril.

En Allemagne, le marché de Noël mondiallement connu de Nuremberg, qui attire quelque deux millions de visiteurs, a été annulé cette année.

Le gouvernement slovène a pour sa part annoncé le durcissement à partir de mardi du confinement partiel en vigueur et renforcé les contrôles aux frontières.

En Norvège, de nouvelles restrictions vont entrer en vigueur à Oslo où le port obligatoire du masque de protection est notamment étendu. Les bars de la capitale, déjà contraints d'arrêter de servir à minuit, ne pourront en outre plus accepter de nouveaux clients après 22H00.

Et en Belgique, où le nombre des contaminations a triplé en cinq semaines, passant à 321.031 cas, les vacances scolaires de la Toussaint ont été prolongées et les écoles contraintes de s'adapter à la forte progression du virus pour ne pas risquer d'aggraver une situation déjà "dramatique" dans les structures de soins.

La pandémie a fait au moins 1,15 million de morts dans le monde depuis fin décembre, selon un bilan établi lundi par l'AFP à partir de sources officielles. Près de 43,1 millions de cas ont été officiellement diagnostiqués.

Les Etats-Unis sont le pays le plus endeuillé avec 225.239 morts, suivis par le Brésil (157.134), l'Inde (119.014), le Mexique (88.924) et le Royaume-Uni (44.896).

Certains voient toutefois le bout du tunnel : Melbourne, la deuxième plus grande

ville d'Australie, devrait ainsi sortir de son confinement cette semaine après environ quatre mois de restrictions qui ont coûté très cher.

En revanche, les Etats-Unis ont connu un nombre record de nouveaux cas de Covid-19 ce week-end, le candidat démocrate à la présidence, Joe Biden, accusant le gouvernement du président Donald Trump d'agiter "le drapeau blanc de la défaite" après avoir admis qu'il "n'allait pas contrôler la pandémie".

L'Union européenne a décidé pour sa part de réduire les réunions physiques de responsables et d'experts, au profit des visioconférences, en raison de l'augmentation du nombre des contaminations à Bruxelles.

Au Pays de Galles, les restrictions ont provoqué colère et confusion. Pas le droit d'acheter de livres ou de vêtements pour bébés, même dans les magasins ouverts : confinés depuis vendredi et limités aux achats de produits "essentiels", plus de 65.000 Gallois avaient signé lundi une pétition exigeant l'abandon de ces règles jugées disproportionnées.

Sur le front du vaccin, le laboratoire pharmaceutique britannique AstraZeneca a annoncé que sa formule en cours de mise au point entraînait une réponse immunitaire encourageante de la part des jeunes adultes et des personnes âgées. "Il est encourageant de voir des réponses immunitaires similaires entre les personnes âgées et les jeunes adultes", souligne un porte-parole du laboratoire qui travaille sur le vaccin avec l'Université d'Oxford.

Erdogan appelle au boycott des produits français

Soutiens en Europe pour Macron

Le président turc Recep Tayyip Erdogan a appelé lundi au boycott des produits français, prenant la tête de la colère grandissante dans le monde musulman contre Emmanuel Macron après que ce dernier eut défendu la liberté de caricaturer le Prophète Mohammed. "Je m'adresse d'ici à ma nation: surtout ne prétez pas attention aux marques françaises, ne les achetez pas", a déclaré M. Erdogan lors d'un discours virulent à Ankara.

L'escalade actuelle des tensions entre la Turquie et la France, dont les relations s'étaient déjà dégradées en raison de désaccords liés à la Syrie, la Libye et la Méditerranée orientale, s'est traduite par le rappel de l'ambassadeur français à Ankara samedi pour consultations.

La dernière crise a éclaté après que M. Macron eut promis que son pays continuerait de défendre ce genre de caricatures, lors d'un hommage national à Samuel Paty, un professeur décapité le 16 octobre pour avoir montré de telles représentations en classe.

M. Erdogan, qui a mis en cause la "santé mentale" de M. Macron, a accusé lundi le chef d'Etat français de "diriger une campagne de haine" contre les musulmans, comparant le traitement de ces derniers en Europe à celui des Juifs avant la Deuxième Guerre mondiale.

Accusée par Paris de rester silencieuse sur le meurtre de l'enseignant français, la présidence turque a fini toutefois lundi par dénoncer un "assassinat monstrueux" qui "ne peut aucunement être justifié".

Face au barrage de critiques turques, le président français a enregistré une série de soutiens en Europe.

Les déclarations de M. Erdogan sont "diffamatoires" et "absolument pas acceptables", a ainsi déclaré le porte-parole de la chancellerie allemande Angela Merkel.

"Les Pays-Bas défendent résolument aux côtés de la France les valeurs communes de l'UE. Pour la liberté d'expression et contre l'extrémisme et le radicalisme", a tweeté le Premier ministre néerlandais Mark Rutte. Son homologue italien Giuseppe Conte a également apporté son soutien à M. Macron.

Le président de Chypre, Nicos Anastasiades, a condamné les déclarations du président turc, déclarant que "cette attaque contre le président français par le dirigeant d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE est un affront vulgaire aux principes et aux valeurs de l'Union".

Mais dans le monde musulman, où toute représentation du Prophète Mohammed est taboue, les déclarations du président français ont suscité des manifestations de colère.

A Gaza, quelques dizaines de manifestants anti-Macron se sont réunis pour le deuxième jour consécutif, collant une photo du chef d'Etat français barrée d'une croix rouge sur la façade de l'Institut français.

Le week-end dernier, plusieurs rassemblements ont eu lieu, en Tunisie ou dans certaines régions de Syrie, même s'ils n'ont réuni que quelques dizaines de personnes.

Les appels au boycott se sont aussi multi-

pliés: dès samedi soir, des produits français ont été retirés des rayons de supermarchés à Doha, au Qatar.

En Jordanie, des vidéos sur les réseaux sociaux montraient des rayons de supermarchés vidés de leurs produits français, ou remplacés par ceux d'autres pays. Les vidéos étaient accompagnées de hashtags #France Boycott ou "#Our Prophet is a red line" (Le prophète est notre ligne rouge).

Le chef de la Chambre de commerce d'Amman, Khalil Haj Tawfeeq, a écrit à l'ambassadeur de France en Jordanie pour qu'Emmanuel Macron s'excuse immédiatement.

Au Sénégal, pays d'Afrique de l'Ouest majoritairement musulman, le mouvement panafricainiste "Frapp-France Dégage" a lancé un "appel au boycott des produits français pour dénoncer l'amalgame indécent, insultant, entre islam et terrorisme, cette islamophobie encouragée et couvée par l'Etat impérialiste français".

"Il n'est pas question de céder au chantage", a dénoncé Geoffroy Roux de Bézieux, le chef du Medef, le principal syndicat patronal en France, appelant les entreprises françaises à faire passer leurs "principes" avant les affaires.

Des dizaines de petits sites Internet français ont par ailleurs été touchés par une vague de piratages informatiques consistant à leur faire afficher des messages sur la page d'accueil, a constaté lundi l'AFP.

Des messages tels que "Victoire pour Mo-

ammed, victoire pour l'Islam et mort à la France" et un montage représentant Emmanuel Macron grimé en cochon étaient affichés à la place de la page d'accueil de sites d'associations de retraités, de commerces ou de petites mairies.

Lundi, la ministre française de la Culture Roselyne Bachelot a appelé à "l'apaisement", expliquant que la France ne luttait pas "contre les musulmans français", mais contre "l'islamisme et le terrorisme".

Emmanuel Macron a tweeté dimanche: "La liberté, nous la chérissons; l'égalité, nous la garantissons; la fraternité, nous la vivons avec intensité. Rien ne nous fera reculer, jamais".

Outre M. Erdogan, plusieurs responsables politiques dans le monde musulman ont également critiqué M. Macron.

Au Pakistan, le Premier ministre Imran Khan l'a accusé d'"attaquer l'Islam".

Le ministère des Affaires étrangères marocain a fait savoir que le Royaume condamnait "vigoureusement la poursuite de la publication des caricatures outrageuses à l'Islam et au Prophète".

Le gouvernement libyen a lui aussi "fermement condamné" les propos de M. Macron et exigé des excuses tandis qu'à Alger, le Haut Conseil islamique a condamné une "virulente campagne" contre les musulmans.

Des manifestations de protestation ont également eu lieu devant l'ambassade de France à Bagdad.



Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

GRIPPE	ALLANT	MÉTAL FORME D'ÊTRE	GRECQUE GAVER	EN VOGUE	ABROGÉ	CONNU LINCEUL	PESTE
					CERTAIN		
EST À LONDRES			LA FIN DU JOUR	MAMMI- FÈRE D'AFRIQUE			FIN DE VERBE
		VIEILLE CITÉ POSSESSIF		FAUX	EST TRADUIT EN ANGLAIS	TIENT EN HALEINE HARDI	
LIE							
IRASCIBLE							
ARTICLE NOTE			IL LIT BEAUCOUP				N'A RIEN DE BRILLANT GLACE FLOTTANT
		GAMIN TUNIQUE JAPONAISE			ROMAINS	VERRE DE BIÈRE	
CUBE		À L'ENVERS: PEINTRE ITALIEN				PARTIRA	EN ACTION CONIFÈRE
		MANCHÉ ADVERBE					
TON	GOGOL BOUCLIER			ROULÉE	BAGARRE		POULLIE À GORGE
					EN FLEUR		NOTE
SÉVÈRE		COCO				VOYELLES UTILISER	
			DÉTENDU				SYMBOLE DE L'ARGENT

Solution mots flechés d'hier

AIDE	PLEIN LA LAMPE	COMPLICE	HORS CIRCUIT	COCAÏNE	I	LE MÊME CHOISIE	LAMPA- DAIRE	LUTTEUR DE SORDO POSSÉSSIF	S	SECONDE
COUVRE DE FLEURS FÉLICITÉ	SECONDE	LOUE	PIERRE FINE BLEUE	L	IMPRES- SIONNÉE	FEMME FATALE	V	EMUÉ	A	VAMP
CUIVRE ROMAIN- ER CANELLE	BEAUTE	CU	PASSAGE EN BIAIS	G	CITE LÉGEN- DAIRE	R	NON-DIT	TU	O	OA
POULLIE À GORGE	ATTIER	REA	ARRIVÉ	Q	FIN DE COURSE	S	NOTE	RE		
STÉRILET DOGME	DIU	CREDO	À L'ENVERS: LIQUIDE	AUT	RAYON EXPRIME LE RÉGRET	R	RAI	RÉPLIT EN POUPRE		
GRECQUE EN ATTENTE	PI	MUST	DIRE-DIRE	V	PIÈCE DE HARNAIS	L	LI	C	O	COU
NOUVEAU	NEO	PEU	VENU AU MONDE	NE	PIÈCE DE MARBRE	A	AR	LETTRÉ DE NAPLES	N	NL
			TRACE	PEU	ENZYMÉ	A	SE	CONNU	S	SU

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouthib
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétaire
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laarak

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab
(Laâyoune)
Abdelali khallad
(Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir
Abdelkader
B.P. 2165 -
Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage -
Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions
Maghrébines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130 / 64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

www.ojd.ma

2017

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2									■	
3			■			■				
4										■
5										■
6		■					■			
7			■		■					
8					■					
9							■			
10				■						

HORizontalement

- 1- Draisienne
- 2- Meubles à rayons
- 3- Nickel Eclaté Plus neuve
- 4- Figures géométriques
- 5- Demeurèrent
- 6- Eau de France Boisson
- 7- Mépris Coupée
- 8- Fit la vidange Lacs
- 9- Gorgeais Mauvais service
- 10- Direction Légèrement brûlé

VERTICALEMENT

- 1- Qui s'éloigne de la source
- 2- Allongé Te rendras
- 3- Défini Egalité Petit if
- 4- Erafla
- 5- Souveraines Apparence
- 6- Fin de forme Roche sédimentaire - Direction
- 7- Grogne Chrome
- 8- Capitaux
- 9- Amateurs du beau
- 10- Première épouse L'Estonie

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	D	R	A	I	S	I	E	N	N	E
2	R	E	S	S	A	S	S	E	E	S
3	A	P	I	■	M	O	T	T	E	S
4	G	E	A	I	■	L	A	S	■	A
5	O	R	T	O	L	A	N	■	A	Y
6	N	A	I	N	■	T	T	C	■	I
7	N	■	Q	■	R	I	■	E	R	S
8	A	M	U	S	I	O	N	S	■	T
9	D	U	E	■	A	N	I	S	E	E
10	E	R	S	E	S	■	S	E	N	S

Grilles de sudoku

Facile									Moyen								
3				1	7			6	6				2			5	3
7	5		4				1	3				8	1			9	7
	8	4		6										5			
		8				6		9					3		2	8	
		5	6		8	3			7	4			6			3	1
6	2					7				6	3		8				
				8		9	7					1					
	6	7			9		1	2									
2			7	5				4	5	2			9	8			
									4	1			7				5
Difficile									Expert								
3		1				7		6			7						
8					7				8	2		9					
		4	2			1			6	5		4	7	1			
					6			5	7						8	9	
	4	9		1		6	2					2		9			
5			9														4
		6			8	9						1	4	5		6	2
			7				6							2		7	1
2	8			9		1									3		

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile									Moyen								
9	1	5	7	3	4	6	2	8	1	7	8	6	2	5	3	9	4
2	4	3	1	6	8	5	7	9	2	4	6	1	9	3	8	7	5
6	8	7	9	2	5	1	3	4	9	5	3	8	4	7	2	6	1
1	5	8	6	4	2	7	9	3	5	6	1	4	3	2	9	8	7
7	3	2	8	5	9	4	6	1	4	3	2	7	8	9	1	5	6
4	6	9	3	1	7	8	5	2	8	9	7	5	6	1	4	3	2
3	7	6	4	9	1	2	8	5	6	8	5	3	1	4	7	2	9
5	9	4	2	8	6	3	1	7	3	1	9	2	7	6	5	4	8
8	2	1	5	7	3	9	4	6	7	2	4	9	5	8	6	1	3
Difficile									Expert								
2	8	4	7	6	9	3	5	1	8	2	3	4	1	6	5	7	9
3	9	5	1	8	2	7	4	6	4	9	5	8	2	7	1	3	6
6	1	7	3	4	5	2	9	8	7	1	6	9	3	5	2	8	4
5	4	1	2	7	8	6	3	9	3	4	9	2	6	8	7	1	5
7	2	6	5	9	3	1	8	4	5	7	2	1	9	4	8	6	3
8	3	9	6	1	4	5	2	7	1	6	8	5	7	3	9	4	2
1	5	8	4	3	6	9	7	2	2	5	7	6	4	1	3	9	8
9	6	2	8	5	7	4	1	3	9	3	4	7	8	2	6	5	1
4	7	3	9	2	1	8	6	5	6	8	1	3	5	9	4	2	7

Spirit Aerosystems acte définitivement la reprise du site de Bombardier à Casablanca

Spirit Aerosystems, leader mondial de la fabrication des aérostructures pour l'aviation civile et militaire, a acté définitivement la reprise du site de Bombardier de Casablanca, une opération qui contribuera au développement de la supply-chain aéronautique marocaine, annonce le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie verte et numérique.

«Tel qu'annoncé par le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie verte et numérique, en octobre 2019, suite à la décision de cession du site de Bombardier à Casablanca, une entente définitive a été actée entre ce dernier et Spirit Aerosystems et sera opérationnelle à partir du 30 octobre courant», fait savoir le ministère dans un communiqué, publié lundi.

Le ministère et Spirit Aerosystems sont restés en contact permanent et ont travaillé conjointement pour finaliser un accord de reprise harmonieuse et ordonnée, suite à la décision stratégique de Bombardier de recentrer ses activités sur les avions d'affaires, précise le ministère, notant que la décision de ce leader mondial d'acquiescer le site de Casablanca est une reconnaissance des capacités uniques et du grand potentiel de croissance qu'offre le secteur aéronautique au Maroc, rapporte la MAP.

«Nous nous réjouissons de l'arrivée de cet acteur de référence au Maroc qui compte maintenir et développer l'usine Bombardier au Maroc», a indiqué le ministre de l'Industrie, Moulay Hafid Elalamy, cité par le communiqué, faisant savoir que «cette reprise atteste de la confiance que témoignent les investisseurs de renommée à la destination Maroc en tant que plateforme industrielle compétitive». Et de noter que «ce nouvel accord augure de belles perspectives pour le site de Bombardier et renforce l'attractivité de l'écosystème aéronautique que le Royaume a su développer grâce à la Vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI».

Le site de Bombardier à Casablanca a connu une extension faisant passer sa superficie de 10.000m² à 25.000m² et portant son effectif de 350 à 850 employés, à terme, fait savoir le communiqué, notant que l'enjeu pour Spirit Aerosystems étant de développer ses activités avec Airbus, de continuer à servir Boeing et de renforcer son empreinte industrielle à partir du site de Casablanca.

Le rythme de croissance du PIB touristique ralentit en 2019



Le taux d'accroissement du produit intérieur brut (PIB) touristique a connu un ralentissement au titre de l'année 2019, selon des données publiées par le Haut-commissariat au plan (HCP).

D'après l'institution publique, chargée de la production statistique, de la planification, de la prospective, de l'analyse et de la prévision, l'arrêté du compte satellite du tourisme au titre de l'année 2019 « fait ressortir un ralentissement du taux d'accroissement du PIB touristique de 5,9% au lieu de 6,2% en 2018 ».

Le PIB du tourisme s'est ainsi établi à 81,4 milliards de DH en 2019 contre 76,9 milliards l'année d'avant (2018), a relevé le Haut-commissariat dans sa note d'information relative aux résultats du compte satellite de tourisme pour l'année écoulée.

La même source ajoute en outre que la contribution du secteur touristique au PIB national s'est améliorée passant de 6,9% en 2018 à 7,1% l'année dernière.

Les résultats du compte satellite font également état de la hausse de la consommation intérieure du tourisme qui a atteint 138 milliards de DH l'année dernière, correspondant à un accroissement de l'ordre de 5,7%, contre près de 131 milliards de DH un an plus tôt (5,4%).

Mais avant de poursuivre, il est

important de préciser que la consommation intérieure du tourisme « comprend la consommation intérieure du tourisme récepteur (touristes non-résidents : étrangers et MRE en visite au Maroc) et la consommation du tourisme interne et émetteur (touristes résidents - nationaux et étrangers - séjournant au Maroc en dehors de leur environnement habituel - et ceux qui partent en voyage en dehors du Maroc pour qui les dépenses touristiques prises en compte sont celles réalisées au Maroc) ».

Ceci étant dit, selon les économistes de l'institution publique, cette évolution est le résultat de

l'accroissement de la consommation intérieure du tourisme récepteur qui s'est accrue de 4,8% en 2019 au lieu de 5,9% en 2018 (passant de 89 milliards de dirhams en 2018 à 93,2 milliards en 2019) et du tourisme interne et émetteur qui s'est amélioré de 7,6% au lieu de 4,4% (passant de 41,8 milliards de dirhams en 2018 à 45 milliards en 2019).

Comme le précise le HCP dans sa note, les dépenses touristiques prises en compte ici sont celles réalisées au Maroc.

Dans sa note d'information, le Haut-commissariat relève également que « la part du tourisme récepteur dans la consommation intérieure a baissé de 68% en 2018 à 67,4% en 2019 », tandis que celle du tourisme interne et émetteur s'est accrue de 32% en 2018 à 32,6% en 2019.

Selon toujours l'institution publique, « la production du secteur du tourisme s'est située à 122,6 milliards de dirhams en 2019 au lieu de 115,5 milliards en 2018 », soulignant que le taux d'accroissement était de 6,1%.

Il ressort, en outre, des résultats du compte satellite du tourisme de 2019 que « la valeur ajoutée, de son côté, est passée de 61,6 milliards de dirhams en 2018 à 65,8 milliards en 2019 enregistrant ainsi une croissance de 6,8% par rapport à l'année précédente ». Tenant compte de l'augmenta-

tion de 2,4% des impôts nets de subventions sur les produits touristiques, le Haut-commissariat indique que « le PIB du tourisme s'est, au total, accru de 5,9% au lieu de 6,2% l'année précédente », comme indiqué plus haut, à 81,4 milliards de dirhams en 2019 contre 76,9 milliards en 2018.

Durement frappé par la pandémie de Covid-19, le tourisme vit une grave crise depuis son avènement au Maroc, au point d'ébranler l'écosystème touristique et de semer le doute parmi les professionnels du secteur qui ont à maintes reprises tiré la sonnette d'alarme.

Pour soutenir les opérateurs du secteur, préserver les emplois et assurer une reprise rapide de l'activité touristique au Maroc, le PLF 2021 propose une série de mesures dans le cadre du contrat-programme 2020-2022 pour la relance du secteur touristique.

Des mesures qui portent aussi sur l'encadrement et l'appui aux entreprises touristiques ; la sensibilisation des opérateurs touristiques autour des orientations du ministère de la Santé et du ministère de l'Intérieur ; de nouveaux contenus digitaux pour la plateforme «Tourisme Academy» ; la poursuite de la diversification du portefeuille produit et la promotion de la destination Maroc, entre autres.

Alain Bouithy

“ La part du secteur dans l'économie nationale a progressé de 7,1% au lieu de 6,9% un an auparavant ”

Hausse de l'encours global des avoirs conservés par Maroclear en 2019

L'encours global des avoirs conservés par le Dépositaire central des valeurs mobilières, Maroclear, s'est élevé à plus de 1.881,5 milliards de dirhams (MMDH) à fin 2019, en hausse de 6,5% par rapport à 2018, selon l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC).

Cette augmentation a été soutenue principalement par la hausse des encours des actions, des obligations et titres de créance négociables (TCN) et des Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) qui ont respectivement progressé de 7,28%, 14,58% et 6,98%, par rapport à fin 2018, pré-

cise l'AMMC dans son rapport annuel au titre de l'année 2019.

Parallèlement, le nombre des valeurs conservées par Maroclear a connu une hausse de 7,56 %, passant de 1.296 valeurs à fin 2018 à 1.394 valeurs à fin 2019, fait savoir le rapport, relevant que cette variation est imputable principalement à l'augmentation du nombre des obligations, TCN et OPCVM. La même tendance a été observée au niveau de la moyenne des flux dénoués qui a enregistré une variation positive de 6,70% entre 2018 et 2019, en raison de la hausse de 6,39% sur la filière de gré à gré, ajoute la même source.

Maroc Telecom, "Top Performer RSE" pour la 7^{ème} fois consécutive

Maroc Telecom a été désigné "Top Performer RSE 2020" par l'Agence de notation extra-financière Vigeo Eiris pour la septième fois consécutive, tout en maintenant sa présence dans l'Indice "Casablanca ESG 10". "L'Agence de notation extra-financière Vigeo-Eiris a attribué à Maroc Telecom le Titre +Top Performer RSE+ 2020 pour la septième fois consécutive depuis l'introduction en 2012 de cette distinction au Maroc", indique lundi Maroc Telecom dans un communiqué. Ce titre récompense une nouvelle fois l'entreprise pour avoir obtenu une note globale parmi les plus élevées des sociétés cotées à la Bourse de Casablanca, à l'issue du dernier cycle de notation de l'agence, précise la même source.

Maroc Telecom s'est également distingué sur trois critères spécifiques, sur lesquels il a recueilli des scores parmi les meilleurs, à savoir le "Respect des

droits humains fondamentaux et prévention des atteintes à ces droits", l'"Efficacité des dispositifs d'audits et de contrôles internes" et le "Respect de la liberté syndicale et du droit de négociation collective". En outre, l'entreprise a conservé sa présence dans l'Indice "Casablanca ESG 10" pour la troisième année de suite, ajoute la même source, notant que cet indice, lancé par la Bourse de Casablanca en 2018, regroupe les 10 capitalisations ayant obtenu les scores les plus élevés de Vigeo-Eiris.

Cette double distinction confirme, une fois de plus, "l'intérêt porté par Maroc Telecom aux enjeux de la responsabilité sociétale, leur intégration dans sa stratégie de croissance, ainsi que les progrès accomplis au fil des années pour renforcer sa contribution à la réduction de la fracture numérique et au développement durable", conclut le communiqué.

Alstom fait renaître un fleuron de l'industrie nationale à Fès

Il semble bien lointain l'image de désolation que traînait l'ancien complexe de textile de Fès, le fameux COTEF, qui a fermé ses portes en 2005. Aujourd'hui, le site renaît de ses cendres et accueille les premiers investisseurs.

C'est Alstom Cabliance, spécialiste en fabrication et montage des câbles et armoires électriques, qui a coupé le ruban. Étale sur une superficie de 3,4ha, ce nouveau projet d'envergure s'inscrit dans le cadre du plan d'aménagement, de valorisation et de développement de la zone industrielle dite ex-COTEF, une référence de l'industrie nationale du textile durant les années 1980.

Créé en 1967 par l'Etat marocain, COTEF tournait en plein régime, avant que la machine ne s'enraye, au début des années 2000, en raison notamment de la concurrence

chinoise. Après des années de flou, d'hésitation et de péripéties judiciaires, les efforts des autorités de la ville, des élus et des départements concernés ont abouti à la publication le 25 décembre 2018 du décret 2.18.636 annonçant le terrain du COTEF d'"utilité publique" et sa mise à la disposition des Domaines de l'Etat. Au total, 15 ha sont ainsi mis à la disposition des investisseurs.

Le nouveau site d'Alstom à Fès, qui a coûté 48 millions de DH, emploie actuellement quelque 400 personnes et vise la création de 350 autres postes à l'horizon 2023.

Fort d'une contribution à 20 projets ferroviaires dans le monde, le site Alstom de Fès tend ainsi à augmenter la capacité de production d'armoire électrique et de faisceaux pour les applications ferroviaires et les câblages électriques qui sont installés sur le matériel roulant d'Alstom.

Situé en plein quartier industriel de Sidi Brahim, près du centre-ville, Alstom Cabliance, filiale du géant mondial du transport ferroviaire, nourrit de grands espoirs pour le développement de son activité à l'échelle nationale et internationale.

L'entreprise s'engage à l'avenir à "accroître le vivier de talents locaux et à engager davantage, ainsi qu'à soutenir le développement socio-économique de la région".

Lors de la cérémonie d'inauguration, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie verte et numérique, Moulay Hafid Ela-



lamy, a souligné que "cet investissement contribue à apporter un nouveau souffle à la zone industrielle ex-COTEF, qui constitue un catalyseur de la relance de l'activité économique régionale".

Grâce à l'augmentation de la capacité de production d'Alstom, de nouveaux emplois seront créés, offrant ainsi aux compétences locales l'opportunité de s'affirmer et de contribuer au développement de la région, a-t-il ajouté, notant que ce nouveau projet augure de belles perspectives pour le groupe Alstom au Maroc.

"Pour éviter que la société ne quitte la région, nous lui avons accordé l'agrément d'installation dans la nouvelle zone industrielle (ex-COTEF)", avant l'élaboration du cahier des charges de la zone, a indiqué le maire de la ville, Driss El Azami El Idrissi.

Et pour accompagner la société, le conseil de la ville de Fès avait fait voter un point important lors de la session d'octobre de l'année dernière. Il s'agissait d'une subvention d'environ 2 MDH, accordée à la société sous forme d'une prime à l'emploi, à hauteur de 6.000 DH pour chaque poste créé.

Pour le président d'Alstom Transport Maroc, Nourddine Rhalmi, le nouveau site de Fès est une "preuve de l'expansion industrielle d'Alstom au Maroc", ajoutant que son "design contemporain, projeté vers le futur, permettra d'inscrire la ville dans une nouvelle mémoire positive, pour un avenir que l'on sait déjà prometteur".

"Il illustre parfaitement notre stratégie qui consiste à concevoir et à développer un écosystème loca-

lisé, tout en ayant une action hautement bénéfique pour l'industrie comme pour la communauté", a fait savoir M. Rhalmi, précisant que la société continuera à développer un "solide réseau de fournisseurs locaux, et à améliorer la connaissance des sous-systèmes clés, tout en aidant nos talents locaux à aiguiser leurs compétences".

Installé au Maroc depuis un siècle, Alstom, avec plus de 500 employés, a réalisé de nombreux projets, dont la livraison de tramways Citadis aux villes de Rabat et de Casablanca, 12 trains Avelia Euroduplex pour la ligne à grande vitesse, qui reliera Tanger à Casablanca et 50 locomotives Prima, apportant des solutions pour les services de transport de fret, de passagers et mixtes.

Par Nourddine Nassiri (MAP)



Le site de l'ancien complexe de textile, COTEF, accueille les premiers investisseurs

L'IMA publie la première édition du baromètre des rapports ESG

L'Institut marocain des administrateurs (IMA) a annoncé la publication, en partenariat avec Utopies et avec le soutien de l'IFC, la première édition du baromètre des rapports ESG, émis conformément à la nouvelle circulaire de l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) de juin 2019 relative aux opérations et informations financières.

Cette publication repose exclusivement sur l'information publique disponible dans les rapports financiers publiés à la date du 30 juin 2020, portant sur l'exercice 2019, contrairement aux autres éditions, précise l'IMA dans un communiqué.

L'objectif de ce baromètre n'est pas

d'être prescriptif ni de prendre position sur des "bonnes pratiques" mais de dresser un état des lieux des pratiques de diffusion de l'information extra-financière (y compris celle qui n'est pas exigée par le régulateur) et d'appréhender leur degré d'appropriation par les entreprises, relève le communiqué.

"Il est intéressant de constater qu'en 2018, en amont de l'obligation légale imposée par la nouvelle circulaire AMMC, 60% des sociétés cotées avaient publié un rapport financier annuel, contre 44% en 2015 et près de 90% au 30 juin 2020", souligne le communiqué, notant que ces chiffres indiquent surtout l'ampleur des exigences de reporting par rapport à un état initial où la

communication était volontaire mais toutefois encouragée par le régulateur, et la vitesse à laquelle les sociétés cotées ont dû s'adapter et répondre aux exigences d'information des parties prenantes, rapporte la MAP.

Le baromètre a porté sur un panel de 78 émetteurs faisant appel public à l'épargne. Il en ressort notamment que 88% des sociétés du panel ont décrit leur stratégie en matière de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) mais seul un tiers a publié une matrice matérialité, que les deux tiers des entreprises ont une direction RSE dédiée ou un comité exécutif transversal en charge des questions RSE et que 49% des sociétés

ont au moins un administrateur indépendant et près des deux tiers ont au moins une femme administrateur au sein de leur conseil.

Ce baromètre fait ressortir que 4 sociétés sur 78 ont mis en place un comité RSE émanant du conseil d'administration, que huit sociétés du panel ont communiqué sur des critères environnementaux ou sociaux "indigènes" qui leur sont propres et que les informations les moins disponibles en termes de politique de gestion des ressources humaines sont celles relatives à la diversité, en particulier le handicap avec seulement un tiers des entreprises décrivant leur politique en la matière.

Journée du
patrimoine
audiovisuel

Une “fenêtre sur le monde” au temps de la Covid-19

La communauté internationale célébrait virtuellement, le 27 octobre, la Journée mondiale du patrimoine audiovisuel, sous le thème: “Votre fenêtre sur le monde”.

L'Organisation des Nations Unies (ONU) considère que les matériaux audiovisuels en tant qu'objets du patrimoine documentaire offrent une fenêtre sur le monde, “car nous observons des événements auxquels nous ne pouvons assister, nous écoutons des voix du passé qui ne peuvent plus parler et nous créons des histoires qui informent et divertissent”. Pour sa part, la Directrice générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Audrey Azoulay, a affirmé dans son discours à l'occasion de la Journée, que cette célébration est ainsi “l'occasion de mettre en lumière ce patrimoine auquel on ne prête pas toujours assez attention, tant l'image et le son peuplent désormais nos quotidiens”.

“L'augmentation permanente de la production audiovisuelle et la diversification constante de ses supports nécessitent cependant toujours plus de volonté et de moyens, techniques comme humains, pour ne pas perdre ce fantastique patrimoine”, ajoute-t-elle. Dans son engagement dans la préservation de cette richesse universelle, le Maroc s'est muni en 2019, d'un système national d'archivage du patrimoine audiovisuel qui vise non seulement à l'archivage de contenus audiovisuels, mais aussi la protection, la valorisation et la préservation d'un patrimoine national et humain, source de connaissances. Néanmoins, la survenue brutale de la crise sanitaire du coronavirus en 2020 a fait ressurgir le rôle crucial de l'accès numérique au patrimoine audiovisuel en ces temps de crise, qui ont été marqués par un confinement mondiale et une coupure soudaine avec le monde extérieur.

A l'annonce de la tenue de l'événement

virtuel de l'UNESCO, intitulé “Patrimoine documentaire en péril: Lacunes politiques en matière de préservation numérique”, l'ONU indique sur son site web que la Covid-19 a mis en évidence le “besoin urgent d'un accès universel au patrimoine documentaire en tant que source de connaissances, d'autant plus que les institutions de la mémoire cherchent à rouvrir leurs portes au public sur le long terme”. En effet, l'impact de cette crise sanitaire, devenue une urgence mondiale, s'est élargi pour s'abattre sur plusieurs aspects de la vie humaine, notamment celle du patrimoine audiovisuel, “exacerbée par la diminution des fonds disponibles pour les archives, les bibliothèques et les musées, augmentant ainsi le risque de perte permanente du patrimoine”. Dans ce contexte, l'UNESCO organise “un dialogue politique en ligne entre les institutions de la mémoire et d'autres parties prenantes afin d'identifier les lacunes politiques dans la préservation

numérique du patrimoine documentaire en péril”, peut-on lire sur l'affiche de l'événement publiée sur le site onusien. L'organisation cherche ainsi à “élaborer un programme politique international pour la préservation numérique qui décrira les aspects culturels, économiques, technologiques et juridiques qui l'entourent”, relève-t-on. Au vue de la pandémie du coronavirus, cet événement culturel s'est tenu en ligne le 27 octobre 2020 en deux sessions pour accueillir un public international dans différents fuseaux horaires, fait savoir l'UNESCO.

La première session a abordé des questions sur l'identité culturelle et la durabilité, tandis que la seconde s'est concentrée sur la technologie et les cadres juridiques, poursuit la source, soulignant à cette occasion que l'événement a été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de l'UNESCO et pourra être visionné à tout moment.



Les révélations inattendues de Lara Fabian



Dans la foulée de l'affaire Weinstein, le mouvement #MeToo a eu un écho aux quatre coins du monde. Les femmes victimes d'agressions ou de harcèlement sexuel ont publiquement pris la parole. Des dénonciations qui ont touché aussi bien le monde du cinéma que celui de la musique. La chanteuse Lara Fabian vient de joindre sa voix au mouvement en faisant des révélations.

La star de 50 ans, qui fait l'actualité au Québec - où elle s'est installée avec son mari Gabriel et sa fille Lou - grâce à un documentaire inédit qui lui est consacré sur Club Illico, a été interrogée en marge de ce programme. Auprès du journaliste Kevin Sweet, pour Ici Radio-Canada, Lara Fabian a évoqué plusieurs sujets et, notamment, le mouvement #MeToo qui a secoué le Québec. “Moi je l'ai vécu ça, de très près... J'en ai jamais parlé, jamais. Même dans le documentaire. Je crois qu'il y a, en tant que femme, parfois, un prix que l'on est prêt à payer au nom de certains rêves (...) Moi je l'ai vécu et j'ai appuyé sur le bouton stop. Et ça a été dur. Parce qu'il y a eu des conséquences, simplement. Des grosses conséquences”, a d'abord relaté l'interprète des tubes Je t'aime, Immortelle, Tout ou encore

Tu es mon aître.

Lara Fabian a poursuivi ses confidences inattendues en affirmant avoir préféré faire l'impasse sur certaines réussites plutôt que de céder au chantage. “Pour moi, la conséquence à l'endroit de qui je suis en tant que femme aurait été beaucoup plus grave que de ne de pas être capable d'accomplir certaines choses. Aujourd'hui, je suis capable de me dire que je suis pas rentrée dans cette omerta, je ne l'ai pas acceptée, je l'ai dénoncée face à la personne elle-même”, a-t-elle ajouté en précisant qu'elle a conscience que la peur a aujourd'hui enfin changé de camp et que les femmes sont moins anxieuses que par le passé d'aller “crier sur tous les toits” ce qui a pu se passer dans un bureau ou en “meeting” avec un homme.

La chanteuse, qui n'a pas donné plus de détails sur ce qu'elle a subi au cours de sa carrière, s'est également félicitée que, désormais, les femmes victimes de comportements déplacés ne soient plus traitées de “follies” lorsqu'elles prennent la parole.

A noter que Lara Fabian a sorti une réédition de son dernier disque Papillon et qu'elle est attendue comme directrice de la Star Académie.



“Éclat d’amour et des amours confinées”, nouveau recueil de Bouchra Fadel

Un nouveau recueil de poèmes de la journaliste et poétesse Bouchra Fadel intitulé “Éclat d’amour et des amours confinées” vient de paraître aux éditions Bouregreg.

S’étalant sur 140 pages de format moyen, ce recueil est le deuxième de la poétesse Bouchra Fadel, après son premier publié en 2017, pour lequel la journaliste à l’Agence marocaine de presse (MAP) avait choisi “Rêves au féminin” comme intitulé.

“Éclat d’amour et des amours confi-

nées”, dont la couverture a été ornée d’une œuvre de l’artiste peintre Nowman Zindi, est composé de deux parties. La première comporte des poèmes en langue française, alors que le poète Soulaïmane Elhouari en a assuré la traduction en arabe dans la seconde. La partie française a été préfacée par le chirurgien, poète et photographe français Jean Victor Belemere. “La matière est là exceptionnelle et riche, profondément déployée de mots où les métaphores sont à peine esquissées tant elles sont légères

(...). Il y a tant d’énergie que la faiblesse affleure à chacune des images...”, écrit-il dans sa préface.

Le recueil comprend 16 poèmes dans sa première sous-partie “Éclat d’amour”, dont “Je t’aime père”, “La chambre de mon père”, “L’amour est de retour”, “Entre deux palmiers”. La seconde “Amours confinées” est composée, quant à elle, de 17 poèmes, à savoir, entre autres, “Le sourire se perd”, “Je rumine quelques vers”, “Les étés sont courts” et “L’instant”.

Bouillon de culture

Exposition

Une exposition rétrospective de l’œuvre de l’artiste Bouhaïb Habbouli est actuellement organisée aux Villas des Arts de Rabat et de Casablanca, a indiqué un communiqué de la Fondation Al Mada, organisatrice de l’événement et se poursuivra jusqu’au 15 janvier 2021

Né en 1945 à Azemmour, où il vit et travaille, Bouhaïb Habbouli est un artiste “autodidacte”, souligne la même source, ajoutant que “son goût du dessin et de la couleur” l’amène à suivre, au lendemain de l’indépendance, une formation d’animateur plastique, dispensée par le ministère de la jeunesse et des sports.

De 1957 à 1963, il fréquente les ateliers de La Mamora, à Rabat et encadre en même temps les enfants, qui occupaient régulièrement l’espace de la maison des jeunes de sa ville natale, a précisé le communiqué, faisant observer que l’artiste peintre a suivi des formations de base en art plastique et s’est consacré à l’enseignement sans pour autant arrêter sa recherche plastique profonde.

Bouhaïb Habbouli s’affirme avec l’identité de son expression plastique et graphique. Au cours des années, les réalisations de l’artiste font preuve de grandes capacités, note la Fondation Al Mada. Le peintre des “Figures” et des “Oiseaux” a à son actif plusieurs expositions individuelles, collectives et notamment des rencontres inter-arabe et méditerranéennes, a rappelé la même source.

Les visites se font dans le respect des mesures de sécurité sanitaire, souligne Al Mada.



Le monde du cinéma proteste contre une nouvelle fermeture des salles



Le monde du cinéma italien a protesté lundi contre la décision du chef du gouvernement Giuseppe Conte d’imposer une nouvelle fois la fermeture des salles de cinéma, mais aussi des théâtres et salles de concert.

De nombreux metteurs en scène et associations cinématographiques ont ainsi adressé une lettre, diffusée dans les médias, adressée à M. Conte et au ministre de la Culture, Dario Franceschini, pour critiquer cette décision qui “risque de compromettre l’avenir de tout un secteur”, selon eux. “A un moment où nous travaillons avec difficulté pour parvenir à une reprise, obliger les cinémas à cesser de nouveau leur activité risque de compromettre sérieusement l’avenir de tout un secteur”, ont écrit les signataires de cette lettre, dont les metteurs en scène Nanni Moretti, Pupi Avati, Paolo Virzi et Marco Bellocchio.

Les cinémas italiens avaient

fermé une première fois début mars, lorsque la péninsule a été touchée de plein fouet par la première vague de l’épidémie de Covid-19. Les cinémas n’ont été autorisés à rouvrir leurs portes qu’un juin, avec obligation de respecter la distanciation sociale. “Il est prouvé que (...) grâce aux stricts protocoles sanitaires qui (...) régissent les projections et les spectacles, les cinémas et les théâtres sont les lieux les plus sûrs, où aucun cas de contagion n’a été enregistré”, ont assuré les signataires. “Même sous les bombes, pendant la Seconde Guerre mondiale, le cinéma ne s’est pas arrêté, les gens ont continué à aller au cinéma”, a rappelé le metteur en scène Marco Bellocchio, dans un entretien paru lundi sur le quotidien La Repubblica.

Le nouveau coronavirus a officiellement contaminé plus de 500.000 personnes, dont plus de 37.000 sont décédées.

Mehdi Zouak, directeur de l'Institut national des beaux-arts de Tétouan

L'enseignement à distance a le mérite de renforcer l'autonomie des apprenants

Entretien

Le directeur de l'Institut national des beaux-arts de Tétouan, Mehdi Zouak, évoque dans un entretien à la MAP les mesures prises pour assurer le bon déroulement de la formation au sein de l'Institut et le modèle pédagogique adopté, ainsi que les principaux défis posés pour réussir la rentrée universitaire 2020-2021, dans un contexte marqué par la propagation de la pandémie de coronavirus.



Quelles sont les mesures prises pour assurer le bon déroulement des cours au sein de l'Institut dans le contexte actuel de la pandémie?

Après avoir fini l'année universitaire 2019-2020 sans incidents, nous avons entamé durant le mois de septembre les préparatifs nécessaires pour entamer la saison universitaire 2020-2021 dans les meilleures conditions possibles, en prenant en considération les mesures de prévention pour lutter contre la propagation de la pandémie de Covid-19.

Après une réunion générale de tous les acteurs de l'INBA, trois rencontres de travail ont été tenues avec les trois départements de l'Institut, au cours desquelles il a été décidé que la formation à l'INBA se fera en présentiel cette année, en prenant en compte toutes les recommandations émises par les autorités, dont le respect des gestes frontaliers, la désinfection des lieux, la distanciation physique et la sensibilisation des étudiants aux risques liés à la Covid-19, tout en appliquant les consignes des départements de la culture et de l'enseignement supérieur. Ainsi, nous avons veillé à ce que le taux d'occupation dans les salles de cours ne dépasse pas le 1/3 et pour les ateliers artistiques le nombre total maximum sera de 14 avec une moyenne de 10 à 12 étudiants par atelier.

L'accès à l'INBA et la circulation dans ses espaces se feront dans le respect total des consignes des autorités sanitaires, en prenant en considération toutes les directives du ministère de l'Intérieur. Le contrôle de la température, le port de la bavette, la désinfection régulière des mains et la distanciation sociale, sont notre slogan jusqu'à l'élimination définitive de la pandémie de Covid-19.

Quelles sont les dispositions prévues pour s'adapter aux différents scénarios probables pour garantir la réussite de cette saison académique et préserver la sécurité des étudiants,

et du corps professoral et administratif?

Notre référence dans ce sens est le protocole de santé édité par l'enseignement supérieur et le guide qui a été réalisé par le département de la culture pour le scénario du présentiel.

Au cas où nous serions à nouveau contraints au confinement, nous avons pris toutes les dispositions pour assurer la formation à distance, le ministère de l'Enseignement supérieur a mis à la disposition des entités d'enseignement une plateforme complète, qui assure la communication avec les étudiants et la dispense de la formation interactive, le contrôle de présence, la possibilité de faire des examens à distance oral, écrit, rapports, et tout pourra se faire sans retard. La majorité de nos professeurs maîtrisent cette technologie et cela nous facilitera énormément les choses pour répondre aux besoins de la formation à distance. Concernant les moyens matériels, je pense que nous avons les capacités de communication avec trois lignes d'Internet et un dispositif technique pour affronter cette éventualité.

Quels sont les stratégies d'apprentissage et le modèle pédagogique adoptés par votre établissement pour cette rentrée?

Nos stratégies d'apprentissage sont en même temps cognitives et transmissives. Ce sont des choix adoptés après avoir été discutés et évalués par des spécialistes agréés par les ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur. Elles se résument en un mot. L'acquisition de hautes compétences par le transfert des savoirs et des savoir-faire avec une relative autonomie de l'apprenant. Nous formons les artistes, les designers et les bédéistes de demain, et le Maroc en a plus que jamais grand besoin.

L'apport des plateformes de formation à distance (e-learning), tel que Classroom, en plus d'un appui avec des groupes de WhatsApp, Messenger et

courriels nous a été crucial pour réussir le défi de mener à son terme la saison universitaire précédente et cela devra être plus facile et plus performant cette année, grâce à la plateforme du département de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Notre modèle pédagogique est un modèle stratégique complet et diversifié qui stimule la créativité et l'innovation de telle sorte que l'étudiant puisse atteindre l'autonomie et continuer ainsi sa formation au-delà de son parcours académique.

A votre avis, est-ce que l'expérience de l'enseignement à distance a donné ses fruits et comment pouvez-vous capitaliser sur ce modèle pour promouvoir l'enseignement universitaire?

L'expérience ne s'est pas faite aisément, ni au même niveau de réussite dans tous les cycles d'enseignement. L'enseignement à distance, malgré ses multiples inconvénients, a quelques points positifs qu'on doit capitaliser dans le futur dans l'enseignement normal.

Cela a eu au moins le mérite de renforcer l'autonomie des apprenants de tous les âges et de tous les niveaux. Nous avons fait un grand bond en avant dans l'aménagement des espaces d'enseignement et leur équipement en matériel pédagogique électronique.

De même, la multiplication des lignes de connexion à Internet a donné un essor inédit à la circulation de l'information et les services se sont développés davantage en tant que biens générateurs de plus-values dans notre pays. Le rythme d'enseignement peut aussi aller à différentes vitesses et englober les formations continues qui étaient coûteuses et parfois impossibles pour certains, tandis qu'aujourd'hui avec cette expérience, tout le monde a la possibilité d'apprendre, de s'améliorer, de se développer et d'aller de l'avant.

Quels sont, selon vous, le rôle

que peut jouer l'innovation numérique dans l'accompagnement de cette nouvelle réalité éducative et les défis posés?

Les apprenants n'ont pas besoin de se déplacer si cela s'impose pour des raisons de sécurité, mais ils doivent se conformer à des horaires préétablis. Il suffit de disposer d'une connexion WI-FI et d'un ordinateur portable, d'une tablette, ou d'un smartphone. Et je pense que cela est évident à notre niveau d'études. Sachant que nos étudiants dès leur entrée en tronc commun à l'INBA sont invités à se familiariser avec tous les outils informatiques et les logiciels qui sont des outils pédagogiques indispensables pour leur formation et qui sont garantis par notre institution. D'ailleurs tous les étudiants disposent d'un ordinateur portable personnel, mais ils ont tous la possibilité d'utiliser le dispositif informatique de l'INBA largement suffisant pour tous leurs besoins.

Le principal défi posé est de réussir l'enseignement à distance. Les cours auront la particularité d'être effectués en ligne ou au sein de l'INBA, dans un environnement familier qui permet de travailler facilement avec ce que cela implique comme motivation. Les moyens technologiques et les applications de plus en plus performantes, comme le e-learning lorsqu'il est bien conçu, reposent désormais sur des supports ludiques et variés: diaporamas, cours format PDF, vidéos, supports interactifs, podcasts, forums ouverts, plateformes de tous genres. Tout cela est optimisé par le fait que chacun s'investit à son échelle et l'opération réussit.

L'encadrement et l'enseignement devront aller de pair et nous sommes en mesure d'affirmer que l'apprentissage et la recherche à l'INBA ne subiront aucun impact de nature à nuire à la qualité de l'enseignement, vu que nous appliquons à la lettre les mesures préventives en vigueur.

Les fondements psychologiques de l'incorrection de Trump lors des débats présidentiels



La commission des débats présidentiels des États-Unis a coupé les micros du président Donald Trump et de son opposant démocrate, Joe Biden, à certains moments de leur seconde rencontre télévisée, le 22 octobre, afin d'empêcher les candidats de s'interrompre l'un l'autre. La décision de ce groupe bipartite a suivi la réaction largement négative de l'opinion publique après que Trump a maintes fois interrompu son interlocuteur lors du premier débat, le 29 septembre.

Mais derrière la tactique qui consiste à couper la parole à un contradicteur et à l'interrompre, se cachent de puissants ressorts psychologiques. Est-il possible que ces deux meneurs de campagne expérimentés – Trump, notamment – aient tenté de les mobiliser à leur avantage afin de paraître plus dominateurs et sûrs d'eux-mêmes ?

Le simple fait que les organisateurs du débat aient cherché une solution technique laisse penser qu'interrompre pourrait être une tactique beaucoup plus efficace qu'on ne le croit généralement. Il semble que les stratégies politiques et psychologiques des deux équipes de campagne la considèrent de plus en plus comme une arme rhétorique. Que savent-ils que nous ne saurions pas ?

La recherche en psychologie a démontré, avec l'aide d'expériences scientifiques, que ceux qui interrompent sont considérés par l'auditoire comme plus capables, plus confiants en eux-mêmes, plus dominateurs et plus persuasifs. Mais ces avantages ont un prix, car ceux qui interrompent sont aussi considérés comme moins sympathiques et moins séduisants.

En pleine pandémie, certains électeurs peuvent préférer le candidat le plus dominateur et accorder moins d'importance à son côté sympathique ou antipathique. Ainsi les conséquences psychologiques des interruptions peuvent-elles être posi-

tives (on paraît plus assuré) et négatives (on se montre grossier). Il n'est pas sans intérêt d'ajouter que c'est encore plus vrai des interruptrices.

Certaines enquêtes ont conclu que les hommes (notamment lorsqu'ils se montrent intrusifs) interrompent plus souvent que les femmes. D'autres études indiquent que les femmes sont plus souvent interrompues que les hommes, et que ces derniers interrompent beaucoup plus souvent des femmes que d'autres hommes. Mais la nature exacte de l'interruption et le moment où elle survient ont une grande importance.

Les différents types d'interruptions ont des effets distincts. Les interruptions brutales et « intrusives » tentent de changer de sujet ou d'empêcher l'autre de s'exprimer. Les interruptions « de chevauchement » sont celles qui s'adressent à une personne qui est sur le point de terminer son argumentaire. Il existe même des interruptions dites « d'un silence », lorsque, par exemple, une personne oublie momentanément le mot qu'elle recherche ou marque un temps d'arrêt pour trouver l'expression juste ; son adversaire s'empresse alors de combler le trou, et détourne la conversation.

Une expérience psychologique récente portant sur les différents genres d'interruption a montré que, de façon surprenante, un public évaluait plus positivement les interruptions dites « de désaccord » (probablement les plus nombreuses lors du premier débat Trump-Biden) que celles dites « de changement de sujet ». Cette évaluation positive persistait pour des interruptions fréquentes.

On peut, selon les expérimentateurs, expliquer cette attitude par la perception d'une interruption « de désaccord » comme l'indication, au moins, d'une forte implication dans la question débattue, qui

ne trahit pas nécessairement le même manque de respect pour son interlocutrice ou son interlocuteur que de lui couper brusquement la parole pour changer de sujet. En d'autres termes, certaines façons d'interrompre sembleraient justifiées.

Mais comme tactique de débat dont le but est la défaite rhétorique d'une opposante ou d'un opposant, l'interruption cache des ressorts psychologiques puissants. Si vous savez que votre adversaire cherche à vous interrompre et guette à chaque instant l'occasion de vous ôter la parole, il est possible que vous parliez plus vite que vous ne l'auriez fait en temps normal. La crainte de lui fournir, par un « silence », l'occasion de vous interrompre, peut vous conduire en un territoire de conversation qui ne vous est pas familier, et vous faire buter sur les mots, vous pousser au lapsus, toutes gaffes que votre adversaire pourra exploiter.

En outre, si vous vous rendez compte que votre contradicteur est en train de vous interrompre et de gagner sur vous du temps de parole, vous pouvez vous sentir poussé à répondre de la même façon. Mais si vous n'avez pas son talent pour interrompre, vous saurez moins bien choisir votre moment et l'occasion que vous aurez choisie peut alors donner de vous une image défavorable. C'est à vous qu'on imputera, finalement, un comportement grossier.

Il existe même une tactique d'interruption qui consiste à dire qu'on est d'accord. Cela peut surprendre l'autre intervenant au point de lui faire marquer un temps d'arrêt : on saisit alors l'occasion d'expliquer que ce n'est pas avec ce qu'il pensait qu'on est d'accord. S'il vous coupe à son tour la parole alors que vous venez de dire que vous étiez de son avis, c'est lui qui semble désormais chercher le conflit et la confrontation.

La véritable force psychologique de l'interruption n'apparaît peut-être même pas dans les propos échangés lors des débats présidentiels, mais réside plutôt dans sa capacité à troubler le raisonnement de l'autre candidat. C'est là qu'est le vrai danger : les interruptions ont atteint leur but lorsqu'elles vous ont empêché de penser clairement.

Mais il est un élément plus subtil et peut-être plus profond dans l'interruption : elle établit entre deux personnes qui dialoguent une relation de pouvoir, peut-être même au niveau de l'inconscient. On sait que dans une hiérarchie – par exemple au bureau –, les supérieurs ont plus tendance à interrompre leurs subordonnés que ces derniers n'ont l'habitude d'en faire autant. Certaines personnes, notamment celles qui montrent le plus de goût pour le pouvoir, peuvent s'en tenir à certains niveaux d'interruption afin d'être en mesure d'apprécier qui elles peuvent dominer, et qui elles ne le pourront pas.

Des recherches récentes ont montré que ceux qu'on nomme des psychopathes « infracliniques » (des personnes, peut-être, qui dirigent des organisations plutôt que de cambrioler des banques), parviennent à découvrir qui les interrompt le plus souvent, se montrant par la suite moins intéressés à établir une relation d'exploitation avec celles ou ceux qui leur ont coupé la parole. En d'autres termes, si l'on interrompt un psychopathe plus souvent qu'il n'y est habitué lorsqu'il déroule ses arguments, il le remarque rapidement, en conclut qu'il est plus difficile de nous manipuler ou de nous utiliser et choisit d'autres cibles. Ainsi lorsque Trump interrompait Biden lors des deux débats, beaucoup plus de choses étaient en jeu, sous la surface des apparences, qu'une simple question d'incorrection.

Par Raj Persaud

Psychiatre exerçant à Londres

Royaume du Maroc
Université Chouaib Doukkali
Ecole Nationale de Commerce et De Gestion
El Jadida

AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT D'UN PROFESSEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ASSISTANT (SESSION DU 30/11/2020)

Le Directeur de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion d'El Jadida annonce l'organisation d'un concours de recrutement d'un professeur de l'enseignement supérieur assistant (01 poste) ouvert aux titulaires d'un doctorat, d'un doctorat d'état ou de tout autre diplôme reconnu équivalent (Session du 30/11/2020) dans la spécialité : **Droit privé en langue Française**

Les candidats(es) intéressés(es) doivent s'inscrire **obligatoirement** sur le site <http://econcours.ucd.ac.ma/>, et ce avant le **15/11/2020**.

Le Concours comporte les Epreuves suivantes

- Une épreuve concernant les titres et travaux des candidats qu'examine un jury désigné.
- Un exposé-entretien des candidats sélectionnés avec les membres du jury.

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces suivantes auprès du service des Ressources Humaines de l'établissement avant de passer l'examen oral.

- Une demande adressée au Chef de l'Etablissement;
- Autorisation de l'administration d'appartenance pour passer le concours;
- Une attestation de travail;
- Deux photocopies légalisées de la carte d'identité nationale;
- Un exemplaire du curriculum vitae;
- Cinq copies légalisées du diplôme de Doctorat;
- Une copie de l'arrêté d'équivalence (pour les titulaires d'un diplôme étranger);
- Une copie de la thèse de Doctorat (version papier);
- Une copie des travaux de recherches réalisés individuellement ou en collaboration (articles, monographies, ouvrages...) (version papier);
- Deux copies d'extrait d'acte de naissance,

N.B : La légalisation des pièces susmentionnées doit se faire avant le 15/11/2020

La liste des candidats admis pour passer l'épreuve d'exposé-entretien sera publiée sur :

- Le portail de l'emploi public : www.emploi-public.ma,
- Le site web suivant : <http://econcours.ucd.ac.ma/>

Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l'examen oral.

La liste des candidats admis définitivement et la liste d'attente seront publiées sur les sites susmentionnés.

N° 8842/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle
De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Marrakech-Safi
Direction provinciale de Marrakech

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX-N°:41/INV/2020
(Séance publique)**

Le **20 NOVEMBRE 2020 à 10Heures**, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis ayant pour objet: **Travaux de construction de douze salles de classes aux établissements scolaires de l'enseignement secondaire qualifiant relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique:**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire et l'estimation sont fixés comme suit:

Montant du cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'Estimation des études dhs TTC	
En chiffre	En lettre	En chiffres	En lettres
50 000.00	Cinquante mille Dirhams	3 355 416,00	Trois millions trois cent cinquante-cinq mille quatre cent seize dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

Secteur	Qualification	Classe
A	A2	4

ou bien

Secteur	Qualification	Classe
5	5,5	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 8843/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle
De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Marrakech-Safi
Direction provinciale de Marrakech

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX-N°:43/INV/2020
(Séance publique)**

Le **25/11/2020 à 10Heures**, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, Guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis ayant pour objet: **Travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée collégial OTHMAN BEN AFFANE à la C.T. LOUDAYA relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit:

Montant du cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'Estimation des travaux dhs TTC	
En chiffres	En lettres	En chiffres	En lettres
15 000.00	Quinze mille dirhams.	996 882.00	Neuf cent quatre vingt seize mille huit cent quatre vingt deux dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

Secteur	Qualification	Classe
A	A5	5

ou bien

Secteur	Qualification	Classe
5	5,18	5

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 8845/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région Marrakech-SAFI
Direction provinciale de Marrakech

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX - N°:42/INV/2020
(Séance publique)**

Le **24/11/2020 à 10Heures**, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis, **strictement réserve au PME** ayant pour objet: **l'acquisition d'équipement pour les cantines scolaires des écoles Communautaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en deux lots séparés.**

- Lot N°01: matériels de cuisine.
- Lot N°02: mobilier de cantine scolaire.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit:

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhsTTC		Estimations de la prestation endhs TTC	
	En chiffres	En lettres	En chiffres	En lettres
01	4000.00	Quatre mille dirhams	247 521,60	Deux cent quarante-sept mille cinq cent vingt et un dirhams soixante centimes
02	4000.00	Quatre mille dirhams	250 000.56	Deux cent cinquante mille dirhams cinquante-six centimes

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».
- La date de dépôt de la documentation (des articles qui portent l'Astérix (*) au bordereau des prix à la Direction provinciale de Marrakech (bureau des appels d'offres) est jusqu'à: la veille de la date d'ouverture des plis, **avant 15H00.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

NB: En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N°3011.13 du 24 hja1434 (30 Octobre 2013) pris pour l'application de l'article 156 décret n° 2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013), il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et à l'article 4 du règlement de consultation.

N° 8844/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marakech-Safi
Province de Safi
Cercle Abda
Caidat El Aneur
Commune Bouguedra

AVIS
D'Examens d'Aptitude Professionnelle
au titre de l'année 2020
au profit des fonctionnaires
de la Commune Bouguedra

Le Président de la Commune BOUGUEDRA porte à la connaissance des fonctionnaires de la Commune BOUGUEDRA que les examens d'aptitude professionnelle au titre de l'Année 2020 seront organisés suivant l'agenda ci-dessous.

Ancien grade	Nouveau grade	Conditions de participation aux examens	Nombre de postes	Date et lieu d'examen	Dernier délai de dépôt des dossiers de candidature
Adjoint Administratif de 2 ^e grade	Adjoint Administratif de 2 ^e grade	Avoir 6 ans d'ancienneté en qualité d'Adjoint Administratif de 3 ^e grade au 12 Décembre 2020	1	12 Décembre 2020 Au siège de la Commune	30 Novembre 2020
Adjoint Technique de 3 ^e grade	Adjoint Technique de 2 ^e grade	Avoir 6 ans d'ancienneté en qualité d'Adjoint Technique de 3 ^e grade au 12 Décembre 2020	3	12 Décembre 2020 Au siège de la Commune	30 Novembre 2020
Rédacteur de 2 ^e grade	Rédacteur de 1 ^{er} grade	Avoir 6 ans d'ancienneté en qualité de Rédacteur de 2 ^e grade Au 13 Décembre 2020	1	13 Décembre 2020 Au siège de la Commune	30 Novembre 2020
Technicien de 3 ^e grade	Technicien de 2 ^{ème} grade	Avoir 6 ans d'ancienneté en qualité de technicien de 3 ^e grade Au 13 Décembre 2020	1	13 Décembre 2020 Au siège de la Commune	30 Novembre 2020

Les fonctionnaires concernés devront présenter leurs dossiers de candidature dans les délais susmentionnés.

N° 8846/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
CONSEIL PROVINCIAL D'EL JADIDA
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 13/2020/BP

Le **Vendredi 20 Novembre 2020 à 10 :00 heures**, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Président du conseil Provincial d'El Jadida sis au siège de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant :

Travaux d'aménagement de la traversée RP n°3416 au centre de la Commune Territoriale Sidi Smail Province d'El Jadida

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires administratives et financière/ service des affaires financières et du patrimoine, Direction générale des services Conseil provincial d'El Jadida sis au siège de la province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **150000,00 Dirhams (Cent Cinquante Mille Dirhams)**.

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Huit Million Dix Sept Mille Sept Cent Cinquante Neuf Dirhams 20 Centimes (8 017 759,20 dhs)**.

- Les échantillons et les fiches techniques afférents aux produits exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposé à la Direction générale des services du Conseil Provincial d'El Jadida avant le **Jeudi 19 Novembre 2020 à 16 :00 heures**.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposés contre récépissé au bureau d'ordre sis au siège du Conseil provincial d'El Jadida.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis et ce, conformément à l'article n° 31 du décret précité.

Soit les envoyés par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.

- Pour le dossier technique il doit comprendre les pièces suivantes :
***Pour les concurrents installés au Maroc :**

Une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et des travaux publics délivrée par le ministère de l'équipement et du transport faisant ressortir :

Secteur	Classe demandée	Qualifications demandées
B	3	B1 et B4 et B6
J	3	J4

Toutefois, les entreprises non installées au Maroc sont tenues de fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 8849/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Département de la jeunesse et des Sports
Direction Régionale Fès/Meknes

المملكة المغربية
وزارة الثقافة والشباب والرياضة
قطاع الشباب والرياضة
المديرية الجهوية فاس / مكناس

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 05/ 2020(Séance Publique)

Le **Lundi 23/11/2020 à 10 :00h du matin**, il sera procédé, dans la salle de réunion de la direction régionale du ministère de la jeunesse et des sports à Fès l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres, Ouvert sur offres de prix, séance publique, concernant :

Travaux d'Aménagement des installations sportives Relevant de la Direction Provinciale de FÈS – DEUX LOTS -

LOT 1: Travaux de revêtement de l'aire de jeux en gazon synthétique et d'engazonnement des espaces verts en gazon naturel au CSP de SIDI BRAHIM
LOT 2: Travaux d'aménagement des salles multi-support de AIN Amir, Ain Kadous, El Marinyne et Jnan El Ouard

	MONTANT DE L'ESTIMATION EN DIRHAMS	MONTANT DU CAUTION PROVISOIRE EN DIRHAMS
LOT 1	453 240,00 Quatre cent cinquante-trois mille deux cent quarante Dirhams	30 000,00 Trente mille Dirhams
LOT 2	287 400,00 Deux cent quatre vingt sept mille quatre cent Dirhams	20 000,00 Vingt mille Dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré dans la direction Régionale de la Jeunesse et des Sports Bureau des Marchés, A.V Chefchaoui Fès, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 25 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada 11434 (20 mars 2013) relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans la direction régionale de la Jeunesse et Sport 01 boulevard Chefchaoui ville nouvelle Fès.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma.

N° 8847/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Département de la jeunesse et des Sports
Direction Régionale Fès/Meknes

المملكة المغربية
وزارة الثقافة والشباب والرياضة
قطاع الشباب والرياضة
المديرية الجهوية فاس / مكناس

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 06/ 2020(Séance Publique)

Le **Mardi 24/11/2020 à 10 :00h du matin**, il sera procédé, dans la salle de réunion de la direction régionale du ministère de la jeunesse et des sports à Fès l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres, Ouvert sur offres de prix, séance publique, concernant :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE D'ACTION SOCIALE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE FÈS -LOT UNIQUE-

MONTANT DE L'ESTIMATION EN DIRHAMS	MONTANT DU CAUTION PROVISOIRE EN DIRHAMS
3 232 320,00 Trois millions deux cent trente-deux mille trois cent vingt Dirhams	100 000,00 Cent mille Dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré dans la direction Régionale de la Jeunesse et des Sports Bureau des Marchés, A.V Chefchaoui Fès, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 25 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada 11434 (20 mars 2013) relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans la direction régionale de la Jeunesse et Sport 01 boulevard Chefchaoui ville nouvelle Fès.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma.

N° 8848/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE BENI-MELLAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 33/2020/DPA/4/FIDA

Le Lundi 23 Novembre Deux Mille Vingt (23/11/2020) à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mellal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : **Réalisation des travaux de plantations d'amandier prévus dans le cadre du programme de développement rural des montagnes de l'Atlas de la DPA de Beni Mellal en quatre (04) lots :**

Lot 1 : travaux de plantation de 170 Ha d'amandier dans la commune de Naour
Lot 2 : travaux de plantation de 230 Ha d'amandier dans la commune d'Aghbala
Lot 3 : travaux de plantation de 50 Ha d'amandier dans la commune de BouferdaTizougat - Air Rbaa
Lot 4 : travaux de plantation de 50 Ha d'amandier dans la commune de BouferdaTizougat - Air Ouaghad

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du Service Support de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mellal, site au Quartier Administratif, Rue de Safi, Beni Mellal. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Les cautionnements provisoires sont fixés comme suit

LOT 1 : Soixante-dix Mille Dirhams (70 000,00 DH)
LOT 2 : Quatre-vingt-dix Mille Dirhams (90 000,00 DH)
LOT 3 : Vingt Mille Dirhams (20 000,00 DH)
LOT 4 : Vingt Mille Dirhams (20 000,00 DH)

Les estimations du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage sont :

Lot 1 : 2 856 000,00 DH Deux millions Huit Cent Cinquante-Six Mille Dirhams TTC
Lot 2 : 3 864 000,00 DH Trois millions Huit cent soixante-quatre Mille dirhams TTC
Lot 3 : 840 000,00 DH Huit Cent Quarante Mille dirhams TTC
Lot 4 : 840 000,00 DH Huit Cent Quarante Mille dirhams TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mellal site au Quartier Administratif, Rue de Safi, Beni Mellal;
- Soit déposer par voie électronique sur le Portail des Marchés Publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le : **09/11/2020 à 9H** (rendez-vous au siège de la DPA de Beni Mellal).

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation

Pour les concurrents installés au Maroc :

Pour les lots : Lot 1 et lot 2

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Chaque concurrent doit fournir une copie certifiée conforme du certificat de qualification et classification des entreprises intervenant dans la branche d'activité n°10 dit : « Travaux de plantation et de réhabilitation des arbres fruitiers » conformément à l'arrêté n°3032-13 du 26 Dii-1134 1434 (1 er Novembre 2013).

Branche	Qualifications exigées	Classe
10	10-1	4

Pour les lots : Lot 3 et lot 4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation

N° 8850/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n° AOSS/4/2020

Le 19 Novembre 2020 à 10 h00. Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Sidi Slimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la réalisation des prestations suivantes :

Travaux d'aménagement des voies cyclables sur la route : RP 4235 du PK 10+400 au 11+500 et du PK 13+050 au 16+000 (Province de Sidi Slimane).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés, service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique de Sidi Slimane - Boulevard Al Amne - BP 14200 - Sidi Slimane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **TRENTE CINQ MILLE (35 000,00) DIRHAMS.**

L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **deux millions trois cent vingt-huit mille six cent quarante et un dirhams et cinquante-quatre centimes (2 328 641,54 dirhams) TTC.**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés, service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Sidi Slimane;
- soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le concurrent doit fournir la copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification des laboratoires de BTP :

Secteur	Classe minimale	Qualifications exigées
B	4	B5

Pour les concurrents non installés au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 4 du règlement de consultation du présent appel d'offres.

N° 8851/PA

ROYAUME DU MAROC



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Régionale de l'Agriculture de Beni-Mellal_Khénifra
Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni Mellal
Service Support (SS)

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°34/2020/DPA/4/FIDA DU 26/11/2020 A 12 HEURES.
(SEANCE PUBLIQUE)

Le Jeudi 26 Novembre à 12 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mellal, à l'ouverture des plis relative à l'Appel d'Offres sur Offres de Prix, ayant pour objet :

Travaux de création de points d'eau dans le cadre du Projel de Développement Rural des Montagnes de l'Atlas(PDRMA) de Beni Mellal.
Creusement et équipement de Quatre forages d'eau au niveau des communes territoriales de Naour,Tizi N'Isly,Aghbala et Bouferda Province de Beni Mellal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Bureau des Marchés du Service Support de la DPA de Beni-Mellal, rue de Safi Quartier Administratif Beni-Mellal, il peut également être téléchargé à partir du site du portail des marchés publics de l'Etat :

<https://www.marchespublics.gov.ma>.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Trente Mille Dirhams (30 000,00 DHS)**

L'estimation du coût de la réalisation des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Un million Six Cent Quatre-Vingt Dix Neuf Mille Huit Cent DHS (1 699 800,00DHS) TTC**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mellal site au Quartier Administratif, rue de Safi, Beni-Mellal ;
- Soit déposer par voie électronique sur le portail des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>.
- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Il est prévu une visite des lieux le : 11/11 /2020 à 9 heures à partir du siège de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni Mellal

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les entreprises installées au Maroc sont appelées à fournir une copie certifiée conforme du certificat de qualification et classification des entreprises comme suit :

Branche d'activité n°	Qualifications exigées	Classe
2	2.2	1

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 8853/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n° AOSS/5/2020

Le 19 Novembre 2020 à 10h 30 mn, Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Sidi Slimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la réalisation des prestations suivantes :

Travaux de traitement aux enrobés à froid (EAF) pour l'entretien du réseau routier de la DPTEL de Sidi Slimane (Province de Sidi Slimane).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés, service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique de Sidi Slimane - Boulevard Al Amne - BP 14200 - Sidi Slimane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **QUINZE MILLE (15 000,00) DIRHAMS.**

L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **un million vingt mille cinq cent quarante Dirhams (1 020 540,00) TTC.**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés, service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Sidi Slimane;
- soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le concurrent doit fournir la copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification des laboratoires de BTP :

Secteur	Classe minimale	Qualifications exigées
B	5	B5

Pour les concurrents non installés au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 4 du règlement de consultation du présent appel d'offres.

N° 8852/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
DE SIDI SLIMANE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
n° AOSS/6/2020

Le 19 Novembre 2020 à 11 heures Il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Sidi Slimane à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour la réalisation des prestations suivantes : Plan de Campagne 2020-Fourniture des matériaux de construction pour l'entretien du réseau routier de la DPETL de Sidi Slimane (Province de Sidi Slimane). Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés, service Gestion et Programmes, Service de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Sidi Slimane - Boulevard Al Amne Sidi Slimane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de DEUX MILLE QUATRE CENT (2 400,00) Dirhams. L'estimation du coût des prestations, établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de CENT CINQUANTE TROIS MILLE SIX CENT (153 600,00) DIRHAMS TTC. Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
• soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés, service Gestion et Programmes, Service de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Sidi Slimane;
• soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité;
• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 8857/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
DIRECTION REGIONALE DE LA REGION DE BENI MELLAL-KHENIFRA
DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE BENI MELLAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 25/2020/DPA/4/FIDA

(SEANCE PUBLIQUE)
Le Mardi 24 Novembre Deux Mille Vingt (24/11/2020) à 10 heures, il sera procédé, dans les Bureaux de la Direction provinciale de l'Agriculture de Beni Mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur Offres de Prix pour les Travaux d'aménagement des pistes rurales prévues dans le cadre du projet de développement rural des montagnes de l'Atlas (PDRMA) de Beni Mellal.

Piste reliant Aghbalou Nait Yachou à Aoujlad sur 6 km, commune territoriale de Boutferda, Province de Beni Mellal. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré Du service support de la D.P.A, Rue de Safi Quartier Administratif Béni-Mellal, il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés public : <http://WWW.marchespublics.gov.ma>; Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Soixante Cinq mille dirhams (65 000,00Dhs). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre millions Cent Quatre Vingt Dix Huit mille Deux Cent dirhams (4 198 200,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27; 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (du 20 Mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
• Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau des marchés de la DPA de Beni Mellal
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit les remettre séance tenante au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la Séance, et avant l'ouverture des plis.
• Soit déposer par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et finances n°20-14 du 8 Kaâda 1435(4 septembre 2014).

Il est prévu une visite des lieux le: 10/11/2020 à 09 heures à partir du siège de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni Mellal

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir en dossier technique une copie certifiée conforme à l'original des certificats d'agrément : Branche 7, Qualification 7.1 et 7.2, Classe 3

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 8858/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA
DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
22/DRP/JANP/2020

SEANCE NON PUBLIQUE

Le 19/11/2020 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar -EL Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

LA MAINTENANCE D'UNE AMBULANCE (4X2) CATEGORIE B, AU PORT JORF LASFAR

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support-bureau des marchés- au km 22, route de Oualidia- EL Jadida.-

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **2 000,00 DEUX MILLE DIRHAMS**
L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **78 000,00 TTC**
SOIXANTE DIX HUIT MILLE DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :

*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction Régionale des ports d'EL JADIDA-Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - EL Jadida.

*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar, BP3182 EL JADIDA PRINCIPALE/ EL JADIDA

*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le: **09/11/2020 à 11H00 A LA DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR**

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 12 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au km 22 route de Oualidia -EL Jadida - Tél. 05 23 38 91 50 – 06 20 69 51 82 – 06 20 69 53 11 – Fax : 05 23 34 54 31 .

N° 8854/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE DRAA-TAFILALET
PROVINCE D'ERRACHIDIA
CERCLE DE GOULMIMA
CAIDAT DE TADIGHOUST
COMMUNE DE TADIGHOUST

ANNONCE D'ORGANISATION DE L'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR L'ANNEE 2020
QUI SERA ORGANISEE AU SIEGE DE LA COMMUNE DE TADIGHOUST. L'EXAMEN D'APTITUDE
PROFISONNELLE AU PROFIT DU PERSONNEL DE CETTE COMMUNE AU TITRE ANNEE 2020 SELON
LE TABLEAU SUIVANT

L'EXAMAIN	CONDITION DE PARTICIPATION	POSTES RESERVES	DATE D'EXEMAIN	DATE LIMITEE POUR LE DEPOT DE CANDIDATURE
Examen d'aptitude professionnelle pour la promotion au rang d'Administrateur	Adjoint technique 3ème grade +6 ans d'ancienneté	01	20/11/2020	19/11/2020
Examen d'aptitude professionnelle pour la promotion au rang de Rédacteur 3ème grade	Adjoint administratif 3ème grade+6 ans d'ancienneté	01	23/11/2020	20/11/2020

N° 8855/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION RÉGION MARRAKECH-SAFI
DIRECTION PROVINCIALE DE SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT n° : 42/SI/2020

Le 24/11/2020 à 09h00mn, Il sera procédé, dans les bureaux de la direction provinciale à SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix suivant:

N° AO	OBJET	Caution provisoire	Estimation du maître d'ouvrage	Date et heure d'ouverture
42/SI/2020	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DU LYCEE COLLEGIAL IDRISSE PREMIER A LA COMMUNE RURALE NEGGA -PROVINCE DE SAFI.-	4 000.00 DH (Quatre mille dirhams).	368 628,00 Dhs TTC (TROIS CENT SOIXANTE HUIT MILLE SIX CENT VINGT-HUIT DIRHAMS et 0 CTS TTC)	24/11/2020 à 09h00mn

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la délégation provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises installées au Maroc : Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Équipement. Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSIFICATION MINIMALE
A	A5	5

* Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

N° 8856/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya Région Marrakech
Safi
Préfecture de la Province
de Safi
Secrétariat Général
Division de l'Urbanisme et
de l'Environnement
ARRETE GUBERNATO-
RIAL N°1224 EN DATE
DU 13 OCTOBRE 2020
ORDONNANT L'OUVER-
TURE D'UNE ENQUETE
PUBLIQUE RELATIVE AU
PROJET D'ASSAINISSE-
MENT LIQUIDE DU CEN-
TRE SOUIRIA LAQDIMA
RELEVANT DE LA C.T
LAMAACHATE ;
PROVINCE DE SAFI
En vertu de l'arrêté émis par
le Gouverneur de la pro-
vince de Safi sous le N°1224
du 13/10/2020.

Il sera procédé à la com-
mune Lamaachate, à l'ou-
verture d'une enquête
publique durant 20 au sujet
de l'étude d'impact sur l'en-
vironnement du projet d'as-
sainissement liquide du
centre Souiria Laqdimma au
niveau de la commune ter-
ritoriale Lamaachate.
Le dossier de l'enquête pu-
blique est déposé avec l'ar-
rêté Gubernatorial ainsi
que le registre mis à la dis-
position du public en vue
d'y consigner les observa-
tions et les suggestions re-
latives au projet au siège de la
commune Lamaachate pen-
dant 20 jours, la période de
l'enquête publique.
N° 8840/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime,
du Développement Rural
et des Eaux et Forêts
DIRECTION REGIONALE
DE L'AGRICULTURE DE
LA REGION DE BENI
MELLAL-KHENIFRA
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'AGRICULTURE DE
BENI MELLAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
26/2020 /DPA/4/FIDA
(SEANCE PUBLIQUE)
Le Mardi 24 Novembre

Deux Mille Vingt (24/11/2020) à 12 heures, il sera
procédé, dans les Bureaux
de la Direction Provinciale
de l'Agriculture de Beni
Mellal à l'ouverture des
plis relatifs à l'Appel d'Of-
fres sur Offres de Prix pour
les Travaux d'aménagement
des pistes rurales prévues
dans le cadre du projet de
développement rural des
montagnes de l'atlas
(PDRMA) de Beni Mellal.

Piste reliant Aoujdal au
poste forestier Tighaze sur
6km 850m, commune ter-
ritoriale de Boutferda, Pro-
vince de Beni Mellal.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré Du service
support de la D.P.A, Rue de
Safi Quartier Administratif
Béni-Mellal, il peut être télé-
chargé à partir du portail
marocain des marchés pub-
lic : <http://WWW.marchéspublics.gov.ma>;

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de:
Cent Dix mille dirhams (110
000,00Dhs).
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de: Sept millions
Quatre Cent Cinquante
Trois Mille Huit Cent di-
rhams (7 453 800,00 Dhs).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des do-
ssiers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27;
29 et 31 du décret n°2-12-
349 du 08 Joumada I 1434
(du 20 Mars 2013) relatif
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer, contre récé-
pissé, leurs plis dans le bu-
reau des marchés de la DPA
de Beni Mellal
• Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité.
• Soit les remettre séance te-
nante au Président de la
Commission d'Appel d'Of-
fres au début de la Séance,
et avant l'ouverture des
plis.
• Soit déposer par voie élec-
tronique au portail des mar-
chés publics

www.marchéspublics.gov.ma,
conformément à l'arrêté
du ministre de l'économie
et finances n°20-14 du 8
Kaâda 1435(4 septembre
2014).

Il est prévu une visite des
lieux le: 10/11 /2020 à 9
heures à partir du siège de
la Direction Provinciale de
l'Agriculture de Beni Mellal
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de consultation.

Les concurrents installés au
Maroc doivent fournir en
dossier technique une copie
certifiée conforme à l'origi-
nal des certificats d'agrè-
ment : Branche 7,
Qualification 7.1 et 7.2,
Classe 2

Les entreprises non instal-
lées au Maroc doivent four-
nir le dossier technique tel
que prévu par le règlement
de consultation.

N° 8859/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime,
du Développement Rural
et des Eaux et Forêts
DIRECTION REGIONALE
DE L'AGRICULTURE DE
LA REGION DE BENI
MELLAL-KHENIFRA
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'AGRICULTURE DE
BENI MELLAL
AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT N°
27/2020 /DPA/4/FIDA
(SEANCE PUBLIQUE)
Le Mercredi 25 Novembre
Deux Mille Vingt (25/11/2020) à 10 heures, il
sera procédé, dans les Bu-
reaux de la Direction pro-
vinciale de l'Agriculture de
Beni Mellal à l'ouverture
des plis relatifs à l'Appel
d'Offres sur Offres de Prix
pour les Travaux d'amé-
nagement des pistes rurales
prévues dans le cadre du
projet de développement
rural des montagnes de l'at-
las (PDRMA) de Beni Mel-
lal.

-Piste reliant la route de Ti-
houna Ait Widir et Tabad-
out sur 12 km 500 m

-Piste reliant la route de Ti-
houna Ait Widir et Agjad
sur 4km 300m

Commune territoriale de
Tizi N'Isly, Province de Beni
Mellal

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré Du service
support de la D.P.A, Rue de
Safi Quartier Administratif
Béni-Mellal, il peut être télé-
chargé à partir du portail
marocain des marchés pub-
lic : <http://WWW.marchéspublics.gov.ma>;

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
Cent Vingt mille dirhams
(120 000,00Dhs).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de: Sept Millions
Quatre Cent Quarante Trois
mille Neuf Cent Soixante
dirhams (7 443 960,00 Dhs).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des do-
ssiers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27;
29 et 31 du décret n°2-12-
349 du 08 Joumada I 1434
(du 20 Mars 2013) relatif
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer, contre récé-
pissé, leurs plis dans le bu-
reau des marchés de la DPA
de Beni Mellal
• Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité.
• Soit les remettre séance te-
nante au Président de la
Commission d'Appel d'Of-
fres au début de la Séance,
et avant l'ouverture des
plis.

• Soit déposer par voie élec-
tronique au portail des mar-
chés publics
www.marchéspublics.gov.ma,
conformément à l'arrêté
du ministre de l'économie
et finances n°20-14 du 8
Kaâda 1435(4 septembre
2014).

Il est prévu une visite des
lieux le: 11/11/2020 à 09
heures à partir du siège de
la Direction Provinciale de
l'Agriculture de Beni Mellal
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues

par l'article 10 du règlement
de consultation.

Les concurrents installés au
Maroc doivent fournir en
dossier technique une copie
certifiée conforme à l'origi-
nal des certificats d'agrè-
ment : Branche 7,
Qualification 7.1 et 7.2,
Classe 2

Les entreprises non instal-
lées au Maroc doivent four-
nir le dossier technique tel
que prévu par le règlement
de consultation.

N° 8873/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime,
du Développement Rural
et des Eaux et Forêts
DIRECTION REGIONALE
DE L'AGRICULTURE DE
LA REGION DE BENI
MELLAL-KHENIFRA
DIRECTION PROVINCIALE
DE L'AGRICULTURE DE
BENI MELLAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 28/2020
/DPA/4/FIDA
(SEANCE PUBLIQUE)
Le Mercredi 25 Novembre
Deux Mille Vingt (25/11/2020) à 12 heures, il
sera procédé, dans les Bu-
reaux de la Direction pro-
vinciale de l'Agriculture de
Beni Mellal à l'ouverture
des plis relatifs à l'Appel
d'Offres sur Offres de Prix
pour les Travaux d'amé-
nagement des pistes rurales
prévues dans le cadre du
projet de développement
rural des montagnes de l'at-
las (PDRMA) de Beni Mel-
lal.

Piste reliant Dr Ait Ma-
roufi et Oued Bouwazdatne
au perimetre Tighramt
Nouchakhounne sur 1km
700m, commune territoriale
d'Aghbala, Province de
Beni Mellal.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré Du service
support de la D.P.A, Rue de
Safi Quartier Administratif
Béni-Mellal, il peut être télé-
chargé à partir du portail
marocain des marchés pub-
lic : <http://WWW.marchéspublics.gov.ma>;

Le cautionnement provi-

soire est fixé à la somme de:
Vingt mille dirhams (20
000,00Dhs).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de: Un millions
Cent Onze mille Trois Cent
Quatre Vingt dirhams
(1 111 380,00Dhs).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des do-
ssiers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27;
29 et 31 du décret n°2-12-
349 du 08 Joumada I 1434
(du 20 Mars 2013) relatif
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer, contre récé-
pissé, leurs plis dans le bu-
reau des marchés de la DPA
de Beni Mellal
• Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité.
• Soit les remettre séance te-
nante au Président de la
Commission d'Appel d'Of-
fres au début de la Séance,
et avant l'ouverture des
plis.

• Soit déposer par voie élec-
tronique au portail des mar-
chés publics
www.marchéspublics.gov.ma,
conformément à l'arrêté
du ministre de l'économie
et finances n°20-14 du 8
Kaâda 1435(4 septembre
2014).

Il est prévu une visite des
lieux le: 11/11/2020 à 9
heures à partir du siège de
la Direction Provinciale de
l'Agriculture de Beni Mellal
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de consultation.

Les concurrents installés au
Maroc doivent fournir en
dossier technique une copie
certifiée conforme à l'origi-
nal des certificats d'agrè-
ment : Branche 7,
Qualification 7.1 et 7.2,
Classe 4
Les entreprises non instal-
lées au Maroc doivent four-
nir le dossier technique tel
que prévu par le règlement
de consultation.

N° 8874/PA

Royaume du Maroc

وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
قطاع المياه والغابات
Département des Eaux et Forêts
المديرية الجهوية للمياه والغابات ومحاربة التصحر للشمال الشرقي
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Nord-Est
المديرية الإقليمية للمياه والغابات ومحاربة التصحر بتازة
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taza

**AVIS RECTIFICATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°13/2020/DPEFLCD/11/PS**

Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de
Taza (Place 20 Août – Taza El Jadida /Taza) porte à la connaissance publique que l'appel d'offres
N°13/2020/DPEFLCD/11/PS apparu dans les quotidiens :

- ALOUMA N° 11649 en date du 14/10/2020.
- LIBERATION N° 9141 en date du 14/10/2020

est modifié au paragraphe suivants comme suit:

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- Lot n° 1 : Cinquante mille Dirhams (50 000,00 Dh).
- Lot n° 2 : Quarante mille Dirhams (40 000,00 Dh).

**L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est
estimée à la somme de :**

- Lot n° 1 : Un Million Neuf Cent Trente huit Mille Six Cent Dirhams (1 938 600,00 Dh).
- Lot n° 2 : Un Million Quatre Cent Quarante Neuf Mille Trois Cent Soixante Dirhams
(1 449 360,00Dh).

- Le reste des paragraphes de l'appel d'offres N°13/2020/DPEFLCD/11/PS reste sans
changement.

N° 8876/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE LA SANTE
CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHID**

**AVIS RECTIFICATIF ET DE REPORT
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°074/2020/CHUIRC
(SEANCE PUBLIQUE)**

Le Directeur du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd de Casablanca, informe le public que des modifications sont
introduites dans le dossier de l'Appel d'offres N° 074/2020/CHUIRC : **ACHAT DU MOBILIER DE BUREAU**

-L'ESTIMATION DE L'APPEL D'OFFRES :

- L'estimation du coût de la prestation établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :
5 579 915.10 DHS TTC (Cinq Millions Cinq Cent Soixante Dix Neuf Mille Neuf Cent Quinze Dirhams et Dix Centimes
Toutes Taxes Comprises)
Au lieu de :
5 572 413.90 DHS/TTC (Cinq Millions Cinq Cent Soixante Douze Mille Quatre Cent Treize Dirhams et Quatre Vingt Dix
Centimes Toutes Taxes Comprises)

-NOMBRE DES LOTS :
le nombre des lots est de 73 lots au lieu de 74 lots

-BORDEREAU DES PRIX DETAILS ESTIMATIFS :
le bordereau a subi des modifications au niveau de la quantité des lot n°15 « BUREAU EN BOIS »
et lot n°22 « BUREAU SEMI METALLIQUE RECTANGULAIRE 180X80 CM »

DESCRIPTIF TECHNIQUE :
Le Descriptif technique du Lot n°53 "Rayonnage de 5 étagères" est modifié.

REGLEMENT DE CONSULTATION
Se conformer aux modifications introduites au niveau de l'article 14 : **dépôt de la documentation
et/ou échantillon et la liste de collage.**

Ainsi, la date d'ouverture des plis prévue le 03/11/2020 à 10 h est reportée au 10/11/2020 à 12h 30 min et la date de dépôt des
échantillons et documentation prévue le 02/11/2020 avant 14 h est reportée au plus tard le 09/11/2020 avant 14 h

Le dossier d'appel d'offres modifié peut être retiré du service des Equipements et Fournitures de la Direction du Centre
Hospitalier Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des
marchés publics www.marchéspublics.gov.ma.

N° 8875/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et
des Eaux et Forêts
DIRECTION REGIONALE
DE L'AGRICULTURE DE
LA REGION DE BENI
MELLAL-KHENIFRA
DIRECTION PROVIN-
CIALE DE L'AGRICUL-
TURE DE BENI MELLAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 29/2020
/DPA/4/FIDA
(SEANCE PUBLIQUE)

Le Jeudi 26 Novembre Deux
Mille Vingt (26/11/2020) à
10 heures, il sera procédé,
dans les Bureaux de la Direc-
tion provinciale de l'Agriculture
de Beni Mellal à l'ouverture
des plis relatifs à l'Appel d'Offres
sur Offres de Prix pour les Travaux
d'aménagement des pistes
rurales prévues dans le cadre
du projet de développement
rural des montagnes de l'Atlas
(PDRMA) de Beni Mellal.
Extension de la piste reliant
la R 317 et le périmètre Ait
Mouch sur 2 km

Commune territoriale de
Tizi N'Isly, Province de Beni
Mellal

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré Du service
support de la D.P.A. Rue de
Safi Quartier Administratif
Béni-Mellal, il peut être télé-
chargé à partir du portail mar-
rocaïn des marchés public :
<http://WWW.marchespublics.gov.ma>;

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de Vingt
Deux mille dirhams (22
000,00Dhs).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le ma-
ître d'ouvrage est fixée à la
somme de: Un Million Quatre
Cent Dix mille Quatre
Cent Trente Deux dirhams (1
410 432,00 Dhs).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doivent
être conformes aux disposi-
tions des articles 27, 29 et 31
du décret n°2-12-349 du 08
Joumada I 1434 (du 20 Mars
2013) relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récé-
pissé, leurs plis dans le bu-
reau des marchés de la
D.P.A. de Beni Mellal
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec accusé
de réception au bureau pré-
cité.

- Soit les remettre séance
tenante au Président de la
Commission d'Appel d'Of-
fres au début de la séance,
et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer par voie élec-
tronique au portail des mar-
chés publics

www.marchespublics.gov.ma,
conformément à l'arrêté
du ministre de l'économie et
finances n°20-14 du 8 Kaâda
1435(4 septembre 2014).

Il est prévu une visite des
lieux le: 11/11/2020 à 9
heures à partir du siège de la
Direction Provinciale de
l'Agriculture de Beni Mellal.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de consultation.

Les concurrents installés au
Maroc doivent fournir en
dossier technique une copie
certifiée conforme à l'original
des certificats d'agrément :
Branche 7, Qualification 7.1
et 7.2, Classe 4.

Les entreprises non installées
au Maroc doivent fournir le
dossier technique tel que
prévu par le règlement de

consultation.

N° 8877/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EDUCA-
TION NATIONALE ET DE
LA FORMATION PROFES-
SIONNELLE,
L'ENSEIGNEMENT SU-
PERIEUR ET LA RE-
CHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE
D'EDUCATION ET DE
FORMATION REGION
MARRAKECH-SAFI
DIRECTION PROVIN-
CIALE DE SAFI
AVIS APPEL D'OFFRES
OUVERTS N° : 43/SI/2020
Le 24/11/2020 à 10 heures;
il sera procédé, dans la salle
de la direction provinciale de
Safi, à l'ouverture des plis re-
latifs à l'appel d'offres sur of-
fres de prix pour Acquisition
de Matériels d'Internat et de
Cantine destiné au Lycée
Qualifiant Lammachate relevant
de la Direction Provinciale
de SAFI province de
SAFI.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré de l'unité des
achats et des marchés au ser-
vice des affaires administra-
tives et financières, de la
direction provinciale de
Safi, Il peut également être
téléchargé à partir du por-
tail des marchés publics de
l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

-Le montant de la caution
provisoire est fixé à la somme de
: 4 000,00 DHs (Quatre
Mille Dirhams);

-L'estimation des prestations
établie par le maître d'ou-
vrage est fixée à la somme de
: 224 971,20 DHs TTC (Deux
Cent Vingt Quatre Mille
Neuf Cent Soixante et Onze
Dhs, 20 Cts TTC);

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doivent
être conformes aux disposi-
tions des articles 27, 29 et 31
du décret n°2-12-349 du 8
joumada I (20 Mars 2013).

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier re-
commandé avec accusé de
réception, à la direction pro-
vinciale précité;
- soit déposer leurs plis
contre récépissé à l'unité des
achats et des marchés du ser-
vice des affaires administra-
tives et financières, au sein de
la délégation provinciale de
Safi.

- soit les remettre au pré-
sident de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.
- Soit par voie électronique.
Les échantillons (pour les ar-
ticles ne comportant pas des
notices techniques) et Les do-
cuments techniques (pour les
articles comportant prospec-
tus, notices ou catalogues ex-
plicités) seront remis au
service Constructions Equip-
ements et Patrimoine, DI-
RECTION PROVINCIALE à
SAFI, Rue Damas, Ville Nou-
velle à SAFI au plus tard le
23/11/2020 à 11 h du matin.

Les pièces justificatives à
fournir et la présentation des
dossiers des concurrents sont
celles prévues par l'article n°
05 du règlement de la consul-
tation.

N° 8878/PA

CONSTITUTION

I/- Aux termes d'un acte SSP
du 30/09/2020 à Casablanca,
il a été établi les statuts d'une
société à responsabilité limi-
tée associée unique :
Dénomination : «CERAMIC
CONCEPT» SARL.AU.

Objet : La société a pour objet
tant au Maroc qu'à l'étranger:
ENTREPRENEUR DE TRA-
VAUX DIVERS OU
CONSTRUCTIONS
NEGOCIANT.

Siège Social : CASA-
BLANCA, 13 RUE AHMED
EL MAJJATI RESIDENCE
LES ALPES 1ER ETAGE N
8.

Capital Social : 100 000.00
DHS (Cent Mille dirhams).

Apport :
L'associé fait apport à la so-
ciété d'une somme en espèce
à savoir :

Mr : KAFFA SAID :
100.000.00 DHS

Soit un total de : 100.000.00
DHS

Durée : 99 ans à compter de
l'immatriculation de la so-
ciété au registre de com-
merce.

Gérance : Mr: KAFFA SAID
désigné comme gérant pour
une durée illimitée.

II-Le dépôt légal a été effec-
tué et immatriculé au registre
au tribunal de commerce de
Casablanca sous le numéro
476599.

N° 8879/PA

FIDUCIAIRE CAPITAL

ORIENT S.A.R.L

RUE IBN ROCHD RESI-
DENCE EL BARAKKA

3ème étage apt N 7

OUJDA

Tél. 0536689121

EMAIL: FIDUCAPO-

RIENT@HOTMAIL.FR

Constitution

Société ARTS &

CONSTRUCTION

LAAYOUN SARL

Aux termes d'un acte S.S.P

en date du : 06/10/2020 il a

été établi

Les statuts d'une société

SARL dont les caractéris-

tiques sont les suivantes :

OBJET : - TRAVAUX DIVERS

OU CONSTRUCTIONS

(ENTREPRENEUR DE

- PARCS, JARDINS, AVE-

NUES, ETC (ENTREPRE-

NEUR DE LA

PLANTATION OU DE

L'ENTRETIEN DES)

-NEGOCIANT

RAISON SOCIAL : ARTS &

C O N S T R U C T I O N

LAAYOUN

SIEGE SOCIAL : N°11 LOT

EL QODS 2 EXT 01 EL

AIOUN SIDI MELLOUK

DUREE : 99annees

CAPITAL SOCIAL:1

000.000,00 dirhams apport

en numéraire divise sur 10

000 parts sociales de 100,00

dirhams chacune

- Pour Mr. KACEM ABAR-

KANE ...6.000 Parts

- Pour Mr. AHMED ABAR-

KANE... 4.000 Parts.

GERANCE : la société est

gérée par Mr. KACEM

ABARKANE pour une

durée illimitée.

LE BENEFICE : cinq pour

cent 5% à la réserve légale et

le reste est attribué aux parts

sociales

Le dépôt légal a été effectué

au tribunal de première in-

stance de TAOURIRT le

22/10/2020 SOUS N°317

POUR EXTRAIT ET MENTION

FIDUCIAIRE CAPI-

TAL ORIENT S.A.R.L

N° 8880/PA

STE "FIDMAG-CONSEIL"

SARL

Cité Sadri, groupe 4, Rue 10,

N° 60-1er Etage, Casablanca

(0522) 70.80.46 /

(0522) 71.82.99

* ALWAYS NEGOCO *

Constitution

- Aux termes d'un acte sous

seing privé en date du

14/10/2020, enregistré le

15/10/2020 il a été établis les
statuts d'une société SARL
AU dont les caractéristiques
sont les suivantes :

- Dénomination : «AWAYS

NEGOCO» S.A.R.L.A.U

- Objet :

- Marchand effectuant im-
port-export sans limitation
de références.

- La Vente, la Consignation,
l'Importation, l'Exportation
et le Commerce en Général
de Tous Produits, Objets, Ar-
ticles, Marchandises, Fourni-
tures et Matériels sans
Limitation de Références.

- La distribution de tous pro-
duits de Nettoyage et autres.

- Prestation de tout service.

- Siège Social : 12, RUE
SABRI BOUJEMAA, 1er

ETAGE, APT N° 6, CASA-
BLANCA

- Durée : 99 ans.

Capital Social : CENT
MILLES DIRHAMS (

100.000,00 DH) divisé en
MILLE (1.000) parts de
CENT (100 DH) chacune,

numérotées de 1 à 1.000 et di-
visé comme suit :

- Mr MRIFAG ADIL ... 1.000
Parts

La Gérance : Mr MRIFAG
ADIL, Gérant Unique,

- Réparation de Bénéfice : 5%
à la réserve légale, le reste est
mis à la disposition des asso-
ciés.

- Année Sociale : L'année
commerciale commence le
1er Janvier et finit le 31 Dé-
cembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué
au secrétariat greffe du Tri-
bunal de commerce de Casa-
blanca, Le 26/10/2020 Sous
N° 751547 Immatriculé au
RC sous N° 477529/Casa-
blanca 13/07/2009

POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GERANCE

N° 8881/PA

STE "FIDMAG-CONSEIL"

SARL

Cité Sadri, groupe 4, Rue 10,

N° 60-1er Etage, Casablanca

(0522) 70.80.46 / (0522)

71.82.99

* STRN LOCATION 2 *

Constitution

- Aux termes d'un acte sous

seing privé en date du

12/10/2020 enregistré le

13/10/2020 il a été établis les

statuts d'une société SARL

dont les caractéristiques sont

les suivantes :

- Dénomination : « STRN

LOCATION 2 » S.A.R.L

- Objet : Entrepreneur de

transport de marchandises

nationale et internationale.

- Marchand effectuant Im-
port-export.

- Vente et location de maté-
riels et engins.

- Prestations de tous services

- Siège Social : GROUPE

ATTAKKADDOUM, GH2-

17, 2ème ETAGE, SIDI BER-

NOUSSI, CASABLANCA

- Durée : 99 ans.

Capital Social : Le capital so-
cial de la société est fixé à

CENT MILLE DIRHAMS (

100.000,00 DH) divisé en

MILLE (1.000) parts de

CENT (100 DH) chacune,

numérotées de 1 à 1.000 et di-
visé comme suit :

- Mr ZAIR RACHID : 500

Parts

- Mr LAAMOURI SAMI :

500 Parts

- La Gérance : Mr ZAIR RA-

CHID, Titulaire de la CIN N°

BK74471, gérant unique.

- Réparation de Bénéfice : 5%

à la réserve légale, le reste est

mis à la disposition des asso-
ciés.

- Année Sociale : L'année

commerciale commence le

1er Janvier et finit le 31 Dé-
cembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué
au secrétariat greffe du Tri-
bunal de Commerce de Casa-
blanca, Le 26/10/2020 Sous

N° 751546 Immatriculé au
RC sous N° 477527 / Casa-
blanca. 13/07/2009

N° 8882/PA

OFFICE NATIONAL DE

L'ELECTRICITE ET DE

L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau

DIRECTION REGIONALE

DU NORD

AEP des douars relevant

des communes territoriales

BNI SMIH et M'TIOUA à

partir du forage JEBHA

(province de

CHEFCHAOUEN). Lot

n°6: Génie Civil 2

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT

- N°155DR9/CE/

AMN/5/2020

La Direction Régionale du

Nord de l'ONÉE-Branche

Eau, sise à Tanger, lance le

présent appel d'offres qui

concerne : Gestion des sta-
tions de pompage et de re-
prise d'Eau au niveau des

Centres Al Hoceima, Izem-
mouren, Rouadi, Ait Kamra,

Tamassint et Mnoun

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT

- N°155DR9/CE/

AMN/5/2020

La Direction Régionale du

Nord de l'ONÉE-Branche

Eau, sise à Tanger, lance le

présent appel d'offres qui

concerne : Gestion des sta-
tions de pompage et de re-
prise d'Eau au niveau des

Centres Al Hoceima, Izem-
mouren, Rouadi, Ait Kamra,

Tamassint et Mnoun.

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues

par l'article 10 du règlement

de la consultation.

Cette consultation est ou-
vertement aux petites et

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA SANTE
DELEGATION
PROVINCIALE
DE TETOUAN
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°1/DMST/2020
SEANCE PUBLIQUE

Le 24/11/2020 à partir de 10h, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Délégation du Ministère de la Santé à l'ouverture des plis, relatif à l'appel d'offre sur offre de prix pour :

- La maintenance préventive et corrective, y compris le changement des pièces de rechange des dispositifs médicaux de stomatologie installés aux formations sanitaires relevant de la Délégation Provinciale de Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Marchés de la Délégation du M.S. à la Province de Tétouan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à partir de l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : DEUX Mille Dirhams (2 000,00 DHs).

L'estimation du Maître d'ouvrage est fixée à : Deux Cent Quinze Mille Deux Cent Vingt Dirhams (215220,00 DHs).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 Mars2013).

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la Délégation du M S à la Province de Tétouan

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les concurrents peuvent visiter les lieux dans la délégation concernée le 10/11/2020 à 12 h, pour connaître l'état des équipements objet du marché, dont des attestations seront délivrées par l'administration.

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 8872/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DE KHEMISSSET
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 46/2020/KH

Le 19/11/2020 à 11h30, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur

Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset et de l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Réalisation des Essais de contrôle relatif aux travaux de mise en place des glissières de sécurité nécessaires au niveau des routes RR401, RR404, RR701, RP4301 et RP4333 dans la Province de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat :

www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Sept cent cinquante Dirhams (750,00 Dh).

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Quarante sept mille cinq cent vingt Dirhams (47.520,00 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 8873/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DE KHEMISSSET
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 45/2020/KH

Le 19/11/2020 à 11h00, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Travaux de mise en place des glissières de sécurité nécessaires au niveau de la RR701 et la RP4333 de la DPETLE de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat :

www.marchespublics.gov.ma

DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat :

www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix huit mille Dirhams (18.000,00 Dh).

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Un million cent cinquante trois mille huit cent Dirhams (1.153.800,00 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad.;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 8874/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DE KHEMISSSET
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 44/2020/KH

Le 19/11/2020 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Travaux de mise en place des glissières de sécurité nécessaires au niveau de la RR404 et la RP4301, DPETLE de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat :

www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix huit mille Dirhams (18.000,00 Dh).

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Cinq cent quatre vingt quinze mille sept cent soixante seize Dirhams (595.776,00 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad.;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad.;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 8875/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DE KHEMISSSET
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 43/2020/KH

Le 19/11/2020 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Travaux de mise en place des glissières de sécurité nécessaires au niveau de la RR401 - DPETLE de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat :

www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4 000,00 (QUATRE MILLE DHS)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 137 784,00 (Cent trente-sept Mille Sept Cent Quatre Vingt Quatre dh) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé leurs plis service de Comptabilité et des marchés publics de la délégation de la sante de Béni Mellal.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.

N° 8877/PA

de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad.;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 8876/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA SANTE
DELEGATION PROVINCIALE DE BENI MELLAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
sur offres de prix
N° 07/DMS/PBM/2020
(Réservé aux petites et moyennes entreprises, à des coopératives, à des unions de coopératives et à des autoentrepreneurs.)

Le 24/11/2020 à 10H00 il sera procédé dans la salle de reunion de la delegation de la santé de béni-Mellal, en séance publique, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

lot unique : L' Achat de matériels et accessoires medico-techniques d'orthoptie destinés au centre de multi-disciplinaire ALQODS-délégation provinciale de la sante béni Mellal,

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service de Comptabilité et des marchés publics de la délégation de la sante de Béni Mellal, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics :

www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4 000,00 (QUATRE MILLE DHS)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 137 784,00 (Cent trente-sept Mille Sept Cent Quatre Vingt Quatre dh) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé leurs plis service de Comptabilité et des marchés publics de la délégation de la sante de Béni Mellal, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics :

www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4 000,00 (QUATRE MILLE DHS)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 137 784,00 (Cent trente-sept Mille Sept Cent Quatre Vingt Quatre dh) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé leurs plis service de Comptabilité et des marchés publics de la délégation de la sante de Béni Mellal.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Objet : Fourniture de carburants et lubrifiants nécessaires au fonctionnement du parc de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz (Plan de Campagne 2020)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat :

<http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : Treize Mille Dirhams (13 000,00) Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit Cent Soixante-Six Mille Cent Vingt Huit Dirhams TTC (866.128,00Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat :

<http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4 000,00 (QUATRE MILLE DHS)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 137 784,00 (Cent trente-sept Mille Sept Cent Quatre Vingt Quatre dh) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé leurs plis service de Comptabilité et des marchés publics de la délégation de la sante de Béni Mellal.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.

N° 8878/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement,
du Transport, de la Logis-
tique et de l'Eau
Direction provinciale de
l'Équipement, du Trans-
port et de la Logistique de
Casablanca

Délimitation du Domaine
public Maritime
Avis d'Enquête Publique
Par arrêté en date du
12/10/2020 n°2455, le Di-
recteur provincial de l'Équi-
pement, du Transport et de
la Logistique de Casablanca
a ordonné l'ouverture de
l'enquête publique concer-
nant la délimitation du do-
maine public maritime dans
le site compris entre la Mos-
quée Hassan 2 et Sidi Ab-
derrahmane, de la Borne
192 à la Borne 200.

L'enquête se déroulera au
niveau de l'autorité locale
(District de Moulay Youssef),
préfecture des arrondis-
sements de Casablanca
Anfa, pendant un mois, du
01 novembre 2020 au 30 no-
vembre 2020.

Durant l'enquête, le public
pourra prendre connais-
sance des documents et
consigner éventuellement
ses observations sur le re-
gistre d'enquête déposé au
District de Moulay Youssef.
N° 8860/PA

Société ORIENTAL
MASDAR SARL
EX Société

MADCEREALES SARL
Adresse : Nador Zone Indus-
trielle Selouane, Km 2 Route
de Taourirt R.C.N° : 9929
I - Au terme du Procès-Verbal
de l'Assemblée générale
extra-ordinaire du 23 Sep-
tembre 2020,

les associés de la Société à
Responsabilité Limitée «
MADCEREALES » au capital
de 36 000 000,00 Dirhams,
ont décidé ce qui suit :

Le changement de la dénomi-
nation « MADCEREALES »
par la nouvelle dénomination
« ORIENTAL MASDAR »
La modification de l'article
N°2 des statuts relatif à la dé-
nomination sociale
II - Le dépôt légal a été effec-
tué au tribunal de 1^{ère} Instan-
ce de Nador le 21 Octobre
2020 sous le N° 3428

N° 8861/PA

«SARSO GUERCIF » SARL
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-
seing privé en date du
28/08/2020, il a été institué
une SARL présentant les ca-
ractéristiques suivantes :
Dénomination Sociale :
SARSO GUERCIF
Forme : SARL
Objet : Agro-alimentaire et
stockage de marchandises et
dérisations.

Décorticage de crevettes à
l'export et traitement de pois-
sons.
Siège social : 15, Rue Jamal
Eddine Afghani 1^{er} étage
Appt N°3 Oujda.
Durée : 99 ans
Capital social : 100.000,00 Di-
rhams.

La gérance : Monsieur
GHANDI Mohammed Ali.
Année sociale : Du 1^{er}
janvier au 31 décembre de
chaque année.
Bénéfices : Les produits nets
de chaque exercice après
prélèvements légaux et statu-
taires seront répartis entre les
associés proportionnellement
à leurs parts.

Le dépôt légal a été effectué
au greffe du tribunal de com-
merce d'Oujda le 22/10/2020

Sous le numéro 2424.
N° 8862/PA

STE BOUAROULO-
SAGHDAOU-TRANS
«Sarl» LOT EL BOUSTANE
EL AMAL 3-1 NADOR TEL :
07 666 12 664 - NADOR -
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P en
date du 08 Octobre 2020, il a
été établi à NADOR les statuts
d'une SARL, a caractéris-
tiques suivantes :
DÉNOMINATION : « STE
BOUAROULO - SA GH-
DAOU-TRANS » SARL
OBJET : La société a pour
objet tant au Maroc,
□ TRANSPORT NATIONAL
ET INTERNATIONAL DE
MARCHANDISES POUR LE
COMPTE D'AUTRUI.
SIEGE SOCIAL: LOT EL
BOUSTANE EL AMAL 3-1
NADOR

DURÉE : 99 Année à
compter du jour de sa consti-
tution définitive
CAPITAL SOCIAL : fixé à
100.000,00 DH, divisé en 1000
parts sociales de 100 (Cent)
dhs chacune.

GERANCE : - M. BOUA-
ROUROU MHAMED
- M. SAGHDAOU TAOUFIK
DEPOT LEGAL : le
13/10/2020 sous le numéro
3353 au Tribunal de première
Instance de NADOR.

N° 8863/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation
Nationale, de la Formation
Professionnelle,
de l'Enseignement Supé-
rieur, et de la Recherche
Scientifique

L'Université Mohammed I^{er}
Faculté de médecine et
de pharmacie d'Oujda
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE
PRIX N° 01 FMPO 2020 B.F
(Séance publique)

Le 24/11/2020 à 09h30 mn il
sera procédé, dans la salle de
réunion de la faculté de mé-
decine et de pharmacie
d'Oujda à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres ou-
vert sur offres des prix

N° 01 FMPO 2020 B.F. relatif à
: Achat de matériel informa-
tique pour le compte de la fa-
culté de médecine et de
pharmacie d'Oujda en six lots
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du bureau du
service économique de la fa-
culté de médecine et de phar-
macie d'Oujda, il peut éga-
lement être téléchargé à
partir du portail des marchés
de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
-Lot LAMCESM:
1000 (Mille Dirhams)
-Lot LRSMIM : 500.00 (Cinq
Cent Dirhams)
-Lot LRMD : 500.00 (Cinq
Cent Dirhams)
-Lot LRONO : 900.00 (Neuf
Cent Dirhams)
-Lot PARA-1 : 1000.00
(Mille Dirhams)
-Lot MI : 5000.00 (Cinq-
Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des
fournitures établie par le ma-
ître d'ouvrage est fixée à la
somme de :
-Lot LAMCESM: 45 000.00
Dhs TTC (Quarante Cinq
Mille Dirhams Tout Taxe
Compris)
-Lot LRSMIM :
24 970.00Dhs TTC (Vingt
Quatre Mille Neuf Cent
Soixante Dix Dirhams Tout
Taxe Compris)
-Lot LRMD : 14 925.00 (Quar-
torze Mille Neuf Cent Vingt

Cinq Dirhams Tout Taxe
Compris)

-Lot LRONO : 31 060.00
(Trent et Un Mille Soixante
Dirhams Tout Taxe Compris)
-Lot PARA-1 : 45 800.00
(Quarante Cinq Mille Huit
Cent Dirhams Tout Taxe Com-
pris)
-Lot MI : 282 400,00 (Deux
Cent Quatre Vingt Deux Mille
Quatre Cents Dirhams Tout
Taxe Compris)

La documentation prévue à
l'article 13 du règlement de
consultation doit être déposée
au plus tard le jour ouvrable
précédant la date fixée pour
la séance d'ouverture.
Le dernier délai pour le dépôt
de la documentation est le
23/11/2020 avant 16h00mn.
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dossiers
des concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27 et 29 et 31 du
règlement relatif aux marchés
publics de l'Université Mo-
hammed Premier - Oujda.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au bureau du
service économique de la fa-
culté de médecine et de phar-
macie d'Oujda
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec accusé
de réception au bureau pré-
cité.

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.
- Soit les transmettre par
voie électronique au maître
d'ouvrage dans le portail des
marchés publics conformé-
ment à l'arrêté du ministre de
l'économie et des finances
N°20-14 du 8 Kaada 1435 (4
septembre 2014) relatif à la
dématisation des procé-
dés de passation des
marchés publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues par
l'article 8 et 9 du règlement de
la consultation.

N° 8864/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA CUL-
TURE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
DIRECTION PROVIN-
CIALE DE MOHAMMEDIA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES
DE PRIX N° 01/2020

Le 23/11/2020 à 10Heures, il
sera procédé au Siège de la di-
rection Provinciale du ministè-
re de la culture de la jeunesse
et des sports à Mohammedia
boulevard Moulay Youssef
Mohammedia 28800, à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres ouvert sur
offres des prix N°01/2020 pour :

TRAVAUX D'AMENAGE-
MENT DE LA COLONIE DE
VACANCES EL ALIA RELE-
VANT DE LA DIRECTION
PROVINCIALE DE LA CUL-
TURE DE LA JEUNESSE ET
DES SPORTS MOHAMMEDIA
DESSPORTS/DEMOHAMME
DIA-LOTUNIQUE-

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré à la direction
Provinciale du ministère de
la culture de la jeunesse et
des sports à Mohammedia,
Bd Moulay Youssef Mohammedia,
il peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics
(www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de : Vingt
mille Dirhams (20
000,00Dhs).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le ma-
ître d'ouvrage est fixée à la
somme de : Quatre cent dix
mille six cent quatre
TTC(410604,00dh TTC).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dossiers
des concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27,29 et 31 du dé-
cret n° 2-12-349 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer par courrier re-
commandé avec accusé de ré-
ception au bureau précité.

• Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis à la direction
Provinciale du ministère de
la culture de la jeunesse et
des sports à Mohammedia, Bd
Moulay Youssef Mohammedia
28800.

• Soit les remettre au prési-
dent de la commission d'Ap-
pel d'Offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

• Soit envoyer les plis des of-
res des concurrents par la
voie électronique dans le por-
tail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues par
l'article 9 du règlement de
consultation.

N° 8865/PA

Constitution de la société
HAOUS ALL-
PLUS SARL AU

Aux termes d'un acte sous
seing privé, il a été établi les
statuts d'une société à respon-
sabilité limitée aux caractéris-
tiques suivantes :
Dénomination : HAOUS
ALL-PLUS SARL AU
Objet :

• Fournitures et menuiserie
bois ;
• Travaux divers ou de
construction ;
• Peinture acrylique ;
Durée : 99 ans

Siège social : 04 IMM AL
BAHYA C A BLOC 09 QU
AMOUNI-SAFI
Le capital social est fixé à la
somme de 100.000,00 di-
rhams, il est divisé en 10.000
parts de 10,00 dhs chacune
attribuées comme suit : M.
HAOUS MOHAMMED :
10.000 Parts

La gérance et signature : M.
HAOUS MOHAMMED
Année sociale : du 01 janvier
au 31 décembre de chaque
année.

Le N° du registre du com-
merce : 10895 du 21/10/2020
N° 8866/PA

«NASS MEDIAS» SARL AU
AU CAPITAL DE : 100
000,00 Dirhams

SIEGE SOCIAL : 10, Rue LI-
BERTÉ, 3ème étage, apparte-
ment 5 - Casablanca

Aux termes d'un acte d'un
acte sous seing privé en date
du 30 Septembre 2020 Casa-
blanca, il a été établi les statuts
d'une SARL dont les caracté-
ristiques sont les suivantes :
Dénomination : «NASS ME-
DIAS» SARL AU
Forme juridique : RESPON-
SABILITE LIMITEE A AS-
SOCIE UNIQUE
Capital social : 100.000,00 DH
dirhams.

Objet social : Toutes activités
d'édition et de production de
contenus et de publications
au moyen de tous supports
papiers ou numériques.
• Toutes activités d'agence de
Communication, activité de
conseil en communication au
moyen de tous supports no-
tamment par écrit et numé-
rique et tout média interactif ;
Toutes activités de relations

presse et relations publiques ;
Toutes activités d'agence de
publicité, notamment la
conception et réalisation de
campagnes publicitaires et ac-
tivité de création graphique ;
Toutes activités d'organisation
d'événements et de leur ges-
tion logistique et de contenu.

• Toutes activités de forma-
tion et de conseil en formation
initiale et continue.

□ Siège social : 10, Rue LI-
BERTÉ, 3ème étage, apparte-
ment 5 - Casablanca

□ Durée : 99 ans.

□ Apports capital social part
social : Il a été fait apport par
Mr SALAH EDDINE LE-
MAIZI à la société de la somme
de Cinq cent mille
(100 000,00) Dirhams com-
posé de mille (1 000) parts so-
ciales de cent dirhams
chacune souscrites.

□ Administration et gérance :
La société est administrée par
Mr SALAH EDDINE LE-
MAIZI, titulaire de la CIN N°
BE759893, qui accepte la gé-
rance de la société.

□ Année sociale : Elle com-
mence le 1 janvier et se ter-
mine le 31 décembre
□ La société est enregistrée au
CRI le 20/10/2020.

Pour extrait et mention

N° 8867/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE

DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA
AIT BAHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES
TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 38/2020

Le 20/11/2020 à 10h
Il sera procédé, dans la salle
de réunion n°3 du siège de la
Province de Chtouka Ait Baha
à l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres sur offres de
prix, pour :

AMENAGEMENT CENTRE
DE TAALAT
LOT : TRAVAUX D'ECLAI-
RAGE PUBLIC CT TASSEG-
DELT
PROVINCE DE CHTOUKA
AIT BAHA.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau du
service des marchés de la Pro-
vince de Chtouka Ait Baha
il peut également être télé-
chargé à partir du portail des
marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
SOIXANTE QUINZE MILLE
dirhams (75.000,00 DH).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le ma-
ître d'ouvrage est fixée à la
somme de : TROIS MILLION
HUIT CENT QUATRE
VINGT CINQ MILLE
HUIT CENT SOIXANTE DI-
RHAMS (3 895 860,00 DHS)
T.T.C.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dossiers
des concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27, 29 et 31 du dé-
cret n°2-12-349 relatif aux
marchés publics et l'Arrêté du
ministre de l'économie et des
finances n° 20-14 du 8 kaada
1435. (4 septembre 2014) rela-
tif à la dématérialisation des
procédures de passation.

Les concurrents peuvent :
-Soit soumissionner électroni-
quement via la plate forme du
portail national des marchés
publics
- Soit envoyer, par courrier re-
commandé avec accusé de ré-
ception, au bureau précité

- Soit déposer contre récépissé

leurs plis dans le bureau du
service des marchés de la Pro-
vince de Chtouka Ait Baha
- Soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

Les échantillons, catalogues
et prospectus exigés par le
dossier d'appel d'offres doi-
vent être déposés au bureau
du service des marchés de la
Province de Chtouka Ait Baha
, avant le 19/11/2020 à
16h30mn. (Heure limite pour
le dépôt des catalogues).

Les pièces justificatives à four-
nir sont celles prévues par
l'article 4 du règlement de
consultation

N° 8869/PA

FIDUCIAIRE BOUGAFER
CONSEILS
CABINET FIDUCIAIRE
TEL : 06 71 66 19 18 /
06 61 86 89 08

Aux termes d'un acte S.S.P en
date de 05/09/2020 à CASA
il a été établi les statuts d'une
société à Responsabilité limi-
tée AU dont les caractéris-
tiques sont les suivantes :

1- Dénomination : « UNI-
VERS- AZOUAZI TRANS »
SARL A.A.U.

2- Siège social: 151 RUE OUS-
SAMÀ BNOU ZAID ETG 02
CITE GAUCHE N°G MAA-
RIF 20100 CASA.

3- Objet social : ENTREPRE-
NEUR DE TRANSPORT DE
MARCHANDISES PAR AU-
TOMOBILES.

4- Durée : 99 ans.

5- Capital Social : 100 000,00
dhs divisé en 100 parts social
de 100 dhs chacune. Le capital
social est entièrement libéré,
souscrite en totalité à Mr
AZOUAZI MOHAMED l'as-
socié unique.

6- La Gérance : la so-
ciété est gérée par Mr
AZOUAZI MOHAMED
pour une durée illimitée.

7- Année sociale : du
1 janvier au 31 décembre de
chaque année.

8- Dépôt légal : a été effectué
au tribunal de Commerce de
CASA BLANCA et immatri-
culée au registre de commerce
sous le numéro 475015 le
07/10/2020.

N° 8870/PA

STE BOUAROULO-
SAGHDAOU-TRANS
«Sarl»

LOT EL BOUSTANE EL
AMAL 3-1 NADOR
TEL: 07 666 12 664

- NADOR -
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P en
date du 08 Octobre 2020, il a
été établi à NADOR les statuts
d'une SARL, a caractéris-
tiques suivantes :
DÉNOMINATION : « STE
BOUAROULO- SAGH-
DAOU-TRANS » SARL
OBJET : TRANSPORT NA-
TIONAL ET INTERNATIO-
NAL DE MARCHANDISES
POUR LE COMPTE D'AU-
TRUI.
SIEGE SOCIAL: LOT EL
BOUSTANE EL AMAL 3-1
NADOR

DURÉE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : fixé à
100.000,00 DH, divisé en 1000
parts sociales de 100 (Cent)
dhs chacune.

GERANCE : - M. BOUA-
ROUROU MHAMED
- M. SAGHDAOU TAOUFIK
DEPOT LEGAL : le
13/10/2020 sous le numéro
3353 au Tribunal de première
Instance de NADOR.

N° 8871/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE LA PÊCHE MARITIME,
DU DÉVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX
ET FORÊTS
OFFICE RÉGIONAL DE
MISE EN VALEUR
AGRICOLE DU TADLA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°28/2020/DGRID
Du 30/11/2020
(SEANCE PUBLIQUE)
Le Lundi 30/11/2020 à 12
heures, il sera procédé, dans
la salle de réunion de la Di-
rection de l'Office Régional
de Mise en Valeur Agricole
du Tadla sis au Quartier
Administratif à Fquih Ben
Salah, à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres ou-
vert sur offre de prix, pour :
Travaux d'entretien et de
maintenance des stations de
pompage dans le périmètre
irrigué du Tadla, situées
dans les provinces d'Azilal
et de Béni Mellal.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du Bureau
Administratif et Marchés
du Département de la Ges-
tion des Réseaux d'Irriga-
tion et de Drainage
(DGRID) de l'Office Régi-
onal de Mise en Valeur Agri-
cole du Tadla à Fquih Ben
Salah, il peut également être
téléchargé à partir du por-
tail des marchés publics :
www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
de Quatre Mille Dirhams

(4.000,00 DH).
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à :
- Montant Minimum : Cent
Mille dirhams Toutes Taxes
Comprises (100 000,00 DH
TTC)
- Montant Maximum : Deux
Cent Mille dirhams Toutes
Taxes Comprises (200
000,00 DH TTC).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du Règlement rela-
tif aux conditions et formes
de passation des marchés
de l'Office Régional de Mise
en Valeur Agricole du
Tadla.
Au choix du concurrent, les
plis peuvent :
• Soit déposés contre récé-
pissé au Bureau d'ordre de
l'ORMVA du Tadla à Fquih
Ben Salah ;
• Soit envoyés par courrier
recommandé avec accusé
de réception à la direction
de l'ORMVA du Tadla à
Fquih Ben Salah ;
• Soit déposés électroniqu-
ement via le portail des mar-
chés publics
www.marchespublics.ma ;
• Soit remis séance tenante
au Président de la Commis-
sion d'Appel d'Offres au
début de la séance et avant
l'ouverture des plis.
Il est prévu une visite des
lieux le Lundi 16/11/2020,
le rendez-vous est fixé à 10
heures au siège du Départe-
ment de la Gestion des Ré-

seaux d'Irrigation et de
Drainage de l'ORMVA du
Tadla à Fquih Ben Salah.
Les pièces justificatives à
fournir par les concurrents
sont celles prévues par l'ar-
ticle 8 du Règlement de
consultation.
N° 8885/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° :
57/2020/I.N.D.H/PAZ
Le 20 Novembre 2020 à 10
heures 00 mn il sera procé-
dé dans le bureau de
Monsieur le Secrétaire Gé-
néral de la Province d'Azilal
à l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres sur offres
de prix, pour : Acquisition
de générateurs d'hémodia-
lyse à l'hôpital Provincial
d'Azilal.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
du Chef de la Division du
Budget et des Marchés au
Secrétariat Général de la
Province d'Azilal, il peut
également être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés de l'Etat www.mar-
chespublics.gov.ma
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: dix neuf mille dirhams, 00
Cts (19.000,00 DH).
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : neuf cent

quarante-cinq mille di-
rhams, 00 cts (945 000,00 dh)
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret du décret
N° 2-12-349 du 8 Joumada I
1434 (20/03/2013) relatif
aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité ;
- Soit les envoyer par voie
électronique dans le portail
des marchés publics.
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau du Chef de la Division
du budget et des marchés
au Secrétariat Général de la
Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offre au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis ;
• Les catalogues exigés par
le dossier d'appel d'offres
doivent être déposés à la Di-
vision du Budget et des
Marchés au Secrétariat Gé-
néral de la Province au plus
tard le 19 Novembre 2020 à
16 Heures 30 minute.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.
N° 8886/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N° :
58/2020/I.N.D.H/PAZ
Le 20 Novembre 2020 à 11
heures 00 mn il sera procé-
dé dans le bureau de
Monsieur le Secrétaire Gé-
néral de la Province d'Azilal
à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres
sur offres de prix, pour :
Achat des équipements au
profit du centre des jeunes
Ouaoula, Province d'Azilal.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
du Chef de la Division du
Budget et des Marchés au
Secrétariat Général de la
Province d'Azilal, il peut
également être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés de l'Etat www.mar-
chespublics.gov.ma
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: douze mille dirhams, 00
Cts (12.000,00 DH).
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : six cent
seize mille cent soixante-
quatre dirhams, 00 cts (616
164,00 dhs)
Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret du décret
N° 2-12-349 du 8 Joumada
I 1434 (20/03/2013) relatif
aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie
électronique dans le portail
des marchés publics.
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau du Chef de la Division
du budget et des marchés
au Secrétariat Gé-
néral de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Prési-
dent de la commission
d'appel d'offre au début de
la séance et avant l'ouve-
erture des plis ;
• Les échantillons et les
Les catalogues exigés par
le dossier d'appel d'offres
doivent être déposés à la
Division du Budget et des
Marchés au Secrétariat Gé-
néral de la Province au plus
tard le 19 Novembre
2020 à 16 Heures 30 mi-
nute.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.
N° 8887/PA

Université Hassan II de Casablanca
Faculté des Sciences Juridiques,
Economiques et Sociales
- Casablanca- Ain Sebaâ

FSJES
Ain Sebaâ

جامعة الحسن الثاني بالدار البيضاء
كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية
الدار البيضاء- عين السبع

**Avis des concours de recrutement
Des professeurs de l'enseignement supérieur assistants**

La Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Ain Sebaâ-Casablanca organise des
concours de recrutement des professeurs de l'enseignement supérieur assistants comme suit :

Grade	Session	Spécialité	nombre de postes	Conditions	Date limite
Les professeurs de l'enseignement supérieur assistants (postes transformés)	30/11/2020	Sciences économiques	01	fonctionnaires marocains titulaires d'un doctorat ou doctorat d'Etat ou d'un diplôme reconnu équivalent	14/11/2020
		Informatique de développement	01		
Les professeurs de l'enseignement supérieur assistants (postes créations)	30/11/2020	Informatique (informatique mobile)	01	candidats titulaires d'un doctorat ou doctorat d'Etat ou d'un diplôme reconnu équivalent	14/11/2020

Les candidats devraient être inscrits sur le site Web avant la date limite de candidature
<https://econcours.univh2c.ma/>

Les dépôts électroniques qui seront pris en considération :

(La date de l'égalisation des documents administratifs doit être avant la date limite de candidature).
Le dossier de candidature est constitué de :

- * Une demande de candidature adressée au chef de l'établissement, en précisant la spécialité et la session;
- * L'autorisation pour passer le concours et l'attestation de travail de date récente pour les fonctionnaires;
- * Six (06) CV détaillés ;
- * Déclaration sur l'honneur Signature corrigée,
- * 02 extraits de naissances récents.
- * 02 Copies de la C.I.N certifiées conforme à l'original.
- * Sept (07) exemplaires de diplôme de doctorat et autres diplômes certifiés conforme aux originaux (bac, licence et master);
- * Sept (07) exemplaires de l'arrêté d'équivalence scientifique pour les diplômes étrangers.
- * Cinq (05) exemplaires de la thèse de doctorat ;
- * Cinq (05) exemplaires de l'ensemble des travaux de recherche personnels, ou en collaboration (articles, ouvrages, études, monographies...);
- * Deux enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse du candidat ;
- * Les candidats admis à l'examen oral doivent s'engager à communiquer à la Direction les documents ci-dessus, jour de l'examen oral.

Beausite, BP : 2634 Ain Sebaâ – Casablanca ; Tel : 0522 34 34 82 / Fax : 0522 35 78 46 / E-mail :
fsjesas@gmail.com / Web site : www.facainsebaa.ma

N° 8889/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION
DU CASABLANCA- SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 09/1/2020
(Séance publique)**

Le 20 Novembre 2020 à 11h00 mn, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de
Mohammedia, sis rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur
offres de prix N° 09/1/2020, qui a pour objet (en 04 lots):

Lot N° 01 : Etude géotechnique des sols de fondation, et contrôle de la qualité des matériaux Des
Travaux d'Extension de Trois Ecoles primaires : Ecole Razi, Ecole Zarkoutou, et Ecole Brahma à la
commune d'ech-chlalate ; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Lot N° 02 : Etude géotechnique des sols de fondation et contrôle de la qualité des matériaux Des
Travaux d'Extension du lycée collégiale Al Moetamidnoabbad à la commune d'ech-chlalate ;
Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Lot N° 03 : Etude géotechnique des sols de fondation et contrôle de la qualité des matériaux Des
Travaux de remplacement des salles de classes en préfabriqué aux deux Ecoles primaires : Ecole Ain
Harrouda 1 à la Commune de Ain Harrouda ; Ecole Sidi moussa El Majdoub à la Commune de Sidi
moussa El Majdoub; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Lot N° 04 : Etude géotechnique des sols de fondation et contrôle de la qualité des matériaux Des
Travaux de construction deux centres préscolaires : Ecole EL Jazouli « Trois salles » à la commune
d'ech-chlalate, Ecole Ain Tekki « Trois salles » à la commune de Ben Yakhlef, Relevant de la
direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés, de la direction provinciale de
Mohammedia, sis rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia.
Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 14 000,00 dhs (Quatorze Mille Dirhams) TTC pour le lot N°1.
- 7 000,00 dhs (Sept Mille Dirhams) TTC pour le lot N°2.
- 15 000,00 dhs (Quinze Mille Dirhams) TTC pour le lot N°3.
- 4 000,00 dhs (Quatre Mille Dirhams) TTC pour le lot N°4.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions
des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction Provinciale de Mohammedia, sis rue Brahim
ERROUDANI-Mohammedia
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications demandées sont précisées de la façon suivante :

Activité	Qualification	Catégorie
EG	EG.1	4
CQ	CQ.1	4
CQ	CQ.9	4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 8888/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE MADIOUNA
SECRETARIAT
GENERAL
DBM**

Avis d'Appel d'offres ouvert N° 16/2020/BG Le 20/11/2020 à 10h00, il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la province de Médiouna, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour ACHAT DE MATÉRIEL DE BUREAU POUR LE COMPTE DE LA PROVINCE DE MADIOUNA - LOT UNIQUE-. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du secrétariat général de la province de Médiouna (division de budget et des marchés/service des marchés), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre mille dirhams (4 000,00 Dhs) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux cent vingt deux mille trois cent soixante dh TTC (222 360,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat général de la province de Médiouna (division de budget et des marchés/service des marchés).

- Soit les transmettre par voie électronique au Maître d'ouvrage via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les prospectus et les notices exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du service des marchés avant le 19/11/2020 à 15h00

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 8890/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE CASABLANCA SETTAT DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA SERVICE

**DES RESSOURCES
HUMAINES
DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES
BUREAU DES ACHATS
ET MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE
PRIX N° 06/1/2020
(Séance publique)**

Le Jeudi 19 Novembre 2020 à 11h00 du matin, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 06/1/2020, (en 03 lots séparés) qui ont pour objet :

Lot N° 01 : Etudes Techniques Et Suivi Des Travaux d'aménagement de quatre établissements primaires : Ecole Lalla Asmae , Ecole Ibn Atea, Ecole El Bradaa et Ecole Tabari, à la commune de Mohammedia, Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Lot N° 02 : Etudes Techniques Et Suivi Des Travaux d'aménagement de deux Lycées Qualifiants :Lycée Alia à la commune de Mohammedia, Lycée Abou Bakr Sadiq à la commune d'ech-chalate, Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Lot N° 03 : Etudes Techniques Et Suivi Des Travaux d'aménagement et de renforcement de la structure de l'externat du Lycée technique de Mohammedia à la commune de Mohammedia, Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés, de la direction provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia.

Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Lot N° 1: 140 000,00 dhs (Cent Quarante Mille Dirhams) TTC.

- Lot N° 2 : 120 000,00 dhs (Cent Vingt Mille Dirhams) TTC

- Lot N° 3 : 60 000,00 dhs (Soixante Mille Dirhams) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammedia sise à l'adresse indiquée ci-dessus.

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit envoyer, par courrier

électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

-Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans les domaines d'activités suivants : D14, D15, D16 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 8891/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES BUREAU DES ACHATS ET MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 07/1/2020 (Séance publique)

Le Jeudi 19 Novembre 2020 à 12h00 du matin, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 07/1/2020, (en 04 lots séparés) qui ont pour objet :

Lot N° 01 : Etudes Techniques Et Suivi Des Travaux d'Extension de Trois Ecoles primaires : Ecole Razi, Ecole Zarktouni, et Ecole Brahma à la commune d'ech-chalate ; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Lot N° 02 : Etudes Techniques Et Suivi Des Travaux d'Extension du lycée collégiale Al Moetamid bno abbad à la commune d'ech-chalate ; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Lot N° 03 : Etudes Techniques Et Suivi Des Travaux de remplacement des salles de classes en préfabriqué aux deux Ecoles primaires : Ecole Ain Harrouda 1 à la Commune de Ain Harrouda ; Ecole Sidi moussa El Majdoub à la Commune de Sidi moussa El Majdoub; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Lot N° 04 : Etudes Techniques Et Suivi Des Travaux de construction de deux centres préscolaires : Ecole EL Jazouli « Trois salles » à la commune d'ech-chalate, Ecole Ain Tekki « Trois salles » à la commune de Ben Yakhlef, Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau

des achats et des marchés, de la direction provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia.

Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Lot N° 1: 70 000,00 dhs (Trente Cinq Mille Dirhams) TTC.

- Lot N° 2 : 35 000,00 dhs (Trente Cinq Mille Dirhams) TTC

- Lot N° 3 : 80 000,00 dhs (Quatre Vingt Mille Dirhams) TTC.

- Lot N° 4 : 24 000,00 dhs (Vingt Quatre Mille Dirhams) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammedia sise à l'adresse indiquée ci-dessus.

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

-Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans les domaines d'activités suivants : D14, D15, D16

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 8892/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE FORMATION DU CASABLANCA-SETTAT DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 08/1/2020 (Séance publique)

Le Vendredi 20 Novembre 2020 à 10h00 mn du matin, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 08/1/2020 (en 04 lots séparés) : qui ont pour objet :

Lot N° 01 : Contrôle technique Et Suivi Des Travaux d'Extension de Trois Ecoles primaires : Ecole Razi, Ecole Zarktouni, et Ecole Brahma à la commune d'ech-chalate ; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Lot N° 02 : Contrôle technique Et Suivi Des Travaux d'Extension du lycée collégiale Al Moetamid bnoobad à la commune d'ech-chalate ; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Lot N° 03 : Contrôle technique Et Suivi Des Travaux de remplacement des salles de classes en préfabriqué aux deux Ecoles primaires : Ecole Ain Harrouda 1 à la Commune de Ain Harrouda ; Ecole Sidi moussa El Majdoub à la Commune de Sidi moussa El Majdoub; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Lot N° 04 : Contrôle technique Et Suivi Des Travaux de construction de deux centres préscolaires : Ecole EL Jazouli « Trois salles » à la commune d'ech-chalate, Ecole Ain Tekki « Trois salles » à la commune de Ben Yakhlef, Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés, de la direction provinciale de Mohammedia, sis rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia.

Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 42 000,00 dhs (Quarante-deux Mille Dirhams) TTC pour le lot N°1.

- 20 000,00 dhs (Vingt Mille Dirhams) TTC pour le lot N°2.

- 30 000,00 dhs (Trente Mille Dirhams) TTC pour le lot N°3.

- 14 000,00 dhs (Quatorze Mille Dirhams) TTC pour le lot N°4.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammedia sise à l'adresse indiquée ci-dessus.

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5 et 6 du règlement de consultation. * Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles

doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 8893/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°112/DR2/2020

La Direction Régionale du Tensift de l'ONEE- Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne la Réhabilitation de la station de reprise TAKABROUTE

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 1 999 968,00DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 20 000,00DH.

Le dossier de consultation peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau Achats de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE – Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz- Marrakech. Tél: 05 24 43 93 46 - 05 24 42 07 31 Fax: 05 24 43 91 09.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE- Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE – Branche Eau, sise à Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE – Branche Eau, sise à Marrakech, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Jeudi 26 Novembre 2020 à 09:30 heures à la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE – Branche Eau, sise à l'adresse sus-indiquée.

Toute demande d'éclaircissement doit être formulée uniquement à travers le portail marocain des marchés publics

N° 8894/PC

Sport

S.M le Roi félicite la Renaissance de Berkane suite à sa consécration en Coupe de la CAF



Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de félicitations aux membres du Club de la Renaissance de Berkane, à l'occasion

de sa consécration en la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF).

Dans ce message, S.M le Roi souligne

qu'«à l'occasion de la consécration de la Renaissance de Berkane en Coupe de la Confédération africaine de football (CAF-2020), il Nous est agréable d'adresser Nos

chaleureuses félicitations à l'ensemble des composantes de votre équipe, joueurs, techniciens, administratifs et fans".

Le Souverain salue "ce grand exploit continental, qui honore le football marocain et qui vient couronner les efforts continus que vous avez déployés, ainsi que la discipline et la compétitivité dont vous avez fait preuve tout au long de ce championnat africain".

Tout en réitérant Ses félicitations, Sa Majesté le Roi souhaite aux différents clubs sportifs nationaux davantage de succès pour remporter d'autres titres aux niveaux continental et international.

Les félicitations de la FIFA

La FIFA a félicité sur son compte Twitter la Renaissance de Berkane (RSB) après sa victoire en finale de la Coupe de la Confédération africaine de football.

Dans un message sur son compte Twitter en arabe, la FIFA adresse ses chaleureuses félicitations à la RSB pour son premier sacre continental.

La Renaissance de Berkane a remporté la Coupe de la Confédération africaine de football, après avoir pris le dessus sur les Egyptiens de Pyramids (1-0), lors d'une finale disputée, dimanche soir, au Complexe sportif Prince Moulay Abdellah de Rabat.

Remerciements aux staffs technique et médical du WAC

Après l'élimination au tour des demi-finales de la Ligue des champions, le comité dirigeant du WAC a procédé à des limogeages au sein du staff technique et médical.

Ont été remerciés les médecins du club, Mohamed Adil Lamrini et Ahmed Amine Biyadi Allah, l'entraîneur des gardiens de but, Saïd Badou, l'entraîneur-adjoint, Moussa Ndaw, le kinésithérapeute, Ahmed Lamkhiyer, le masseur, Saïd Jebrihi, ainsi que le soigneur Tijani Mekaki.

Comme précité, le WAC s'était incliné devant l'équipe égyptienne d'Al Ahly en aller (0-2) et retour (3-1) au stade des demi-finales de la Ligue africaine des clubs champions.

Bouchra Hajij élue présidente de la CAVB

La Marocaine Bouchra Hajij a été élue présidente de la Confédération africaine de volley-ball (CAVB) pour un mandat de quatre ans (2020-2024), lors de l'assemblée générale tenue dimanche soir, via visioconférence.

L'élection de Hajij, présidente de la Fédération Royale marocaine de volley-ball, à la tête de l'instance continentale, est intervenue après l'obtention de 42 voix sur 54, contre 12 voix pour son rival égyptien Amr Elwani, président de la CAVB depuis 2001.

La Marocaine a été élue, en décembre 2015, vice-présidente de la Confédération africaine de volley-ball, lors de l'assemblée générale des membres de la Confédération tenue en Algérie. Mme Hajij, membre de la commission de parité de l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique, a également été réélue au Comité international olympique en tant que membre de la commission de la culture et du patrimoine olympique.

Sektoui, brillante transition de la pelouse au banc

C'est avec brio que Tarik Sektoui a réalisé sa transition de joueur à entraîneur vainqueur à 43 ans de la Coupe de la Confédération avec la Renaissance de Berkane au détriment du club égyptien de Pyramids (1-0).

L'ancien joueur a débuté sa carrière dans le championnat marocain puis en Europe, avant d'entamer une carrière d'entraîneur à sa retraite.

Né à Fès, il a commencé à jouer au football au sein du club local Maghreb de Fès. Sektoui a ensuite rejoint la formation française de l'AJ Auxerre, avant d'évoluer au sein de plusieurs clubs en Suisse, aux Pays-Bas et au Portugal, dont Neuchâtel Xamax, Willem II, AZ Alkmaar et le FC Porto.

C'est avec ce dernier qu'il s'est fait un nom retentissant tant en Europe que chez lui. Avec Porto, Sektoui était un joueur clé de l'équipe 2007-2008 qui a remporté le titre de Primeira Liga du Portugal, sous la direction de l'entraîneur Jesualdo Ferreira. Sektoui a également eu un moment inoubliable en phase de groupes de l'UEFA Champions League, marquant un somptueux but contre l'Olympique de Marseille, après avoir éliminé cinq défenseurs et dribblé le gardien de but.

"Je suis fier et satisfait de ma carrière de joueur, car j'ai marqué beaucoup de buts inoubliables. Peut-être que le plus triste souvenir a été de manquer la Coupe du monde de la FIFA 1998 en France à cause d'une

blessure. Mais je suis satisfait. J'ai atteint la demi-finale de la Coupe de l'UEFA avec l'AZ Alkmaar, et j'ai remporté trois titres en Ligue portugaise et deux titres en Coupe du Portugal avec Porto », a déclaré Sektoui à CAFOnline.com

Avec le Maroc, il a remporté la Coupe d'Afrique des jeunes 1997, disputé à Fès et Meknès, et a participé à la Coupe d'Afrique des nations au Ghana 2008. En 2011, il est rentré chez lui pour jouer pour son premier club, le Maghreb de Fès, où il a pris sa retraite.

Sa riche expérience de 12 ans en tant que joueur professionnel en Europe a motivé Sektoui pour commencer une carrière d'entraîneur. Il a rapidement rejoint l'Académie Mohammed VI, de football avant de diriger plusieurs clubs marocains.

"En tant que joueur ayant évolué sous la direction de grands managers, j'ai toujours souhaité devenir entraîneur après ma retraite. Je veux servir le football marocain et partager mon expérience avec les jeunes footballeurs de mon pays. Quand j'ai été entraîneur à l'Académie, j'avais l'habitude de me lever à 5 heures du matin et de rentrer à la maison à 20 heures. La patience, l'engagement et le travail acharné ont toujours été mes principes », a-t-il ajouté.

Sektoui est devenu l'entraîneur de son club d'enfance du Maghreb de Fès en 2016, où il a réalisé un exploit en remportant la Coupe du Trône la même année alors que



le club jouait en deuxième division. Il a dirigé avec succès le Wydad Fès et le Maghreb Tétouan, sauvant les deux équipes de la relégation. A cette époque, il a rapidement attiré l'attention des responsables de la RS Berkane.

"J'ai pris en charge la RS Berkane, finaliste de la Coupe de la Confédération de la CAF Total. C'était un défi de taille car je devais maintenir le haut niveau de l'équipe. Mais avec un travail acharné, des sacrifices et le soutien des officiels du club, nous avons fait un excellent travail jusqu'à présent".

Il reste l'un des joueurs marocains les plus titrés qui a débuté dans un club local et joué dans les meilleures ligues européennes. Son expérience est désormais partagée avec de jeunes footballeurs, pour qui Sektoui est un exemple à suivre.

Bartomeu *Messi est la clé du nouveau projet du FC Barcelone*

Le président du club catalan ne compte pas jeter l'éponge



Lionel Messi "est la clé de ce nouveau projet" initié depuis la nomination de Ronald Koeman sur le banc du FC Barcelone début septembre, a assuré le président du club catalan Josep Maria Bartomeu lundi en conférence de presse.

"Quand j'ai entendu que Messi était en colère parce qu'il voulait quitter le club, on a essayé de lui expliquer à lui, à ses agents, à son entourage que le Barça ne peut pas le laisser partir, parce qu'il est le meilleur (joueur) du monde et parce que nous commençons un nouveau projet avec Koeman, avec de nouveaux joueurs, et Leo Messi est la clé de ce nouveau projet", a déclaré Bartomeu.

"Je comprends qu'il se soit fâché, mais on a besoin de Messi, on a besoin de lui à Barcelone", a répété le président du Barça, après une réunion du comité de direction.

"J'espère que ces prochains mois, Messi dira qu'il est content d'être resté à Barcelone, qu'il va renouveler son contrat (qui arrive à son terme en juin 2021) et qu'il va terminer sa carrière au club", a souhaité Bartomeu, toujours visé par une motion de censure pour le destituer de la présidence du club.

"Je l'ai toujours dit, et Leo Messi l'a lui-même dit à de nombreuses reprises, que son souhait était de prendre sa retraite ici. Je crois que c'est la meilleure option, la meilleure décision et je crois que ce serait l'idéal pour tout le monde, y compris pour Leo Messi", a avancé Bartomeu.

"Avec l'équipe qu'il y a, avec l'entraîneur, les nouveaux joueurs, il y a un très bon projet qui est en train de se construire, pas seulement pour le futur, mais aussi pour le présent", a assuré le président du club catalan, ajoutant que "l'espoir, l'envie sont là, et quand la saison sera terminée, on aura gagné plus d'un titre".

Au sujet du départ avorté de Lionel Messi fin août, Bartomeu a indiqué que "la date limite pour mettre fin au contrat de manière unilatérale était le 10 juin. Cette date a été dépassée et aujourd'hui, Messi est toujours un joueur du FC Barcelone", s'est félicité le dirigeant.

Après avoir voulu quitter le club blaugrana, Messi s'est ravivé afin d'éviter de porter ce litige avec son club de toujours devant la justice.

Visé, comme précité, par une motion de censure en cours, Josep Maria Bartomeu a jugé qu'il n'avait "pas de raison de démissionner", arguant que "ce serait le pire moment pour abandonner

le Barça".

"Il n'y a pas de raisons de démissionner. Il y a beaucoup de responsabilités (en jeu), je crois que ce serait le pire moment pour abandonner le Barça à une commission de gestion transitoire", après une réunion du comité directeur du club catalan.

En cas de démission, une commission transitoire aurait assuré l'intérim jusqu'à de nouvelles élections.

"C'est un moment de haute responsabilité, c'est le moment de prendre des décisions", a-t-il ajouté, en précisant qu'"une commission de gestion transitoire ne pourrait pas prendre les décisions que nous sommes en train de prendre" pour trouver des solutions aux problèmes dus à la pandémie, qui a durement affecté les comptes du Barça.

Le président Bartomeu et le comité de direction sont encore sous le coup d'une motion de censure, après que des opposants (dont certains candidats aux élections pour la présidence du club, prévues le 20 mars 2021) ont réussi à réunir plus des 16.521 signatures nécessaires auprès des socios (supporters-actionnaires) pour activer ce processus de destitution.

Dans la soirée de lundi, Bartomeu a diffusé une lettre ouverte à la première personne pour expliquer qu'il souhaite que le referendum de sa destitution soit organisé le week-end du 15 et 16 novembre, arguant qu'il faut au moins quinze jours pour préparer ce vote.

Un vote qui se fera, pour la première fois dans l'histoire du club, sur deux jours et à plusieurs lieux de votes éparpillés à Barcelone, en Catalogne et dans le reste de l'Espagne, dans le but d'éviter des attroupements de personnes et de prendre les mesures sanitaires appropriées face au nouveau coronavirus.

Mais les opposants souhaitent que ce referendum soit organisé les 1er et 2 novembre, date limite prévue d'après les statuts du club blaugrana.

Le Barça assure qu'il n'a pas le temps d'organiser ce vote en si peu de temps, et que cette date butoir l'obligerait à organiser le vote au Camp Nou, ce qui pourrait augmenter le risque de contagion, et a demandé au gouvernement régional catalan de se prononcer là-dessus.

"Quand on recevra la réponse formelle du gouvernement régional, le comité de direction se réunira à nouveau", pour prendre une décision, a expliqué Bartomeu.

Basaksehir, "le club d'Erdogan" qui rêve d'infliger un revers à Paris

Passé en quelques années de club municipal à champion de Turquie, le Basaksehir Istanbul, qui reçoit mercredi le Paris Saint-Germain en Ligue des champions (17h55 GMT), a dynamité la hiérarchie du football dans son pays mais est accusé d'être un instrument du président Recep Tayyip Erdogan.

Pour la première participation de son histoire à la phase de poules de la C1, le club orange et indigo aurait pu rêver mieux: défit en ouverture par Leipzig (2-0), Basaksehir doit maintenant affronter les Parisiens, finalistes de la dernière édition, et Manchester United.

Mais pas de quoi intimider les Turcs, dont une victoire aurait une portée symbolique dans un contexte de tensions diplomatiques croissantes entre Ankara et Paris.

"Nous allons jouer ce match à fond, et même si en face de nous il y a un géant du football mondial, nous croyons en nous", déclare ainsi à l'AFP Hüseyin Avçilar, co-dirigeant du groupe ultra Basaksehir 1453.

Basaksehir, c'est l'histoire d'une ascension fulgurante qui a bousculé la hiérarchie établie du football turc, dominé depuis un siècle par les trois "géants d'Istanbul", Galatasaray, Fenerbahçe et Besiktas.

Il n'a ainsi été que le cinquième club à remporter le championnat turc depuis 1984, monopolisé par ses concurrents stambouliotes, à l'exception d'une victoire anecdotique de Bur-

saspor, en 2010.

Pour ses détracteurs, Basaksehir doit son succès au soutien du gouvernement et à la puissance financière des entreprises et sponsors proches du parti islamiste-conservateur AKP du président Erdogan.

La proximité entre les dirigeants du club et le pouvoir est telle que certains supporters des clubs rivaux ont rebaptisé l'équipe "FC Erdogan".

Créé dans les années 1990 par la municipalité d'Istanbul, le club a été vendu en 2014 à des entreprises proches du pouvoir. Son principal sponsor est Medipol, un groupe hospitalier privé dirigé par l'actuel ministre de la Santé.

La nouvelle formation s'implante à Basaksehir, un district périphérique aménagé il y a une dizaine d'années et pensé par M. Erdogan comme une vitrine de la "nouvelle Turquie" qu'il promeut, conservatrice et décomplexée.

M. Erdogan n'avait pas hésité à mouiller le maillot pour l'inauguration du nouveau stade de gala lors duquel il avait inscrit un mémorable triplé face à des défenseurs peu pressés d'aller au contact.

Dans un pays où football, affaires et gouvernement sont étroitement liés, la création de Basaksehir, un an après les vastes manifestations antigouvernementales de Gezi lors desquelles les supporters ultra d'Istanbul ont joué un rôle clé, prend un sens politique.

"Pendant Gezi, ils ont pu voir la puissance politique des supporters. Basaksehir, c'est un projet visant à créer un modèle de club sous contrôle", estime ainsi un ultra de Besiktas ayant requis l'anonymat de peur de perdre son emploi dans la fonction publique.

Outre ses liens avec le pouvoir, Basaksehir doit surtout sa réussite sportive à une organisation et un modèle économique rigoureux qui tranchent avec des clubs dirigés par des présidents élus, incités à dépenser sans compter pour satisfaire le "peuple" des supporters.

Si Basaksehir sort du lot face à des concurrents au bord de la ruine financière, c'est parce que le club est dirigé "de façon plus professionnelle" par un directeur, comme une entreprise, "avec une stratégie de long terme", note Emre Sarigül, co-fondateur du site spécialisé Turkish Football.

Pour M. Avçilar, du groupe Basaksehir 1453, c'est aussi "une politique des transferts taillée sur mesure" qui explique le succès du club, loin des ponts d'or bâtis par ses rivaux pour attirer des gloires sur le déclin.

Sur le terrain, Basaksehir s'appuie sur un mélange de talents turcs, comme Irfan Can Kahveci, de trouvaillés, comme le redoutable Bosnien Edin Visca, et de vétérans des championnats européens, comme l'ex-Lyonnais Rafael ou l'attaquant français Enzo Crivelli.

Mais en dépit de ses succès sportifs, Basaksehir peine encore à s'imposer comme le "qua-

trième géant" d'Istanbul et son stade, rarement rempli à plus du quart, sonne creux.

Après avoir remporté le titre en juillet dernier, les joueurs du club ont défilé en car dans un quartier quasiment vide.

"Cela va demander beaucoup d'efforts à Basaksehir pour construire une culture du football et être accepté comme un vrai rival par les +Trois Grands+. Il faudra au moins une génération", souligne M. Sarigül.

Pas de quoi décourager M. Avçilar et son groupe de supporters: "Notre slogan, c'est: +Ce ne sont pas les plus nombreux, mais ceux qui y croient le plus qui gagnent+".

Ligue des champions

Ci-dessous le programme des matches, prévus ce soir, comptant pour la deuxième journée de la phase de poules de la Ligue des champions :

Mercredi à 18h55

Krasnodar-Chelsea

Istanbul BB-Paris-SG

Mercredi à 21h00

Ferencváros TC-Dynamo Kiev

Juventus-FC Barcelone

FC Bruges-Lazio Rome

Manchester United-RB Leipzig

Borussia Dortmund-Zenit

Séville-Rennes

Paracétamol : Non, vous ne devriez pas en prendre toutes les 4 heures

Le paracétamol, aussi appelé acétaminophène, est utilisé comme antalgique et antipyrétique. S'il figure parmi les médicaments les plus communs, utilisés et prescrits au monde, vous êtes nombreux à négliger les risques d'une prise trop importante. Pour commencer, contrairement à ce que vous croyez, sa prise ne devrait pas être renouvelée toutes les quatre heures.

Utilisé en cas de douleurs et fièvre, le paracétamol peut pourtant, à certaines doses, devenir très toxique.

Le surdosage en paracétamol est la principale cause de l'insuffisance hépatique. Et pour cause, c'est une molécule qui, après son ingestion, est transformée par le foie en un métabolite toxique (N-acétyl p-benzoquinone imine). En cas de surdosage, la molécule est capable de détruire les cellules du foie.

Vos reins ne sont pas en reste. Une fois ingéré, le métabolite toxique circule jusqu'aux reins et provoquent des dégâts.

Le paracétamol fait partie des médicaments les plus utilisés au monde. Or, vous êtes trop nombreux à négliger ses risques et à ne pas réellement savoir dans quelles conditions vous pouvez le prendre.



Pour commencer, la plupart d'entre vous êtes persuadés que vous pouvez prendre le paracétamol toutes les 4 heures. En réalité, vous devriez attendre 6 à 8 heures avant

de renouveler la prise.

Alors que les maux hivernaux semblent être de retour, le paracétamol redevient la star de notre trousse à pharmacie. L'occasion de

procéder à une mise au point sur la posologie à respecter si vous voulez prendre ce médicament.

Pour commencer, la dose habituelle est de un comprimé par

prise, à renouveler au bout de 6 à 8 heures. Ne prenez jamais deux comprimés à la fois, si le médicament contient 1000 mg de paracétamol.

Chez un adulte ou un enfant pesant plus de 50 kg, il n'est généralement pas nécessaire de dépasser trois comprimés par jour. Cependant, si les douleurs sont intenses et si vous avez l'aval de votre médecin, vous pouvez augmenter la dose à 4 comprimés par jour. Or, cette dose ne doit en aucun cas être dépassée.

Ne prenez de médicament à base de paracétamol si vous souffrez d'une maladie grave du foie. Vérifiez que vous ne prenez pas d'autres médicaments contenant du paracétamol avant de prendre un comprimé.

Vous devez demander l'avis de votre médecin avant de prendre un comprimé, si vous pesez moins de 50 kg, si vous souffrez de déshydratation ou de malnutrition.

En cas d'ingestion excessive de paracétamol (dépassement de la dose prescrite, soit 4g par jour), il ne faut surtout pas attendre d'observer des signes pour s'inquiéter car il y a très peu de symptômes pendant les premières 24h. Contactez un centre anti-poison et rendez-vous aux urgences.

Briouate aux amandes



Ingrédients :

24 feuilles de brick
250 g d'amandes mondées
500 g de miel
100 g de sucre en poudre
50 g de beurre mou
1 jaune d'œuf
1 c. à soupe d'eau de fleur d'oranger
1/2 c. à café de cannelle
1 pincée de gomme arabique
50 g d'amandes concassées pour la décoration
Huile de friture

Préparation :

- Placez les amandes mondées dans un mixeur et ajoutez le sucre, puis mixez bien pour obtenir une poudre très fine.
- Faites fondre le beurre au micro-onde. Réservez à température ambiante.
- Dans un bol, battez le jaune d'œuf en omelette. Réservez.
- Versez la poudre d'amande dans un saladier et ajoutez en mélangeant au fur et à mesure : 1 cuillère à café de beurre fondu, la cannelle, la gomme arabique et la fleur d'oranger.
- Mélangez bien avec les doigts pour que la pâte devienne bien onctueuse et s'imprègne de tous les éléments.

- Quand elle est bien homogène, confectionnez de petites boulettes de la taille d'une noix entre vos mains.

- Sur une planche à découper, taillez les feuilles de brick en rectangles puis badigeonnez-les de beurre fondu.

- Prélevez une cuillère de crème d'amande et déposez-la à l'extrémité d'un rectangle de brick. Repliez un bord par dessus puis alternez le pliage une fois à gauche, une fois à droite pour obtenir un triangle de briouate.

- Scellez la briouate aux amandes en badigeonnant la fermeture avec le jaune d'œuf battu.

- Répétez l'opération jusqu'à ce qu'il ne reste plus de crème d'amande.

- Chauffez l'huile de friture et plongez chaque briouate aux amandes dans le bain pour faire dorer.

- Pendant ce temps, faites fondre le miel dans une casserole à feu doux.

- Quand la briouate aux amandes est cuite, plongez-la immédiatement dans le miel et égouttez dans une passoire.

- Laissez refroidir 5 minutes les briouates aux amandes avant de servir et décortez en saupoudrant avant les amandes concassées.

La pollution de l'air a tué près de 500.000 nouveau-nés en 2019

La pollution de l'air a tué 476.000 nouveau-nés en 2019, notamment en Inde et en Afrique subsaharienne, selon une nouvelle étude qui pointe la responsabilité, dans près de trois quarts de ces décès, des fumées toxiques émanant de combustibles utilisés pour cuisiner.

Plus de 116.000 nourrissons indiens sont morts du fait de la pollution de l'air dans le premier mois de leur vie, et 236.000 en Afrique subsaharienne, selon le State of Global Air 2020, qui utilise des données compilées par deux instituts américains (Health Effects Institute et Institute for Health Metrics and Evaluation).

Selon les auteurs de l'étude, il existe de plus en plus de preuves permettant de lier l'exposition des mères à la pollution de l'air durant leur grossesse avec le risque accru que les bébés naissent avec un poids trop faible ou prématurés.

“Bien qu'il y ait une réduction lente et constante de la dépendance des foyers à des

combustibles de mauvaise qualité, la pollution de l'air qui en est issue continue à être un facteur clé dans la mort de ces jeunes enfants”, a estimé Dan Greenbaum, président du Health Effects Institute.

Les nouveau-nés en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne sont particulièrement concernés, a-t-il relevé.

Au total, la pollution de l'air a causé 6,7 millions de morts dans le monde en 2019, selon l'étude, ce qui en fait la quatrième cause de décès.

Les auteurs ont relevé que si la pandémie de Covid-19 avait causé de nombreux décès ainsi que des problèmes économiques et sociaux, elle avait aussi eu un impact en termes de pollution: “Beaucoup de pays ont retrouvé des ciels bleus et des nuits étoilées, souvent pour la première fois depuis des années”, en raison du ralentissement de l'activité. Mais ces gains sont de courte durée, ont-ils averti.

